



Loiret
votre Département

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DU LOIRET 2017-2022



WWW.LOIRET.FR

Table des matières

Avant-Propos	5
Diagnostic du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Loiret	7
Un territoire semi-rural jeune et en croissance, structuré autour de 4 grands pôles de services.....	8
Un territoire relativement aisé mais de forts contrastes territoriaux, avec une concentration de facteurs de précarité sociale à l'est.	11
Un territoire pivot entre l'Ile-de-France et la région Centre Val de Loire, mais des enjeux de mobilités est-ouest, de dépendance à la voiture individuelle et de finalisation de la couverture numérique.....	13
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services publics, services sociaux et services d'insertion	17
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services de santé.....	21
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services à destination des personnes âgées et handicapées	25
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité	29
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services de commerces.....	33
Analyse croisée de l'offre et des besoins en services liés au sport, à la culture et aux loisirs.....	36
Stratégie du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public	39
Le Loiret, une offre de service cohérente, mais des enjeux sur certains territoires.....	40
Le Loiret, un département relativement bien doté, mais des priorités thématiques	42
Armature du plan d'action du SDAASP du Loiret	44
Plan d'Actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public	47
Préambule	49
Fiche action n° 1 – Développer des actions favorisant la mobilité des personnes non motorisées en recherche d'emploi et améliorer la visibilité des aides et actions existantes	50
Fiche action n° 2 – Consolider l'offre des structures de services mutualisés (Maisons des Services Au Public, Espaces Services Publics, Maisons Du Département, plateformes Réflexe 45)	52
Fiche action n° 3 – Faciliter l'accès à l'information pour l'utilisateur via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel	55
Fiche action n° 4 - Faciliter l'utilisation des services dématérialisés pour les personnes les plus éloignées des outils numériques.....	58
Fiche action n° 5 – Contribuer, grâce aux démarches « Contrats Locaux de Santé » initiées dans les territoires de projet infra départementaux, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé	61
Fiche action n° 6 – Favoriser le développement des lieux de stage en médecine sur le territoire départemental et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses	63

Fiche action n° 7 – Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones présentant une sous-densité de médecins	65
Fiche action n° 8 – Développer les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes en situation de handicap dans les services du quotidien	67
Fiche action n° 9 – Favoriser l'accès des personnes âgées restant à domicile, aux services	70
Fiche action n° 10 – Développer l'offre d'accueil et d'insertion pour les personnes en situation de handicap en dehors d'Orléans métropole	73
Fiche action n° 11 – Développer le maillage des Points Information Jeunesse et des structures d'accueil des jeunes dans les territoires les moins pourvus.....	75
Fiche action n° 12 – Favoriser le développement de modes de garde des jeunes enfants, variés et adaptés dans l'ensemble des territoires.....	78
Fiche action n° 13 – Animer un réseau des acteurs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et à la parentalité	81
Fiche action n° 14 – Développer l'ingénierie des territoires pour mener des actions globales de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du Loiret	83
Fiche action n° 15 – Accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de développer des services facilitant l'accès des personnes peu mobiles, des personnes en situation de précarité ou des navetteurs	85
Fiche action n° 16 – Favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire	87

Mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public	89
La gouvernance du SDAASP.....	90
Le suivi et l'évaluation du SDAASP	91

Annexes

Avant-Propos

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, dans son article 98 confie à chaque Département, en copilotage avec l'Etat, le soin de réaliser un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) dans le but de :

- Développer un maillage territorial favorisant un accès équilibré à ces services sur l'ensemble du territoire départemental, autour de 6 thématiques définies en comité de pilotage :
 - Services publics - services sociaux et d'insertion
 - Petite enfance - enfance - jeunesse - parentalité
 - Personnes âgées – personnes en situation de handicap
 - Santé
 - Commerces
 - Sport - culture - loisirs
- Adapter l'offre de service aux évolutions des besoins et des pratiques des usagers mais aussi aux moyens d'actions des structures qui délivrent les services au public. Pour cela, il s'agit aussi de pouvoir optimiser et coordonner l'existant pour une meilleure efficacité des services, programmes et politiques publiques existants et concernant les différentes thématiques du SDAASP. À ce titre, le SDAASP est un garant de la cohérence de l'action publique à l'échelon départemental et entre les différentes thématiques qui constituent l'offre de services aux populations.

« Accessibilité : la capacité des citoyens à accéder aux services (proximité physique du service, visibilité, adaptation, disponibilité, coût, qualité du service etc.). »

« Services au public : l'ensemble des services publics ou privés, marchands ou non marchands qui contribuent à rendre service aux citoyens, à garantir la cohésion sociale et la qualité du cadre de vie »

Le SDAASP du Loiret a été élaboré de janvier 2016 à novembre 2017. Plusieurs instances ont permis d'assurer un pilotage partenarial de la démarche :

- Un Comité technique composé de représentants des services de l'Etat (Préfecture et Direction Départementale des Territoires) et du Conseil départemental du Loiret. Il s'est réuni au lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en octobre 2016, puis en amont de chaque Comité de pilotage. Par ailleurs, des réunions téléphoniques entre le Comité technique et le prestataire retenu ont eu lieu à différentes reprises tout au long de la mission.
- Un Comité de pilotage (COPIL) restreint, coprésidé par le Secrétaire Général de la Préfecture et le 3ème Vice-Président du Conseil départemental, composé d'un conseiller départemental, d'un représentant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de deux maires dont un représentant de l'Union Départementale des Maires Ruraux, des services du Conseil départemental et de l'Etat, d'un représentant de l'observatoire de l'économie et des territoires situé dans le Loir-et-Cher. Ce comité s'est réuni 2 fois au moment de la validation du diagnostic et des enjeux, puis lors de la définition de la stratégie.
- Un COPIL plénier, constitué des membres du Comité de pilotage restreint et de représentants désignés dans 4 collèges : « collectivités locales », « Etat », « opérateurs de services et partenaires », « acteurs économiques » (voir en annexe la composition de ces collèges).

Il s'est réuni à 2 reprises : au démarrage de la mission en octobre 2016, puis en septembre 2017 pour la définition du plan d'actions.

Cette démarche, participative, s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Un diagnostic élaboré entre octobre 2016 et mars 2017¹, composé d'une analyse des besoins potentiels en services au regard de la composition de la population et du territoire. Ce diagnostic s'appuie sur une analyse croisée de l'offre et des besoins de services par thématique sur la base d'analyses statistiques, cartographiques, d'entretiens avec une cinquantaine d'acteurs loirétains, d'une enquête réalisée auprès des élus communaux entre mai et juin 2017 (108 répondants soit 33% des communes) et de la tenue de 3 ateliers territoriaux :
 - o Secteur du Pithiverais (31 janvier 2017)
 - o Secteur du Montargois et du Giennois (2 février 2017)
 - o Secteur d'Orléans et de sa grande périphérie (15 février 2017)
- Une stratégie et un plan d'actions élaborés de mars à novembre 2017, au regard de la spécificité du territoire loirétain en matière d'accès aux services, et en concertation à l'occasion d'un COPIL plénier réuni le 26 septembre 2017.

Le plan d'actions est composé de fiches orientant l'action en matière d'accessibilité aux services dans le département.

¹ Remarques sur le diagnostic :

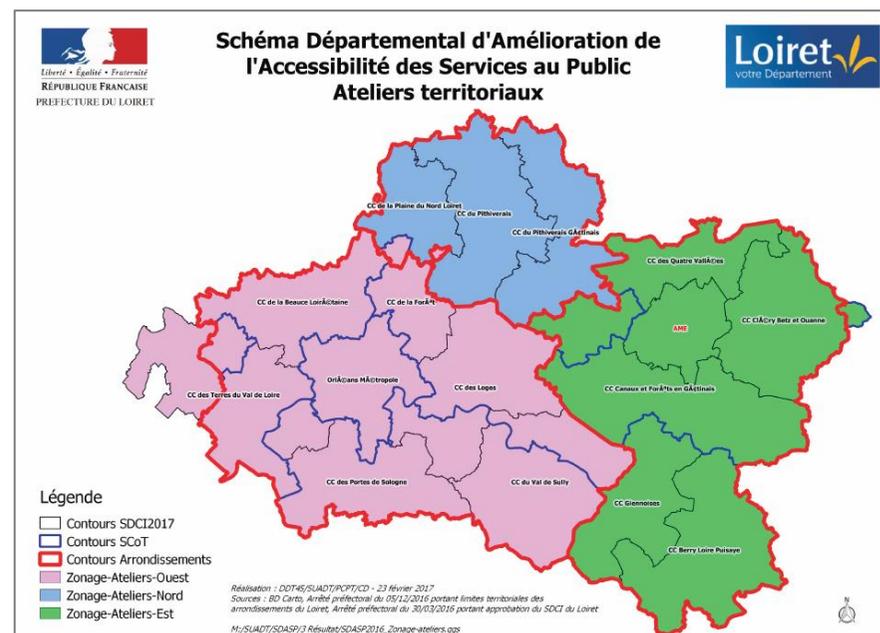
Le diagnostic a été élaboré de manière collégiale : des analyses statistiques et cartographiques produites par la DDT et le Département du Loiret, en collaboration avec l'observatoire de l'économie et des territoires du Loir-et-Cher entre janvier en octobre 2016 et des analyses qualitatives et documentaires, menées par le Cabinet Rouge Vif territoire. De ce fait, plusieurs identités cartographiques coexistent dans ce document.

Par ailleurs, compte-tenu de la multiplicité des thématiques explorées, le diagnostic n'a pas vocation à être exhaustif sur les enjeux relatifs à chaque thème. Il s'agit avant tout de faire ressortir les zones à enjeux dans lesquelles l'accès au service est le plus complexe et d'identifier les publics qui nécessitent des conditions d'accessibilité particulières.

Le diagnostic ayant été réalisé en parallèle de la réforme territoriale, parti a été pris d'anticiper sur les périmètres actuels des EPCI à fiscalité propre afin de donner une dimension plus opérationnelle au futur schéma.

- Un chapitre dédié à la gouvernance et au suivi-évaluation du schéma complète le document, sur la base de propositions des co-pilotes.

Une consultation des EPCI à fiscalité propre du Loiret, du Conseil régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique a eu lieu dans le courant du premier semestre 2018 afin de permettre au Conseil départemental et au Préfet d'approuver le schéma.



Diagnostic du Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au
Public du Loiret

Un territoire semi-rural jeune et en croissance, structuré autour de 4 grands pôles de services

Chiffres clés (INSEE RGP 2013) :

- Population : 665 587 habitants
- Densité : 98,24 habitants au km²
- Augmentation moyenne de la population 2006 - 2013 : 0,45%/an
- Solde naturel entre 2006 et 2013 : 0,48
- Solde migratoire entre 2006 et 2013 : -0,04
- Indice de jeunesse : 1,05
- Part des moins de 20 ans : 25,3%
- Part des 65 ans et plus : 17%

Une structuration de l'offre de services cohérente avec les densités de population

Avec 665 587 habitants, le Loiret est le département le plus peuplé de la région Centre - Val de Loire. Si la densité moyenne s'y élève à 98,24 habitants au km², la population est néanmoins très inégalement répartie sur le territoire. Or, l'offre de services est étroitement liée à la répartition de la population. Cette dernière est fortement concentrée autour de l'axe ligérien élargi et du pôle urbain d'Orléans. De manière cohérente, en matière de services, Orléans est le plus important des quatre pôles de centralité du territoire, avant Montargis, Pithiviers et Gien. Le long de la Loire, le maillage en pôles intermédiaires et de proximité est aussi important. A l'inverse, les zones agricoles du nord et du sud du Loiret ainsi que les espaces forestiers du centre et de l'est du département sont très rurales et on y trouve donc moins de pôles de services. Dans ces espaces, l'accessibilité physique aux services (liée à l'éloignement) est donc plus limitée.

Des évolutions démographiques portées par un solde naturel fort et qui correspondent au desserrement des pôles urbains au sein et hors du territoire

Si la très grande majorité de la population du Loiret se trouve malgré tout à moins de 5 minutes d'un pôle de services, il convient de noter que certains espaces ruraux, de fait, plus éloignés des services, voient leur population augmenter.

Globalement, la population du Loiret est en augmentation constante depuis la fin des années 1960, majoritairement grâce au solde naturel. On constate néanmoins des disparités d'un territoire à l'autre. L'aire urbaine d'Orléans constitue l'épicentre de cette croissance démographique. Les aires urbaines de Pithiviers et de Courtenay constituent également deux pôles dynamiques, ainsi que la majorité des communes situées entre l'aire urbaine de Paris. Par opposition, Sully-sur-Loire, Gien, Briare, et Montargis, affichent une croissance négative.

La périurbanisation est forte dans le département et engendre une problématique spécifique du point de vue de l'accès aux services : dans ces espaces, les personnes qui travaillent dans les principaux pôles urbains peuvent accéder aux services sur leur lieu de travail tandis que les personnes qui ne sont pas amenées à se déplacer hors du territoire dépendent, pour l'accès aux services, de leur zone de résidence.

Une population caractérisée par sa jeunesse malgré un vieillissement croissant

Le département du Loiret se caractérise par la jeunesse de sa population. Il affichait en 2013 un indice de jeunesse de 1,05 et un quart des Loirétains avait moins de 20 ans. À noter que les communes qui compte le plus de jeunes sont situées en périphérie d'Orléans et au nord du département, conséquence de l'installation ces dernières années de jeunes ménages avec enfants. Cette tendance devrait se maintenir d'ici à 2040, avec une part des moins de 20 ans estimée autour de 23,4%. La jeunesse de la population soulève des défis spécifiques en termes d'accès aux services (adaptation aux modes de consommation des jeunes, développement de services dédiés aux jeunes, etc.).

Mais le Loiret est néanmoins sujet au vieillissement de sa population comme en témoigne la baisse constante de l'indice de jeunesse depuis plus de 30 ans. La part des 65 ans et plus dans la population s'élève aujourd'hui à 17% et devrait atteindre 23,5% en 2030. Les communes les plus impactées sont celles situées à l'est du département, et dans une moindre mesure, au sud de la Loire. Ce phénomène de vieillissement, similaire à ce que l'on peut observer à l'échelle nationale et régionale, implique lui aussi d'adapter l'offre de services et les conditions d'accessibilité de cette offre pour les personnes âgées. Cette question est apparue comme une préoccupation forte lors des ateliers et des entretiens avec les acteurs locaux.

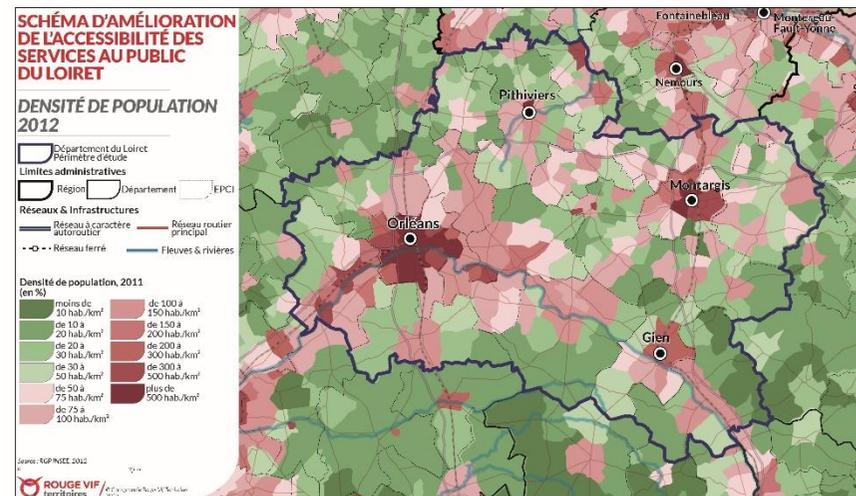


Figure 1 - Carte de la densité de population - Rouge Vif territoires

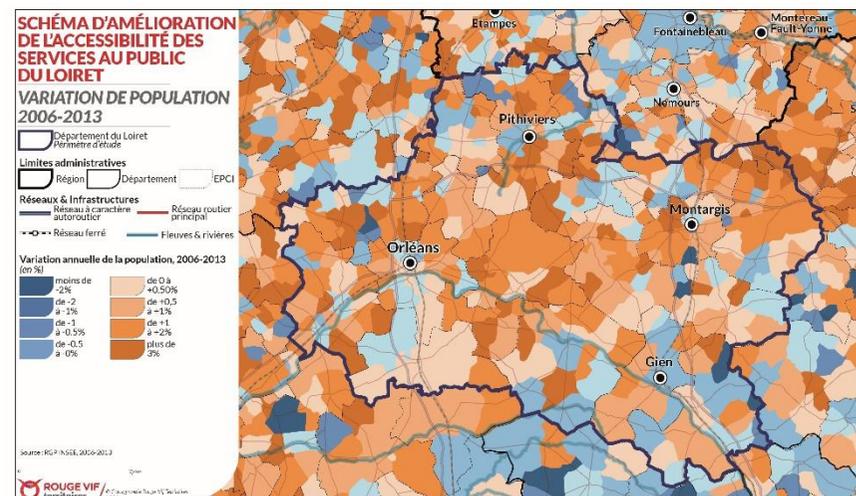


Figure 2 - Taux de variation moyen annuel de la population 2006-2013 - Rouge Vif territoires

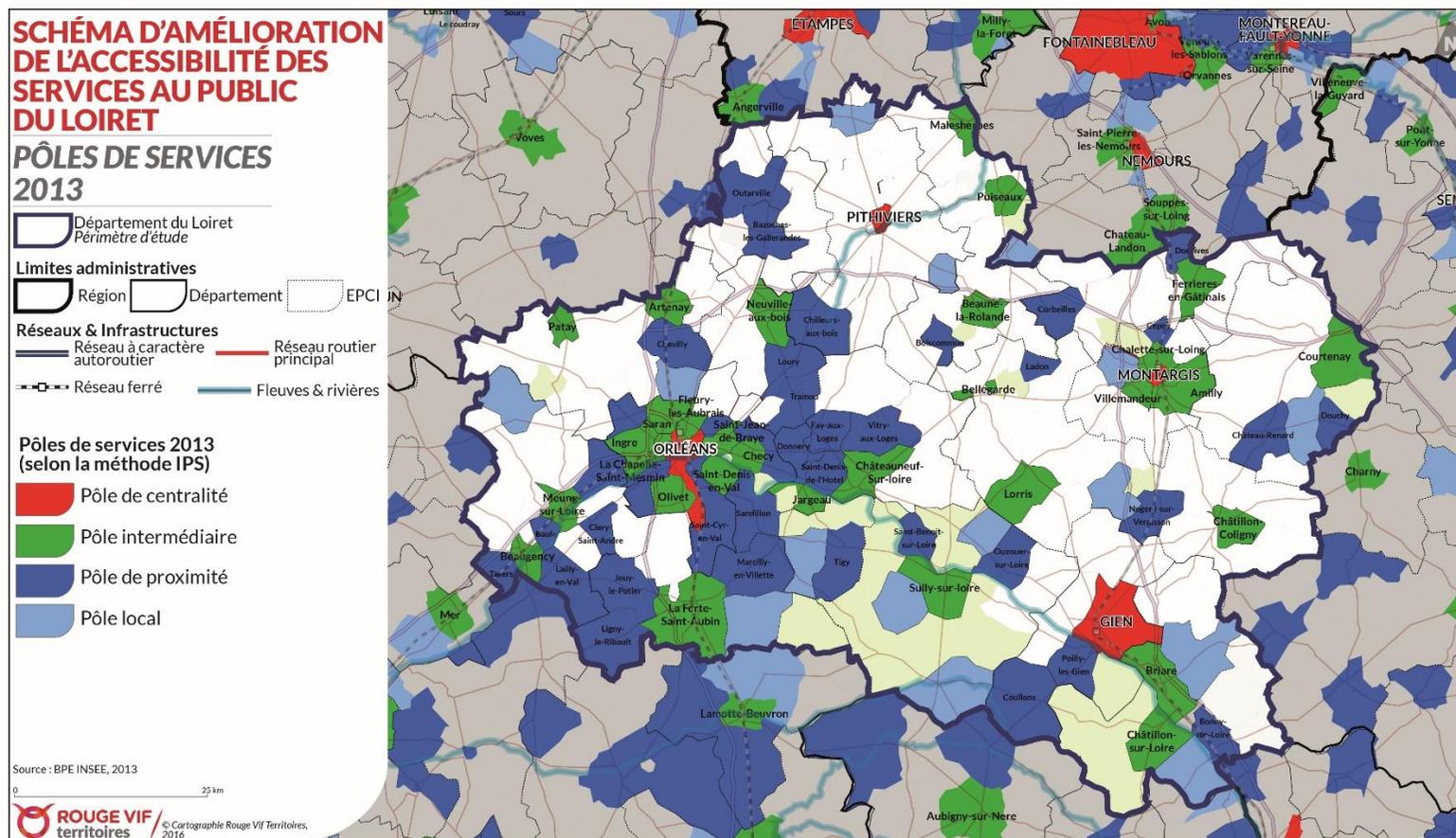


Figure 3- Carte de la structuration du territoire loirétain en pôles de services (Rouge Vif territoires)

Méthodologie Cette carte donne à voir la structuration du territoire en pôles de services. Elle s'appuie sur la méthode de l'Indicateur de Présence de Services (IPS) qui permet de déterminer un panel varié de services comprenant divers niveaux de spécialisation et différentes échelles de capacité (de la bibliothèque au cinéma, du médecin généraliste à l'hôpital etc.). Quatre niveaux de pôles ont ainsi été déterminés : les pôles de centralité qui regroupent plus de 30 services parmi ce panel, les pôles intermédiaires entre 18 et 30 services, les pôles de proximité entre 13 et 18 services et les pôles locaux moins de 13 services. La carte permet ainsi d'appréhender les pratiques territoriales des usagers pour l'accès aux différents niveaux de services.

Un territoire relativement aisé mais de forts contrastes territoriaux, avec une concentration de facteurs de précarité sociale à l'est

Chiffres clés :

- 16,5% de la population vivant avec un bas revenu (*DGFIP, FiLoSoFi 2013*)
- 12,5% de chômage en 2013 contre 12,4% en Centre Val de Loire et 13,1% en France (*INSEE RGP 2013*)
- 33% de non-diplômés contre aux moyennes nationale contre 32,2% en France et 34,6% en Centre Val de Loire (*INSEE RGP 2013*)
- 24% de jeunes de moins de 24 ans au chômage (*INSEE RGP 2013*)

Avec un niveau de vie médian assez élevé (19^{ème} rang français pour les revenus fiscaux par unité de consommation) et une part de la population vivant avec un bas revenu plutôt modérée (16,5%), le Loiret est un département relativement aisé. Toutefois, il présente de fortes inégalités territoriales, avec une concentration des facteurs de précarité sociale à l'est du département, ainsi que dans les quatre pôles urbains qui rassemblent à la fois des populations aisées et des populations en grande précarité, notamment dans les quartiers Politique de la Ville. De la même manière en termes de chômage, si le taux loirétain est de 12,5% en 2013, (contre 13,1% en France), les EPCI à fiscalité propre de l'est – la Communauté d'Agglomération Montargoise Et des rives du Loing (AME), la Communauté des Communes Giennoises et la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye – connaissent des taux de chômage supérieur à 15%, combinés à de faibles revenus. Même si les inégalités à l'échelle du département sont inférieures à la moyenne nationale, il existe un contraste fort entre l'est et l'ouest du département.

À l'Est, il existe des besoins de restructuration de certains bassins d'emplois et une nécessité d'accompagnement des non-diplômés, qui comptent parfois jusqu'à 40% de la population locale.

De plus, on a assisté ces dernières années à une précarisation croissante des publics les plus en difficultés (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, familles monoparentales, etc.). Tous ces publics ont besoin d'accéder à des services spécifiques (surtout les services de solidarité et d'insertion mais aussi des services liés à la santé, au logement etc.). De plus, cumulant parfois plusieurs difficultés, l'accessibilité de ces publics aux services peut être limitée (faible capacité de mobilité, difficultés budgétaires, illettrisme, etc.). Ils ont donc besoin d'un accompagnement important, et, pour cela, une coordination entre les différents opérateurs de services sociaux, médico-sociaux et même de l'ensemble des services au public est nécessaire.

Les jeunes de moins de 24 ans ressortent comme des acteurs fragiles du département (24% des chômeurs, ¼ des jeunes en situation de décrochage scolaire et sans qualification).

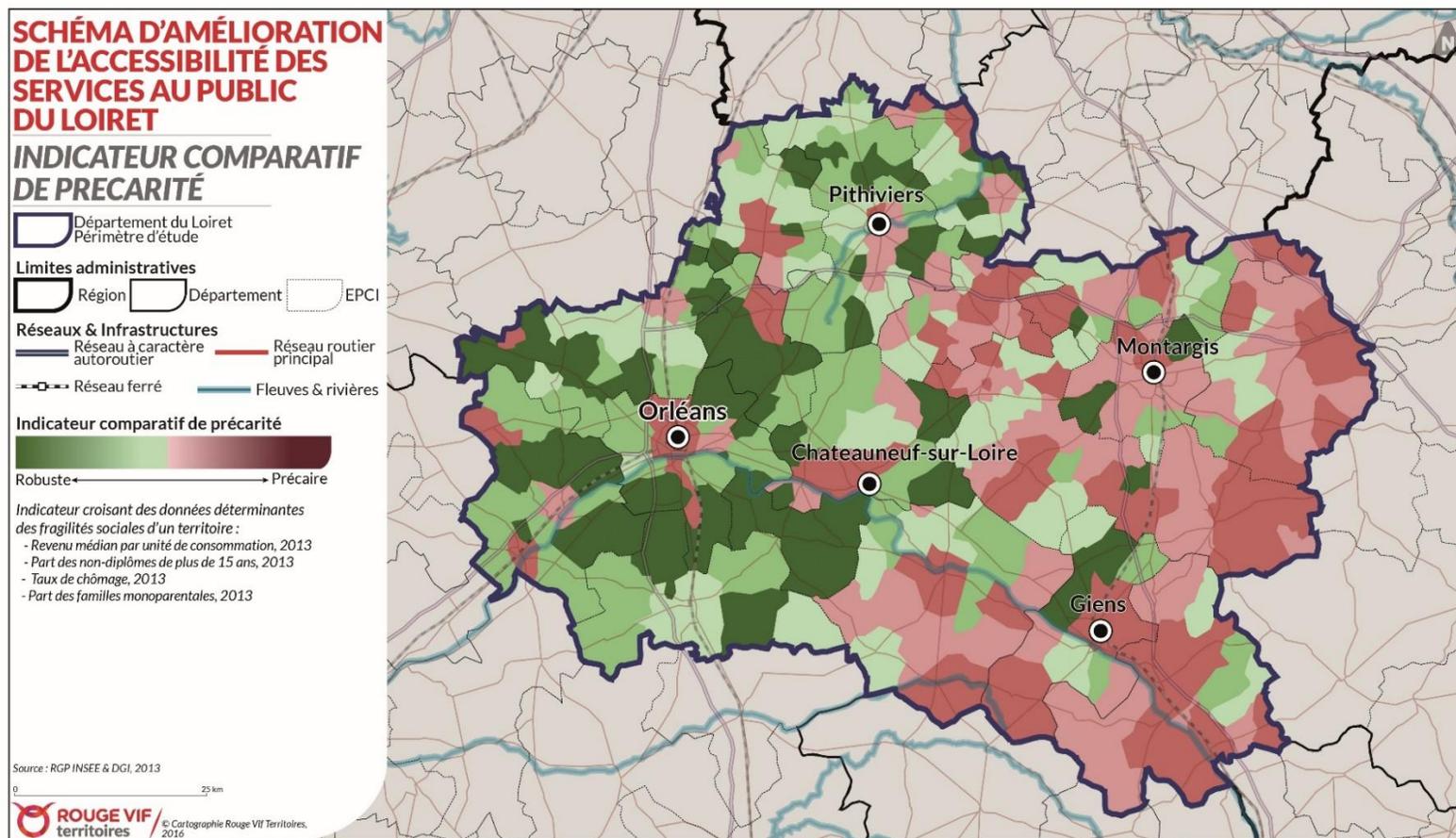


Figure 4 - Carte de Synthèse de la précarité sociale - Rouge Vif territoires

Méthodologie Cette carte de synthèse donne à voir la présence des publics les plus socialement fragiles sur le territoire. Elle est construite à partir d'un indicateur composite croissant et pondérant six indicateurs (la part des ménages non imposés (coeff 3), la part des personnes allocataires des minimas sociaux (coeff 3), le revenu médian (coeff 3), le taux de chômage (coeff 2), la part de familles monoparentales (coeff 2) et la part de non-diplômés (coeff 2)).

La carte permet uniquement de comparer les communes du Loiret entre elles et ne donne pas d'éléments sur le niveau de l'offre en valeur absolue ni par rapport à d'autres départements.

Un territoire pivot entre l’Ile-de-France et la région Centre-Val de Loire, mais des enjeux de mobilités est-ouest, de dépendance à la voiture individuelle et de finalisation de la couverture numérique

Chiffres clés :

- 65,8% des actifs loirétains qui quittent le département pour travailler chaque jour en Ile-de-France (*INSEE RGP 2013, exploitation données complémentaires*)
- 100% des communes du département sont desservies par une offre du réseau Ulys : lignes régulières (29 lignes) ou services TAD (Transport à la demande : 56 lignes)
- 77% en moyenne des déplacements sont réalisés en voiture dans le Loiret (*INSEE RGP 2013*)
- 77% des logements et des locaux professionnels du Loiret disposent d’un accès internet avec un débit minimum de 8Mbits/s (*Observatoire France Très Haut Débit fin juin 2016 – BD TOPO IGN 2015*)

Des déplacements tournés vers l’Ile-de-France et vers les principales centralités du département pour le travail mais aussi pour les services

Les déplacements des Loirétains sont aujourd’hui fortement polarisés par l’Ile-de-France, que ce soit en matière d’accès à l’emploi ou aux services. Ainsi 65,8% des actifs loirétains qui quittent le département pour travailler chaque jour le font pour la région francilienne. Les zones d’emplois de Montargis et Pithiviers sont les plus impactées par ce phénomène. Un grand nombre de Loirétains se rendent également en Ile-de-France pour avoir accès à des services structurants, notamment dans le domaine culturel et sportif, ce qui tend à limiter le développement d’une offre similaire localement. Les fortes interactions avec l’Ile-de-

France sont facilitées par la structuration du réseau routier (autoroutes A10 et A77) et ferroviaire (lignes Paris-Orléans et Paris-Nevers, via Montargis et Gien). Le RER D qui dessert Malesherbes facilite également cette tendance. Les communes éloignées des axes ferroviaires présentent naturellement un potentiel de mobilité plus restreint.

Au sein du département, le territoire d’Orléans Métropole concentre les principaux flux de déplacements tant en termes d’emplois que de services. La ville-centre polarise très fortement sa périphérie mais Orléans Métropole échange par ailleurs un grand nombre d’actifs avec les villes majeures environnantes : Paris, Tours, Blois etc. Globalement, les déplacements pendulaires s’effectuent à l’échelle des intercommunalités entre les centres urbains (Orléans, Montargis, Pithiviers, Gien en premier lieu) et leurs périphéries.

Une diagonale nord-ouest - sud-est moins bien reliée par les transports en commun, avec une dépendance encore forte à la voiture individuelle

Le Département du Loiret a mené une politique volontariste ces dernières années en matière de transports publics. Le réseau de transports interurbains Ulys² se compose de 29 lignes régulières, et de 56 lignes de Transports à la demande (TAD) desservant quotidiennement 100% des communes du département. À cette offre s’ajoutent les lignes ferroviaires

² Depuis le 01/09/2017, et en complément de son rôle d’organisation des services TER, la Région Centre-Val de Loire est désormais en charge de l’organisation des services interurbains routiers de voyageurs d’intérêt régional sur les six départements du territoire, qu’ils soient réguliers, scolaires ou à la demande. A cette occasion, Ulys est devenu Rémi (Réseau de mobilité interurbaine).

évoquées plus haut et les 4 lignes « Transport Express Régional » (TER) financées par la Région – Montargis - Gien, Aubigny - Gien, Orléans - Vierzon, Bonny-Briare – ainsi que le réseau Transbeauce financé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir reliant Chartres et Châteaudun à Orléans. Par ailleurs 17 communes sont équipées d'aires de co-voiturage.

En dépit de cette couverture, on constate des écarts territoriaux en termes de potentiel de mobilité publique. Plus on s'éloigne des pôles urbains denses et des axes autoroutiers et ferroviaires moins le potentiel de mobilité publique est grand : on voit se dessiner une diagonale, majoritairement rurale, du nord-ouest au sud-est dans laquelle les habitants connaissent un enclavement relativement plus important. De fait, compte-tenu du maillage en étoile du réseau Ulys autour des quatre principaux pôles urbains du département, les mobilités est-ouest sont limitées.

De plus, si toutes les communes sont couvertes par un mode de transport en commun, certains modes sont peu utilisés par la population : lignes de bus peu fréquentes, co-voiturage, TAD. En effet, ces modes de transport, par leur moindre souplesse horaire, moindre proximité ou moindre ancrage dans les pratiques des habitants, sont souvent considérés comme moins attractifs que la voiture individuelle. Malgré cela, il est à noter que la fréquentation du réseau a été multipliée par plus de 3 en 10 ans.

« Il existe un bus uniquement le matin et le soir » - Enquête auprès des maires du 22 mai au 16 juin 2017

Malgré tout, les Loirétains privilégient encore leur voiture pour se déplacer, la part modale de celle-ci s'élevant à 77%. Ce chiffre dépasse même les 85% dans des EPCI à fiscalité propre très ruraux comme la Communauté de communes des Portes de Sologne, la Communautés de communes de la Forêt et la Communauté de communes des Loges. La voiture, et parfois même la voiture individuelle (plusieurs voitures par

ménages sont donc nécessaires) a souvent été évoquée comme indispensable pour accéder aux services. Pour les personnes non-motorisées, l'accessibilité aux services restent donc un défi important dans le département, auxquels certains dispositifs cherchent déjà à répondre et qui mériteraient de gagner en visibilité (plateforme JVmalin, Pithibus pour les personnes âgées, chèques mobilité etc.).

Un territoire dynamique dans l'amélioration de la couverture numérique avec des enjeux de montée en gamme du débit

Conséquence de la numérisation et de la dématérialisation des services, notamment publics, l'accès au haut débit et au réseau de téléphonie mobile constituent aujourd'hui un enjeu essentiel en matière d'accessibilité aux services. Résultat d'une politique volontariste en la matière, 77% des logements et des locaux professionnels du Loiret disposent d'un accès internet avec un débit minimum de 8Mbits/s., et le Département affiche l'objectif ambitieux de couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2020. Toutefois, à ce jour, 41% des communes loirétaines disposent encore d'une desserte Internet haut débit insuffisante ce qui pose une problématique d'accessibilité à court terme.

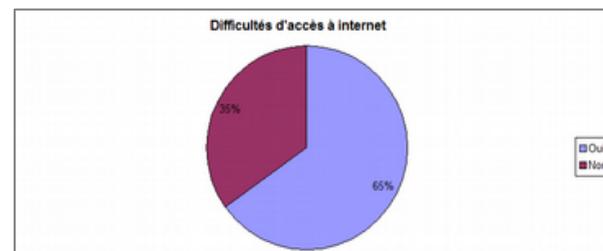
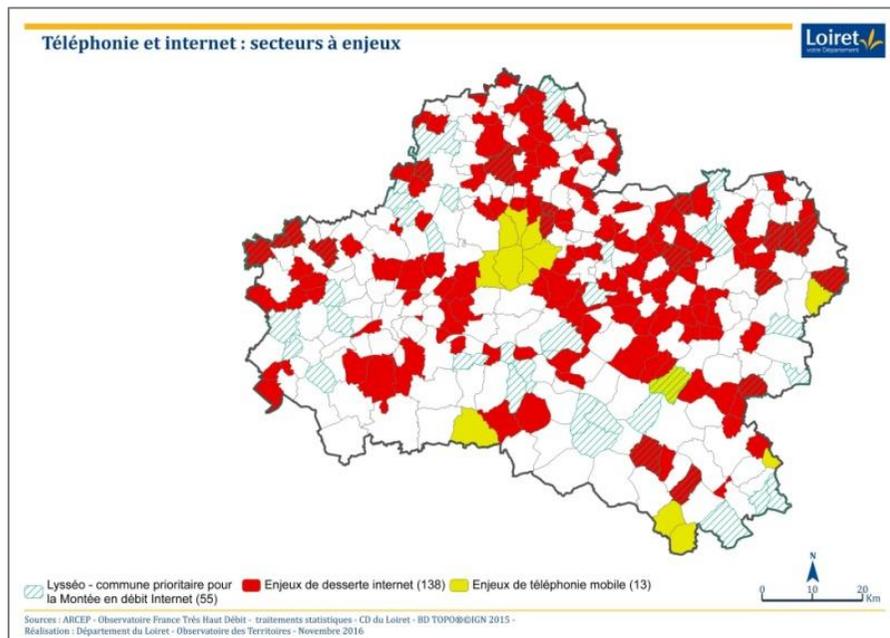


Figure 5 - 66% des maires du Loiret estiment que leur

territoire rencontre des difficultés d'accès à Internet. Ce chiffre est toutefois pondéré par le fait que 92% des maires qui ont répondu à l'enquête administrent une commune rurale.³

³ Enquête réalisée auprès des maires par le Conseil départemental et la Préfecture du Loiret, du 22 mai au 16 juin 2017, dans le cadre de l'élaboration du SDAASP

Le Loiret dispose d'une couverture de qualité sur une grande majorité du département en termes de téléphonie mobile 2G et 3G. La couverture 4G reste encore limitée avec moins de 10% du territoire couvert et une offre concentrée dans les secteurs urbains ou situés sur l'axe ligérien, le Pithiverais, la Beauce Loirétaine et le Gâtinais.



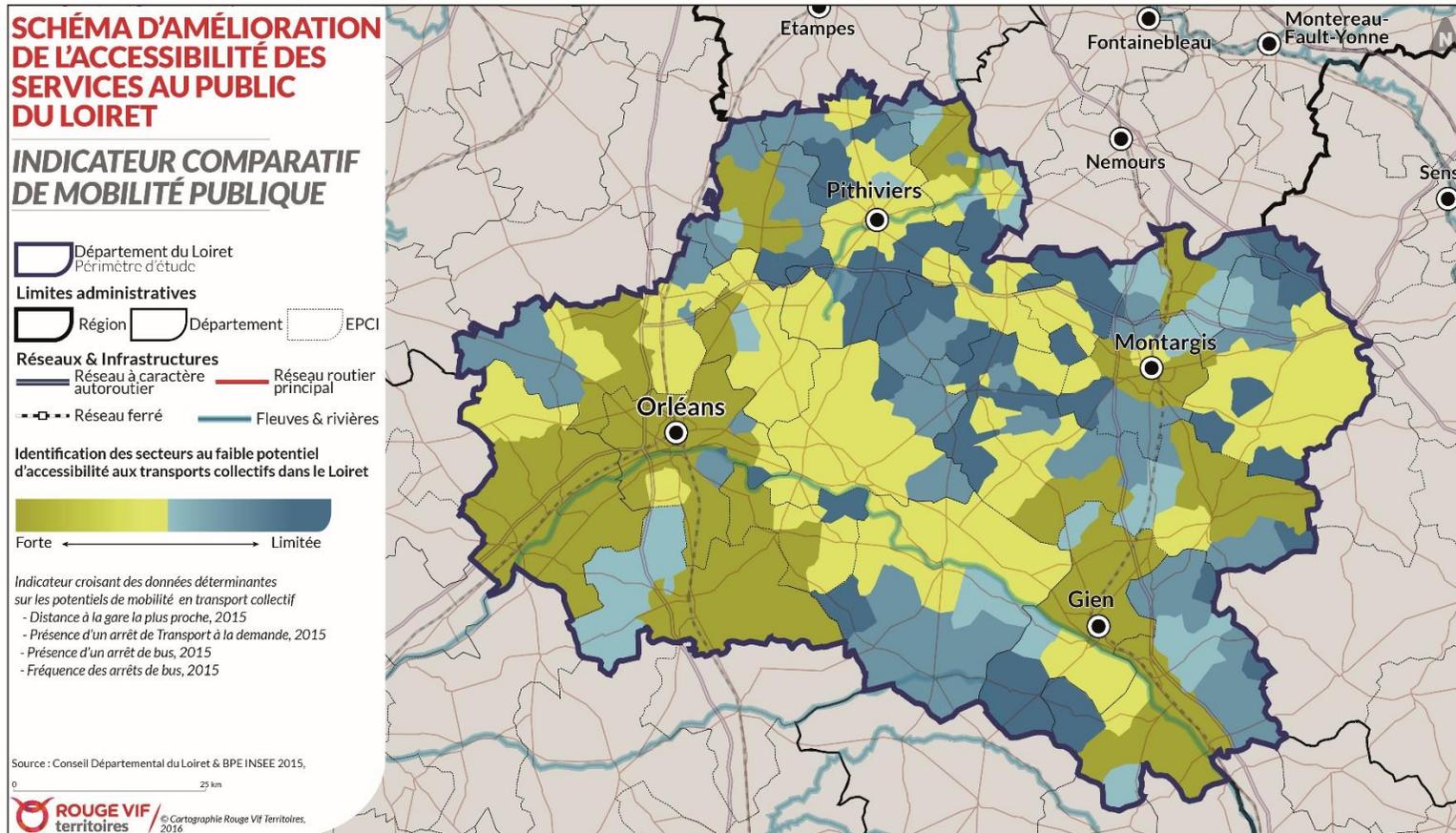


Figure 7 - Carte de synthèse du potentiel de mobilité publique - Rouge Vif territoires

Méthodologie Cette carte représente un potentiel de mobilité publique pour les usagers dans chaque commune. Elle est construite à partir d'un indicateur composite croisant et pondérant quatre indicateurs (distance à la gare la plus proche (coeff 3), fréquence des arrêts de bus (coeff 3), présence d'un arrêt de bus (coeff 2), présence d'un arrêt de transport à la demande (coeff 1). Elle prend également en compte la distance à un pôle regroupant des services de proximité (pôles de centralité, intermédiaires ou de proximité). La carte permet uniquement de comparer les communes du Loiret entre elles et ne donne pas d'éléments sur le niveau de l'offre en valeur absolue ni par rapport à d'autres départements. À noter également que cette carte ne tient pas compte de la densité de population pour la mettre en regard de l'offre de transports publics. Nous en tiendrons compte dans l'analyse.

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services publics, services sociaux et services d'insertion

Chiffres clés :

- 10 Maisons de Services Au Public (MSAP) reconnues, 6 Espaces Services Publics (ESP), 6 Maisons du Département (MDD) et 1 Point d'Information Médiation Multiservices (PIMMS)
- 0,30 point d'accueil pôle emploi pour 10 000 habitants le Loiret est en dessous des moyennes régionale 0,37 et nationale 0,36 (*INSEE BPE, Pôle emploi 2015*)
- Un taux de centre de formation continue de 0,36 supérieur à ceux de la région 0,26 et de la France 0,23 (*INSEE BPE, Pôle emploi 2015*)

Un maillage diversifié pour l'accès aux services publics, sociaux et d'insertion

À l'échelle nationale, il existe un sentiment fort de délitement du service public. Ce constat n'épargne pas le département du Loiret. Par souci d'économie et de cohérence par rapport à la fréquentation de certaines structures, plusieurs services diminuent leur offre classique (implantation, amplitude horaire, permanence etc.) et se reportent vers de nouvelles formes de contact, notamment via la numérisation et la mutualisation.

Actuellement, le paysage de l'offre physique en matière de services publics et sociaux est relativement satisfaisant dans le Loiret (ex. taux de couverture de la Poste à 94,6%) Concernant les structures d'insertion, le département est sensiblement moins maillé que la moyenne régionale et nationale (0,30 points d'accueil Pôle emploi pour 10 000 habitants pour 0,37 et 0,36). On compte cependant plusieurs zones plus éloignées des services alors même qu'elles présentent des fragilités sociales importantes :

- Pour les services d'insertion à l'emploi : la Communauté de communes du Val de Sully, ainsi que dans l'ouest de la Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, l'est de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et l'est de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye
- Pour les services de formation : Pays du Pithiverais en Gâtinais
- Pour les services sociaux : la Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais
- Pour les services mutualisés : les franges du Département et le territoire de la Communauté de communes du Val de Sully où les projets sont moins avancés

Par ailleurs, il existe un maillage assez dense en accueil de 1er niveau dans le département, incarné par diverses structures (Centres Communaux d'Action Sociale et Centre Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS-CIAS), missions locales, MDD, etc.). Ces structures connaissent des enjeux d'articulation avec les autres structures publiques et sociales (opérateurs, structures mutualisées) ainsi que de formation régulière de leurs agents.

Enfin, la place du bénévolat est essentielle pour assurer l'équilibre du secteur des solidarités. Cependant, les associations notent une difficulté croissante de recrutement des bénévoles qui peut laisser craindre une diminution des capacités d'action.

Une offre d'orientation polyvalente se consolide sur le territoire. Les structures mutualisées maillent une grande partie du territoire et des projets sont en cours pour poursuivre le maillage existant. À noter par ailleurs le rôle de relais que jouent les mairies en termes d'informations et d'accessibilité aux services publics.

« La création d'un espace de vie sociale ouvert à tous et accueillant de multiples services à la population (jeunesse, permanences sociales, bibliothèque, etc.) dans une commune centrale permettrait d'améliorer l'accessibilité aux services » - Enquête auprès des maires du Loiret du 22 mai au 16 juin 2017.

Avec les structures mutualisées, trois enjeux sont soulevés :

- Clarifier la répartition des compétences et des rôles entre les opérateurs spécialisés, les structures mutualisées et le premier accueil social de proximité, notamment les mairies (formation des personnels, mise en réseau, échanges, information). La mise en place d'un réseau partenarial optimisé apparaît comme une priorité pour les acteurs.
- Développer la diversité et la montée en qualité des services déployés dans les structures mutualisées
- Améliorer la visibilité de ces structures afin d'en faire des lieux identifiables par les usagers.

« La différence entre l'offre des différentes MSAP, qui pourtant, partagent le même label, peut présenter un obstacle pour la lisibilité du service du point de vue de l'utilisateur » – Entretien avec les acteurs des structures mutualisées – 14 décembre 2016

Des publics plus fragiles qui risquent d'être de plus en plus éloignés des services

Les problématiques sociales se sont accrues ces dernières années avec une tendance à l'accumulation des problématiques de précarité : santé physique et mentale, accès au logement, chômage etc.

Les jeunes, les personnes âgées, et les personnes en situation de précarité apparaissent comme des publics fragiles du point de vue de l'accès aux

services, en raison d'un moindre potentiel de mobilité, d'une méconnaissance des droits, et parfois d'une non-maîtrise de la langue, des outils numériques et/ou des procédures administratives.

De plus, pour aider une personne « fragile » à accéder aux services sociaux, au droit, aux services d'insertion et de formation, il faut aussi souvent intégrer d'autres dimensions : la petite enfance, la santé, la mobilité etc. Développer des liens entre ces secteurs constitue un enjeu important.

« Il est essentiel d'accompagner la frange de nos publics les plus fragiles dans l'accès aux services » - Entretien avec les représentants élus de l'Association des maires du Loiret – 25 novembre 2016. **« La présence ponctuelle des services sous forme de permanence dans les mairies ou via un dispositif itinérant permettrait aux personnes sans moyens de transport ou sans ressources numériques de bénéficier des services publics »** - Enquête auprès des maires du Loiret du 22 mai au 16 juin 2017.

Prendre en compte la numérisation des services publics, sociaux et d'insertion

La numérisation de plusieurs services publics apporte une solution à la problématique de l'éloignement au service public. De plus, cette modalité permet de gagner du temps pour un certain nombre d'utilisateurs. Cependant, pour certains utilisateurs, le numérique est une barrière pour accéder au service. Le passage au numérique accentue notamment la barrière de l'illettrisme. Un accompagnement est nécessaire soit pour leur permettre de faire des démarches soit pour leur permettre de devenir autonomes.

Synthèse des enjeux

- Accompagner les publics les plus fragiles et les plus éloignés des services
- Développer le maillage des structures mutualisées et les échanges entre structures de l'action publique et sociale
- Accompagner les publics éloignés des usages du numérique

Temps d'accès aux services au public

Le Loiret compte 7 Maisons du Département (dont 2 à Orléans). Elles rassemblent les services de la Solidarité du secteur concerné. Ce sont principalement des agents de la Solidarité qui y travaillent sur des thèmes aussi divers que l'insertion professionnelle, la protection de l'enfance ou encore l'aide aux personnes âgées.

Les MSAP et ESP, offrent pour tous les usagers ne disposant pas d'outil informatique ou de connexion à Internet, la possibilité d'accéder aux nouveaux moyens de mise en relation avec les différents organismes de service public. Logement, recherche d'emploi, prestations familiales, assurance-maladie, retraites, handicap, transport... autant de préoccupations quotidiennes pour lesquelles les MSAP et ESP apportent des solutions.

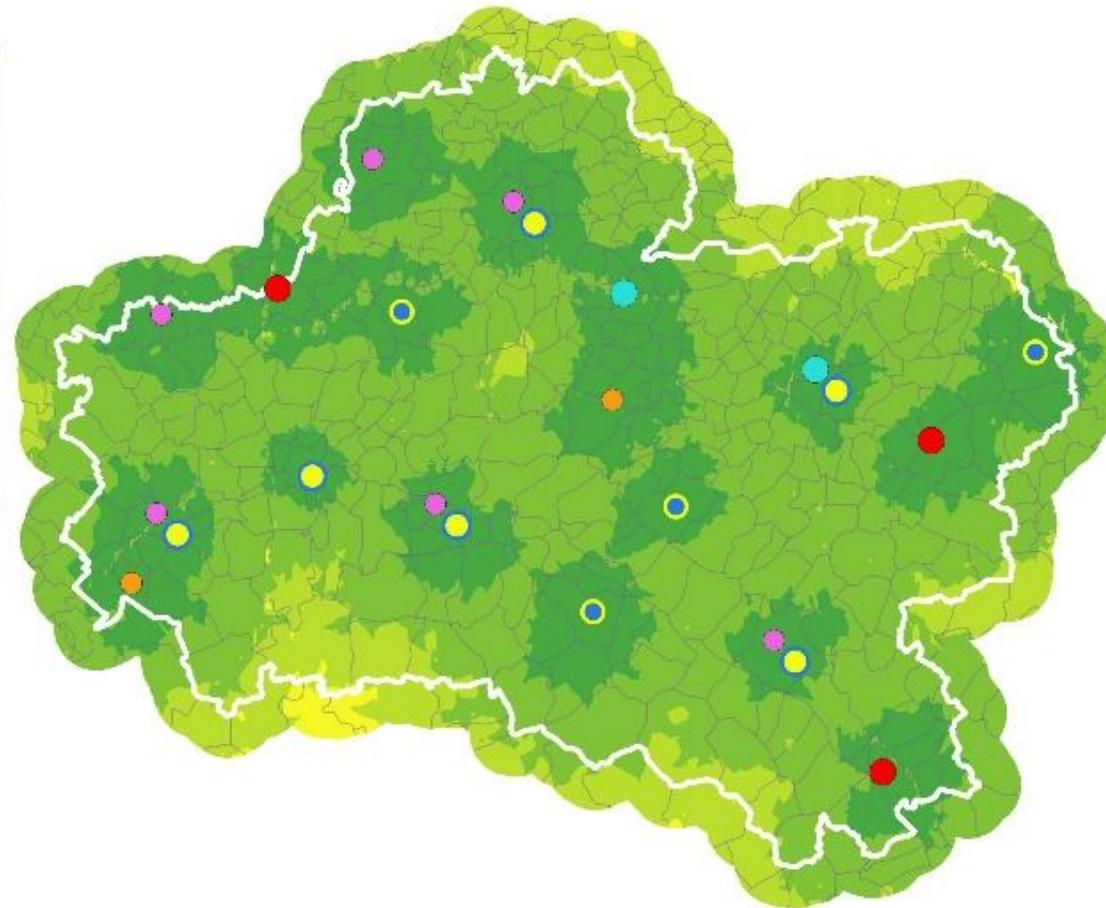
Légende

Structures

-  MSAP (CT/Assoc) reconnues
-  MSAP (Poste) reconnues
-  Maisons du Département
-  Projet MSAP (ESP)
-  Projet MSAP (Collectivités)
-  Nouveau Projet Poste

Temps d'accès en voiture

-  Moins de 10 minutes
-  Moins de 20 minutes
-  Moins de 30 minutes
-  Plus de 30 minutes



0 10 20 30 km

Sources : BD Cartho, Préfecture du Loiret, Département du Loiret, maisondeservicesaupublic.fr
Réalisation : DDT45 - Observatoire de territoires - Janvier 2017

Figure 8 - Carte des temps d'accès aux services au public mutualisés



Focus sur les publics prioritaires :

Les publics qui ont le plus de mal à accéder aux services publics, sociaux et d'insertion sont :

- Les **personnes âgées**, notamment celles qui sont en situation d'isolement, et les personnes âgées de plus de 80 ans) et de leur éloignement à certaines modalités d'accès aux services à distance (outils numériques, plateformes téléphoniques etc.)
- Les **personnes en situation de précarité** et/ou habitant dans les Quartiers Politique de la Ville, en raison d'un moindre potentiel de mobilité et d'obstacles tels que la méconnaissance des droits, la non-maîtrise de la langue, des outils numériques et/ou des procédures administratives. La pudeur peut également représenter un obstacle à l'accès au droit pour ces publics qui ne sont pas nécessairement identifiés auprès des services d'aide sociale.
- Les **jeunes** enfin du fait le plus souvent de leur méconnaissance de l'offre de services et des aides qui leur sont destinées ainsi que pour les démarches d'accès à l'emploi, puisqu'il constitue un public de plus en plus précarisé.



Territoires à enjeux :

- **Territoires ruraux éloignés de l'offre de services avec des problèmes de précarité prégnants :**
 - **Pour les services d'insertion à l'emploi :** la Communauté de communes du Val de Sully, l'ouest de la Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, l'est de la Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et l'est de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye
 - **Pour les services de formation :** Pays du Pithiverais en Gâtinais
 - **Pour les services sociaux :** la Communauté de communes des Canaux et Forêt en Gâtinais
- **Territoires qui restent éloignés de l'offre de services y compris dans le maillage des services mutualisés :** les franges du Département et le territoire de la Communauté de communes du Val de Sully où les projets sont moins avancés

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services de santé

Chiffres clés :

- 87ème rang des départements français en termes de densité de médecins généralistes (DREES – RPPS 2015)
- 53% des médecins généralistes du Loiret sont âgés de plus de 55 ans (SNIIRAM 2014)
- 75% des communes du Loiret ont une offre de santé de proximité inexistante ou incomplète mais 80% des loirétains sont à moins de 5 min d'un pôle de santé (SAE 2014)
- 5 contrats locaux de santé dans le Loiret initiés par l'Agence Régionale de Santé

Un département au 87e rang français pour la densité des médecins généralistes

Le principal enjeu à l'échelle du département est d'attirer des professionnels pour faire face à la désertification médicale actuelle de certains territoires mais aussi au vieillissement global des professionnels de santé sur le département, qui interroge à très court terme, l'accès à la santé sur l'ensemble des territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains. La densité actuelle des médecins généralistes est 73,53 médecins pour 100 000 habitants et 53% de ces généralistes est âgé de plus de 55 ans.

Face à ce constat, les initiatives de structuration de l'offre de santé se multiplient, notamment via les maisons pluridisciplinaires de santé (MSP) qui privilégient une pratique collective. 16 MSP ont ainsi été créées dans le Loiret, majoritairement le long de l'axe Loire et à proximité des principaux pôles urbains. Ces maisons sont soutenues par l'ensemble des acteurs publics. Cependant, pour que ces maisons de santé fonctionnent, un temps long et un engagement très fort des professionnels de santé du territoire est indispensable.

« La permanence ponctuelle d'une assistante sociale de la Maison du Département dans les locaux de la maison de santé permettrait d'améliorer l'accessibilité aux services » - Enquête auprès des maires du Loiret du 16 mai au 22 juin 2017

Des politiques volontaristes, notamment financières, existent par ailleurs mais elles connaissent un succès relativement faible. Pour attirer des professionnels de santé, il s'agit de proposer non seulement une offre professionnelle de qualité mais aussi un cadre de vie attractif. Pour cela, le maintien d'un ensemble de services dans les territoires (services publics, éducatifs, commerciaux etc.) est une composante essentielle.

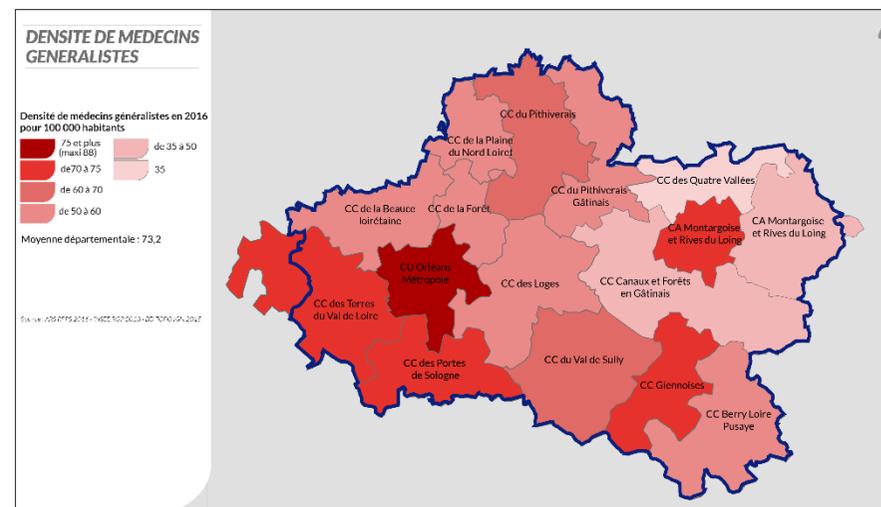


Figure 9 - Carte de la densité des médecins généralistes - Département du Loiret

Des problématiques d'accessibilité localisées pour les publics les moins mobiles

Aujourd'hui 80 % de la population vit à moins de 5 minutes d'une commune constituant un pôle de santé de proximité⁴. Dans certains territoires, ces temps d'accès peuvent aller jusqu'à 15 minutes (Communauté de communes des Quatre Vallées, grande périphérie de Pithiviers, zones rurales du sud-est et nord-est de la Loire).

Dans ces zones, les personnes les moins mobiles et les plus fragiles peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux soins. D'autant que les pratiques des professionnels sont de moins en moins tournées vers les soins à domicile. Un certain nombre d'aides et de dispositifs existent pour faciliter ce transport mais elles ne sont ni systématiques ni connues de tous.

Par ailleurs, aucun Loirétain ne se trouve à plus de 30 minutes en voiture d'un centre hospitalier. Les 3% des femmes loirétaines qui mettent plus de 30 minutes à accéder à une maternité se situent dans la partie centrale du département (Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully). C'est le Programme Régional de Santé (PRS) qui régit l'implantation des équipements hospitaliers sur les territoires

Une couverture complète du département par 5 Contrats Locaux de Santé (CLS)

Une gouvernance de la santé existe à l'échelle locale via 5 CLS⁵ qui permettent de mettre en place des projets de territoire sur la thématique santé. Les échanges entre professionnels de santé mais aussi entre les professionnels de santé et les autres acteurs du territoire ont été initiés

⁴ Commune rassemblant au minimum un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie.

⁵ CLS du Montargois-Gâtinais, CLS du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, CLS des 3 Pays (Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, Pays Loire Beauce et Pays Sologne Val Sud), CLS du Pays Giennois, et CLS de la CA d'Orléans-Val de Loire.

dans le cadre de ces CLS, avec de nombreuses actions proposées pour attirer des professionnels, favoriser l'accès à la santé et la prise en charge des patients.

Pour les professionnels de la santé, il est également important de sensibiliser les usagers et les territoires à une définition large de la santé (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé) en intégrant notamment les dimensions environnementales et de bien-être et non pas uniquement la question des soins.

« Il faut mener une réflexion globale sur l'ensemble des services pour garantir l'attractivité du territoire pour les médecins » - Entretien avec les acteurs de la santé – 2 décembre 2017

Synthèse des enjeux

- Attirer de nouveaux professionnels de santé pour combler le déficit de médecins et anticiper les départs en retraite
- Développer les solutions pour améliorer l'accessibilité des publics fragiles dans les territoires éloignés de l'offre
- Sensibiliser les usagers et les acteurs aux autres facteurs favorisant la santé
- Améliorer la coordination et le dialogue entre les professionnels de santé

Offre de santé et accessibilité (temps d'accès moyen au centre de la commune)

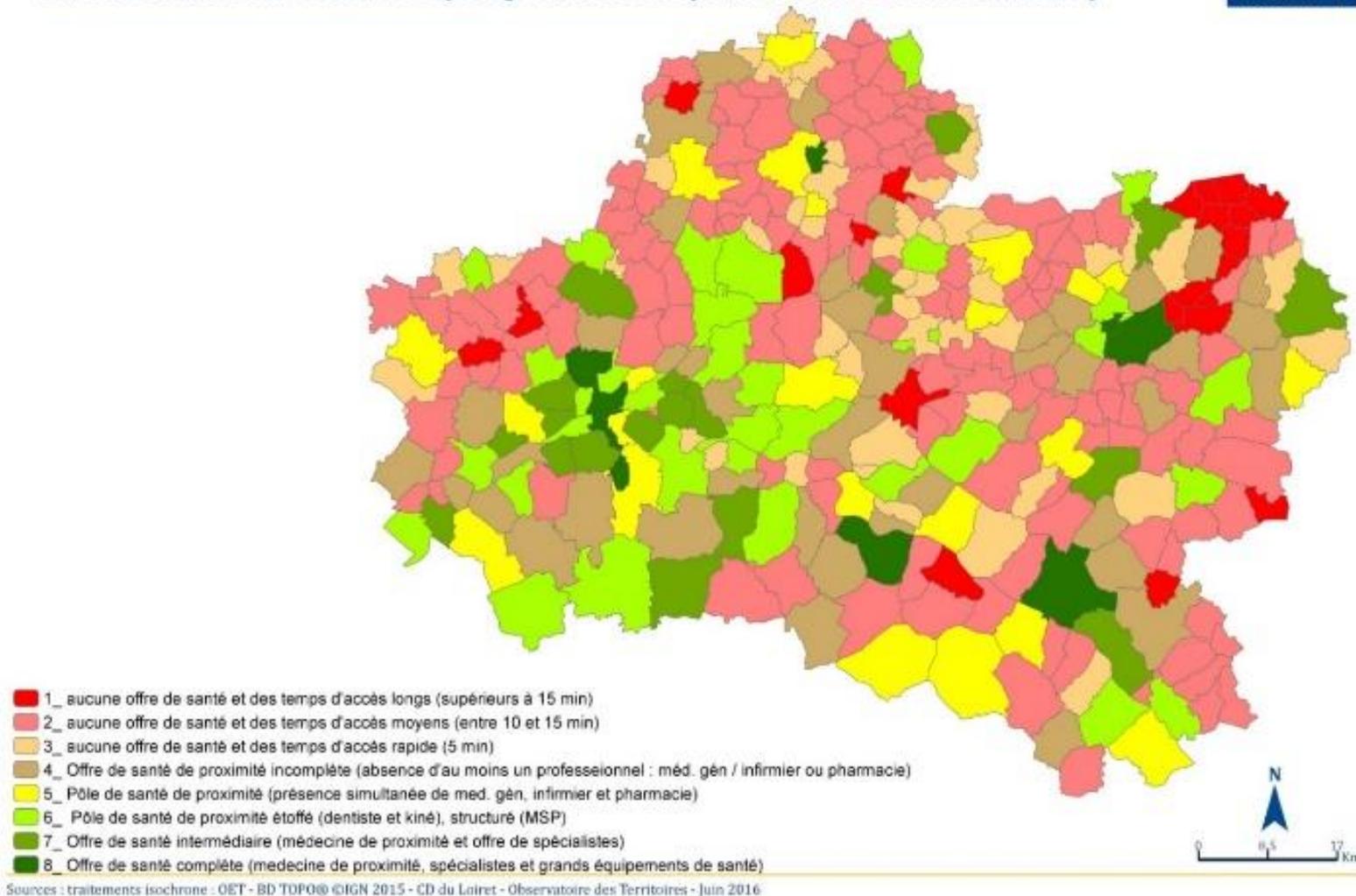


Figure 10 - Carte des zones à enjeux en matière d'accès à la santé - Département du Loiret



Focus sur les publics prioritaires :

Si aucun des territoires du Loiret ne concentre, selon le Projet Territorial de Santé⁶, une population en situation d'extrême fragilité et éloignement aux soins comme cela peut être le cas dans le sud de la région, le nord-ouest et l'est du territoire présentent des enjeux socio-démographiques plus forts.

Les publics qui rencontrent le plus de difficultés à accéder aux services de santé sont :

- Les personnes âgées d'une part du fait de leurs besoins a priori plus importants d'accès à la santé, et d'autre part du fait de leur moindre potentiel de mobilité pour les personnes isolées.
- Les personnes en situation de précarité et les jeunes, pour qui le coût des services peut constituer un frein à l'accès aux soins, notamment de spécialistes. Des problématiques de prise en charge des patients bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et de dépassements d'honoraires peuvent se poser. Dans les territoires de l'est qui concentrent des personnes âgées et en situation de précarité, le lien entre la santé et le médicosocial apparaît essentiel.
- Les familles, et particulièrement les nouveaux arrivants, qui peuvent être confrontées à des difficultés de prise en charge chez les médecins du territoire déjà surchargés. Au nord, la croissance démographique accentue la pression sur les médecins.
- Les personnes en situation de handicap qui nécessitent une prise en charge spécifique



Territoires à enjeux :

- **Ensemble du département pour attirer des médecins**
- **Territoires les plus éloignés de l'offre de santé de proximité, avec un potentiel de mobilité faible et avec des enjeux de précarité et/ou de vieillissement prégnants :** la Communauté de communes des Quatre Vallées, la grande périphérie de Pithiviers le nord et le sud de la Communauté des communes Giennoises, le nord de la Communauté de communes du Berry Loire Puisaye
- **Territoires les plus éloignés de l'offre de soins structurants :** la Communauté de communes des Loges, la Communauté de communes des Canaux et Forêts-en Gâtinais et l'est de la Communauté de communes du Val de Sully

⁶ Projet Territorial de Santé du Loiret - ARS

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services à destination des personnes âgées et handicapées

Chiffres clés :

- D'ici 2040, la part des 75 ans et + sera de 15% dans le Loiret (*Agenda 21, Conseil départemental du Loiret, 2013*)
- 90% des personnes âgées vivent à domicile dans le Loiret dont 42% vivent seuls (*INSEE RGP 2013*)
- 57% des 80 ans et plus sont équipés d'un véhicule motorisé (*INSEE RGP 2013*)
- 7,2 minutes pour accéder au panier senior dans le Loiret contre 7,9 en moyenne en France (*INSEE BPE 2013 – BD TOPO IGN 2015*)
- 64 établissements et services d'hébergement et d'accueil pour personnes en situation de handicap (1800 places) (*Département du Loiret – PCCS 2016*)

Un département en avance pour favoriser un maintien à domicile de qualité

L'équipement actuel pour la prise en charge des personnes âgées apparaît globalement satisfaisant à la fois pour le maintien à domicile (Services de Soutien A Domicile (SSAD) et Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)) et pour l'accueil en établissements spécialisés. Cependant, il s'agit de prendre en compte la croissance importante des personnes âgées en cours et à venir qui va nécessairement peser sur les dispositifs actuels, notamment dans certains territoires soumis à un fort vieillissement.

90% des personnes âgées vivent à domicile et le Loiret dispose d'atouts et d'outils innovants pour mettre en œuvre et développer cette pratique (Lysbox par exemple). Le maintien à domicile implique par ailleurs d'anticiper les besoins d'accès des personnes âgées à tous les services

(santé, services publics, services de commerces etc.) dont elles pourront avoir besoin si elles sont autonomes. L'INSEE a défini un « panier seniors » qui regroupe une vingtaine de services considérés comme particulièrement utiles aux personnes âgées (ex. la pharmacie, la caisse de retraite etc.). Actuellement, le temps d'accès moyen à ce panier est inférieur à la moyenne nationale (7,2 minutes contre 7,9). Dans les espaces urbains où vit une part importante des personnes âgées, l'offre qui correspond à ce « panier seniors » est assez bien fournie. Cependant, certains territoires ruraux apparaissent sensiblement plus éloignés : la Communauté de communes des Quatre Vallées, la Communauté de communes de la Forêt, le territoire de l'ex-Communauté de communes du Bellegardois, la Communauté de communes du Pithiverais et la Communauté de communes des Loges.

D'autant que l'offre publique de transports est plus réduite dans ces territoires, ce qui peut engendrer des problématiques d'accès pour les personnes âgées non motorisées.

Une lisibilité à améliorer sur l'offre dédiée aux personnes âgées et handicapées

L'offre de services à destination des personnes âgées n'est pas toujours bien connue des principaux intéressés ou de leurs aidants. Malgré le maillage des 8 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), une communication pourrait permettre de développer l'accès des personnes âgées aux services qui leur sont dédiés et d'améliorer le bien-être des personnes, des aidants et des professionnels.

« L'aide à domicile est un secteur qui se professionnalise avec des besoins rapides et importants de formation. Pour répondre à ce besoin, un groupement d'employeurs, le GEC Aide à domicile, a été créé en 2012 : pour recruter et former des aides à domicile. » – Entretien avec les acteurs associatifs – 14 décembre 2016

Des efforts à poursuivre pour l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées

L'offre d'hébergement et d'accueil pour les personnes handicapées (1800 places) est aujourd'hui insuffisante au regard du besoin sur le territoire loirétain et est située en dessous de ce que l'on peut observer au niveau national et régional. L'intégration des personnes handicapées à la vie de la cité et la prise en charge du handicap restent des enjeux importants à améliorer sur le territoire loirétain. Les initiatives locales et les actions du Conseil départemental semblent à consolider et/ou à étendre en ce sens, dans l'amélioration de l'accès physique des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments mais aussi et surtout dans le sens d'un accompagnement spécifique des publics handicapés sur leurs démarches d'accès aux services (démarches administratives, accès aux services publics, accès aux loisirs etc.).

« Le service d'accompagnement des personnes âgées de plus de 70 ans initié par la Communauté de communes du Pithiverais est un service très apprécié. Un service identique PMR serait bienvenu » - Enquête auprès des maires du Loiret du 22 mai au 16 juin 2017.

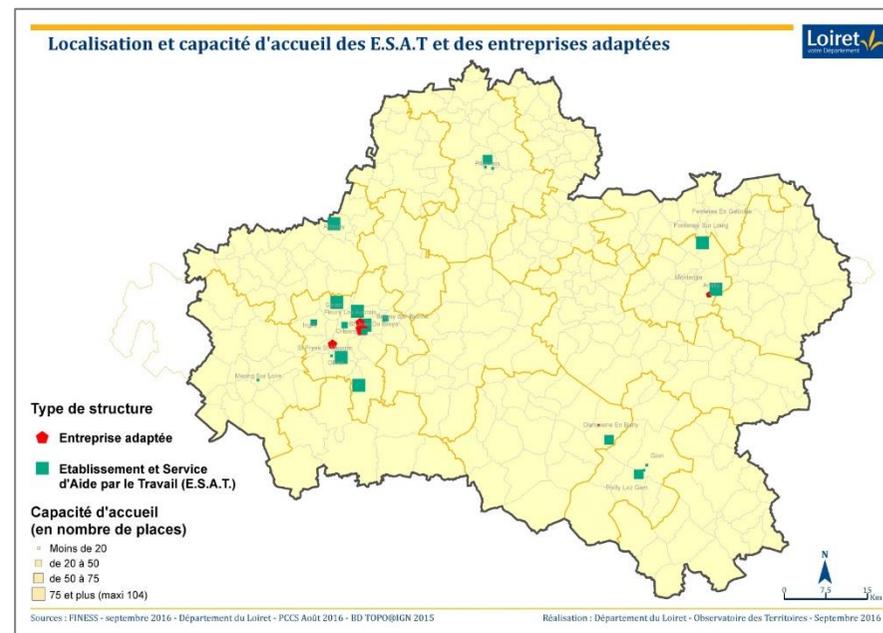


Figure 11 - Localisation et capacité d'accueil des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et entreprises adaptées - Département du Loiret

Synthèse des enjeux

- Favoriser un maintien à domicile de qualité dans le département
- Permettre aux personnes âgées les moins mobiles d'accéder à l'offre de services, notamment le panier senior
- Améliorer la lisibilité et la connaissance de l'offre dédiée aux personnes âgées et handicapées
- Développer l'insertion et l'accompagnement des personnes handicapées

Autonomie des personnes âgées et accessibilité au panier d'équipements "Seniors" : identification des secteurs à enjeux

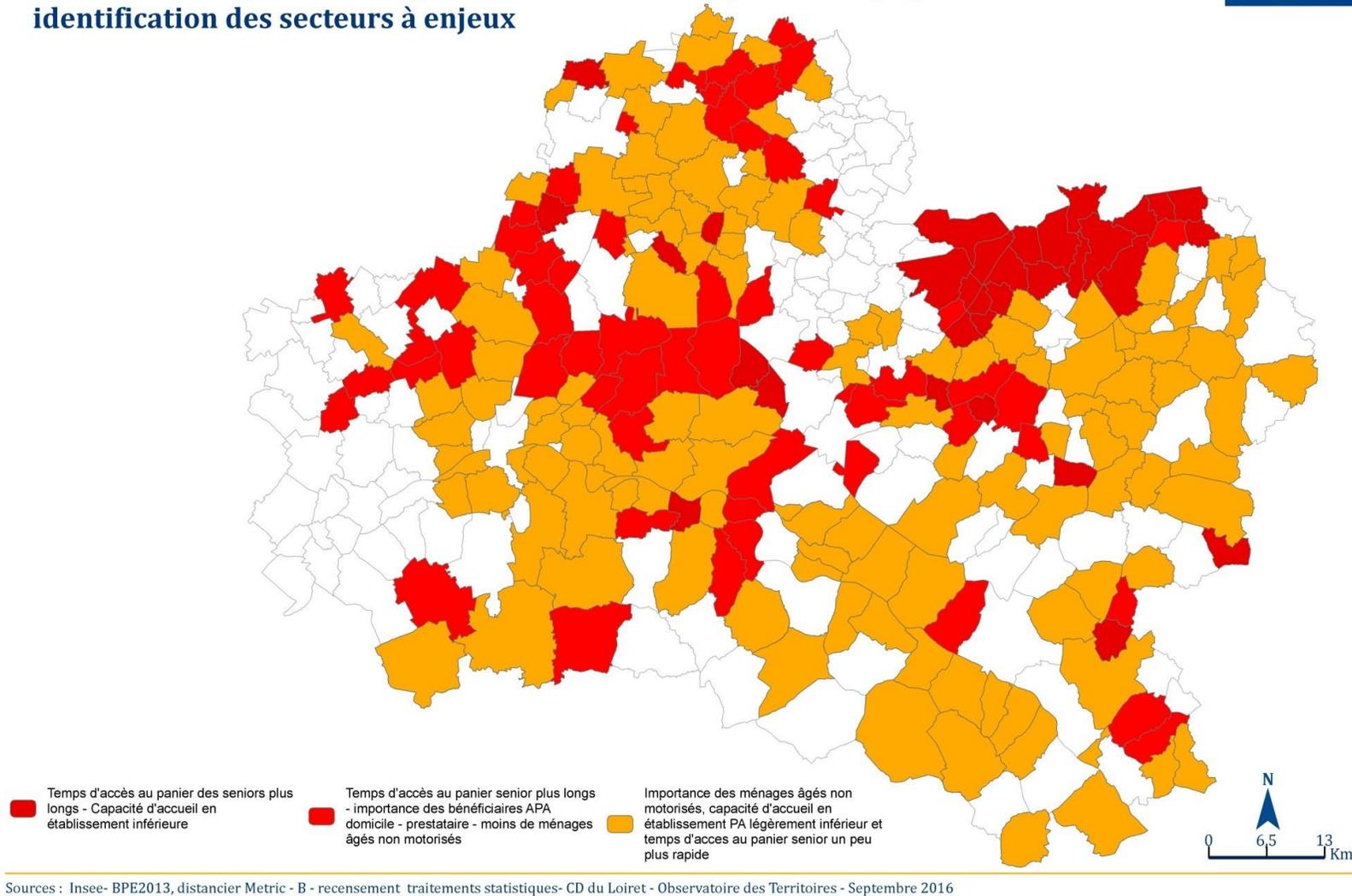


Figure 12 - Carte des secteurs à enjeux en termes d'accès des personnes âgées au panier "seniors" de l'Insee - Département du Loiret



Focus sur les publics prioritaires :

Les publics qui apparaissent prioritaires sur ce champ Vieillesse et Handicap sont :

- Les personnes âgées isolées, notamment dans les territoires éloignés des services et moins desservis par les transports en commun.
- L'ensemble des personnes handicapées pour l'accès à la vie de la cité, et notamment les personnes atteintes d'un handicap psychologique pour l'accès à des services spécialisés dans la lutte contre la stigmatisation.



Territoires à enjeux :

- **Territoires les plus éloignés du « panier seniors »** : Communauté de communes des Quatre Vallées, territoire de l'ex-Communauté de communes du Bellegardois, Communauté de communes du Pithiverais, Communauté de communes de la Forêt, Communauté de communes de la Beauce Loirétaine et Communauté de communes des Loges
- **Territoires présentant les enjeux de vieillissement les plus importants actuels et à venir** : Communauté de communes Berry Loire Puisaye, Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane, Communauté de communes des Terres du Val de Loire, Communauté de communes du Val de Sully, Communauté des communes Giennoises et Communauté de communes des Portes de Sologne
- **Ensemble du département pour les structures d'accueil dédiées aux personnes handicapées.**

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité

Chiffres clés :

- Part des moins de 20 ans dans le Loiret : 25,3% (24,1% en Région Centre Val de Loire et 24,5% au niveau national) (*INSEE RGP 2013*)
- Un taux d'accueil de 68,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 63,8% en Région Centre Val de Loire) (*DREES, Enquête PMI 2014*)
- 116 structures d'accueil collectif pour 3 604 places pour les 0-3 ans soit 14,2 places pour 100 enfants contre 15,6 en moyenne au niveau national (*Département du Loiret – PCCS 2016*)
- 25 Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) accueillant 250 enfants (*Département du Loiret – PCCS 2016*)
- 1 Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) et 15 Points Information Jeunesse (PIJ)

Une offre importante mais des enjeux d'adaptation aux modes de vie

Sur le champ de la petite enfance, l'offre loirétaine apparaît relativement importante : le taux d'accueil est supérieur à la moyenne nationale (68,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014 contre 63,8). En fonction des territoires, l'offre d'accueil petite enfance s'appuie plutôt sur des structures d'accueil collectif ou plutôt sur les assistantes maternelles. Plusieurs territoires sont considérés comme prioritaires dans le schéma départemental des services aux Familles pour le développement de structures d'accueil collectif, notamment à l'est et dans l'extrême frange ouest du département. Par ailleurs, un investissement important des collectivités locales a été réalisé pour offrir des services d'accueil petite enfance et périscolaires aux familles.

Au-delà de la couverture en structures d'accueil, l'un des enjeux majeurs consiste à proposer une offre petite enfance et enfance adaptée à l'évolution des conditions de vie, notamment en termes d'horaires. Compte-tenu du nombre croissant de familles monoparentales et de navetteurs (personnes effectuant des trajets domicile-travail parfois importants), tous les usagers ne trouvent pas une offre adaptée à leurs besoins (faibles revenus, horaires atypiques, besoin de proximité, etc.).

Dans l'urbain, notamment sur le territoire d'Orléans Métropole, il s'agit de gérer la pression de la demande. Dans le rural, le levier se situe en grande partie dans l'évolution du métier d'assistante maternelle. Cette mutation est en cours avec les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) - 25 MAM existent actuellement - et les Réseaux d'Assistants Maternelles (RAM), dont la couverture est presque complète. Le développement de ces structures est à poursuivre sur l'ensemble du département pour améliorer le maillage et le potentiel de flexibilité du service. À noter par ailleurs qu'une multiplicité de structures privées, associatives ou publiques peuvent intervenir sur le champ de la petite enfance et qu'il existe donc un enjeu de mise en cohérence de cette offre.

Un enjeu d'élargir la vision à la jeunesse (de 0 à 25 ans) et à la famille

Si l'offre petite enfance et enfance apparaît relativement nourrie, se pose en revanche la question de la valorisation des offres dédiées à l'accompagnement de la jeunesse et à l'accompagnement de la parentalité. Du côté de la jeunesse, il s'agit de donner une vision globale des opportunités (sportives et culturelles, de formation, d'accompagnement et d'insertion etc.). Le maillage en PIJ, au nombre de 15 actuellement, pourrait être complété, notamment au centre et au sud-est du territoire.

Du côté de l'offre parentalité, des actions existent via le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) mais ces dernières gagneraient à être développées, notamment au profit des territoires soumis à une forte pression démographique et à des problématiques sociales, au nord et à l'est du département. Le schéma départemental des services aux familles a posé cette ambition parmi ces priorités.

« On a surtout besoin d'une politique en faveur des 18-25 ans sur lesquels il existe un vide en termes d'accompagnement ». - Atelier du Pithiverais et du Montargois-Giennois – 31 janvier et 2 février 2017

Ces offres sont à mettre en lien avec les services petite enfance et enfance mais aussi avec les services sociaux, d'insertion, de logement etc. En effet, les acteurs locaux ont mis en avant l'importance du parcours de vie, notamment au début de la vie.

Synthèse des enjeux

- Accompagner les familles monoparentales et les familles en situation de précarité pour accéder à des conditions d'accueil spécifiques
- Créer du lien entre les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse
- Améliorer la prise en charge de la petite enfance via une diversification et une structuration de l'offre
- Développer la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes (11-25 ans)

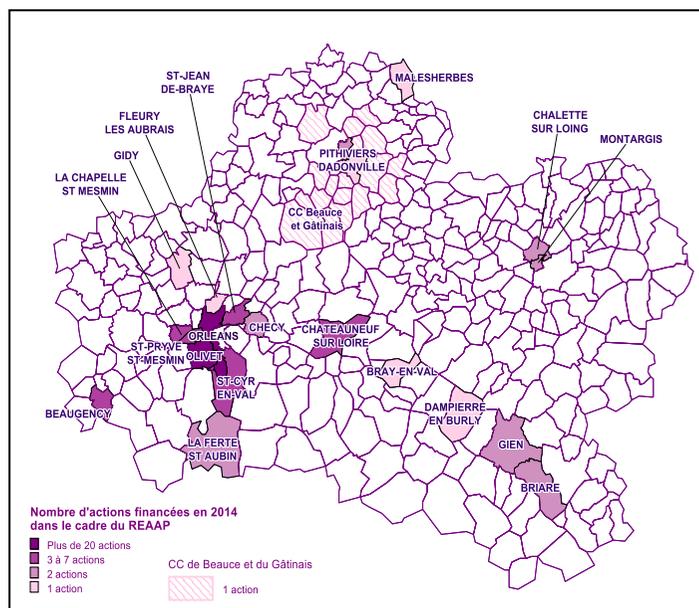


Figure 13 - Nombre d'actions financées dans le cadre du REAAP en 2014 - Schéma départemental des services aux familles

Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance (collectif ET individuel)

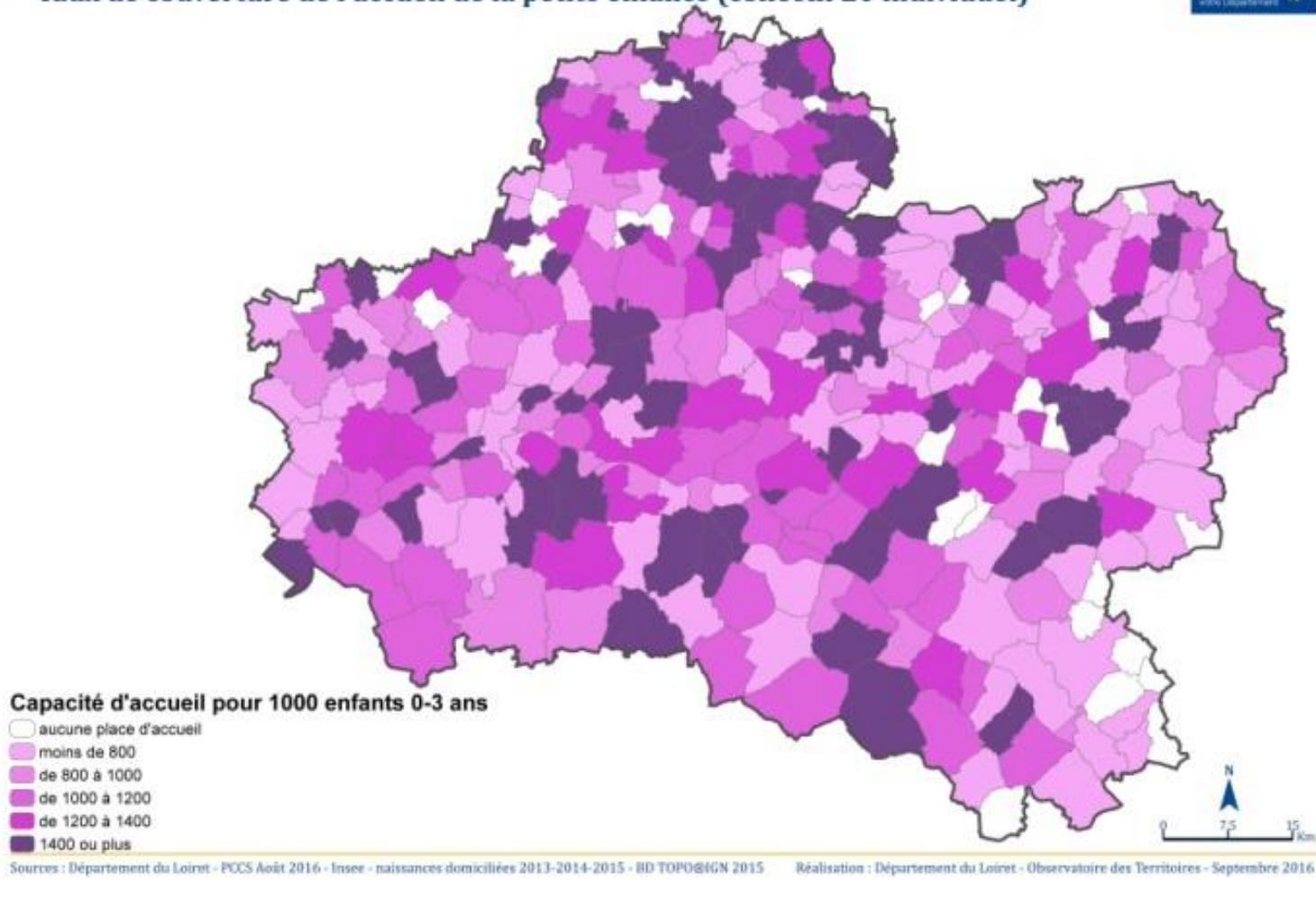


Figure 14 - Carte du taux de couverture de l'accueil de la petite enfance – Département du Loiret



Focus sur les publics prioritaires

Les publics qui ont le plus de mal à accéder aux services liés à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité sont :

- Les familles monoparentales et les familles en situation de précarité pour la petite enfance et l'enfance car elles disposent de moyens financiers moindres et ont davantage de contraintes horaires. Dans certains cas, ces publics peuvent également nécessiter une médiation culturelle, linguistique ou numérique pour accéder à certains services.
- Les jeunes, qui sont le plus souvent non motorisés et sont, de fait, relativement dépendants de l'offre de transports existantes pour l'accès aux services liés à l'enfance et à la jeunesse ;
- Les ruraux, car ils sont généralement plus éloignés de l'offre en services.



Territoires à enjeux :

- Territoires les plus éloignés de l'offre :

- **Pour les services d'accueil collectif de la petite enfance : zones prioritaires dans le schéma départemental des services aux familles** : Communauté de communes du Val de Sully, Communauté de communes des Quatre Vallées, Communauté de communes Berry Loire Puisaye, territoire de ex-Communauté de communes du Beaunois, Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais et quelques communes de la frange ouest du Loiret.

- **Pour les services de loisirs des enfants** au regard de l'augmentation de la population et de l'indice de jeunesse élevé : Communauté de communes du Pithiverais et Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais, Communauté de communes des Quatre Vallées

- **Pour les services à la jeunesse** : Communauté de communes des Loges, Communauté de communes du Val de Sully, Communauté des communes Giennoises et Communauté de communes Berry Loire Puisaye

- **Pour les services liés à la parentalité** : territoires ruraux et territoires ciblés par le Schéma départemental des services aux familles

- **Territoire connaissant une forte pression sur l'offre petite enfance et enfance ainsi que des enjeux de précarité prégnants** : Communauté urbaine Orléans Métropole

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services de commerces

Chiffres clés :

- 83 pôles de commerce de proximité dans le Loiret (1,25 pour 10000 habitants / 1,47 pour la Région Centre Val de Loire)
- 27 pôles de commerces intermédiaires* (0,40 pour 10000 habitants / 0,42 pour la Région Centre Val de Loire)
- 5 pôles de commerces supérieurs* (0,07 pour 10000 habitants / 0,08 pour la Région Centre Val de Loire)
- 71 communes du Loiret ont un marché
- Un temps d'accès à l'offre commerciale majoritairement inférieure à 10 minutes dans le Loiret

* Pour les définitions de commerces intermédiaires et de commerces supérieurs, se référer à la page suivante

Une attractivité des centres-bourgs et des centres-villes en déclin qui impacte sur l'offre commerciale

L'offre commerciale contribue à l'attractivité des territoires. Compte-tenu de la concurrence de la grande distribution, les leviers d'aménagement du territoire, de valorisation des centres-bourgs et des centres-villes ainsi que des commerces locaux, et enfin de sensibilisation des consommateurs semblent nécessaires pour maintenir un maillage territorial des bourgs et de villes, dense, vivant et attractif.

Un besoin d'adaptation des commerces de proximité pour mieux répondre aux besoins des habitants

Les modes de consommation ont fortement évolué et se tournent davantage vers Internet et la grande distribution. Parce que l'offre commerciale de proximité est un enjeu d'attractivité des territoires et participe à l'éco-système favorable au maintien de l'ensemble de la

gamme de service sur les territoires, il semble intéressant d'accompagner les commerces de proximité afin que ces derniers puissent mieux répondre aux besoins et nouveaux modes de vie et de consommation des habitants (horaires d'ouverture plus larges, achat par internet, livraison à domicile, etc.) ou soutenir le développement de projets innovants comme les épiceries solidaires.

Un éloignement aux services commerciaux majoritairement pour les personnes isolées et peu motorisées dans les territoires ruraux

L'offre commerciale est implantée en cohérence avec la densité de population. Il s'agit de prendre en compte les contraintes propres à l'offre commerciale privée, qui nécessite une aire de chalandise suffisante pour exister. A ce titre, l'enjeu d'accessibilité à l'offre commerciale se pose davantage dans les territoires éloignés de la présence physique de cette offre, notamment pour un public peu mobile qui ne dispose pas d'une voiture individuelle.

« Il n'y a plus de transport collectif à destination du marché hebdomadaire de La Ferté Saint Aubin » - Enquête auprès des maires du Loiret du 22 mai au 16 juin 2017

Le produit du travail en cours, réalisé par le Département et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, sur le recensement des secteurs soumis au risque de disparition du dernier commerce est à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du schéma.

Synthèse des enjeux

- Soutenir l'attractivité des centres-bourgs et des centres-villes
- Accompagner les commerces pour mieux répondre aux besoins des habitants
- Assurer un service dans les territoires isolés et favoriser l'accès aux commerces des personnes peu mobiles

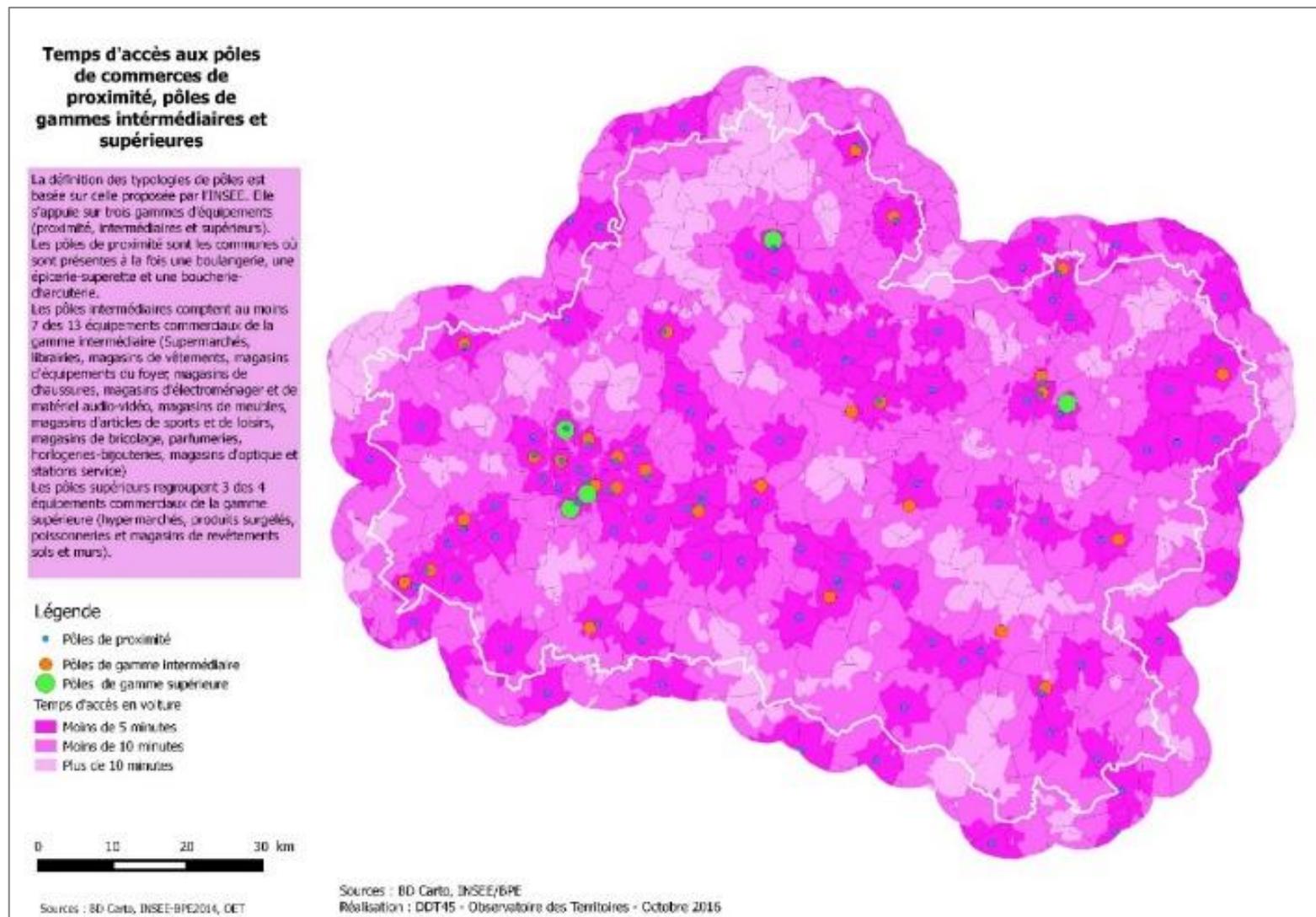


Figure 15 - Carte des temps d'accès à l'offre de commerce de proximité - DDT du Loiret



Focus sur les publics prioritaires :

Les publics qui ont le plus de difficulté à accéder aux services de commerces sont :

- Les personnes âgées et les personnes en situation de précarité isolées, notamment celles vivant en zones rurales, pour des questions de mobilité notamment. Pour les personnes précaires, la question du coût entre également en compte.
- Les personnes handicapées, pour des questions d'accessibilité liées à l'aménagement du territoire et des bâtiments (normes personnes à mobilité réduite).



Territoires à enjeux :

- **Territoires éloignés de l'offre commerciale de proximité et concentrant des populations fragiles et âgées :** interstice entre la Communauté de communes des Quatre Vallées, Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, sud de la Communauté de communes du Val de Sully et sud de la Communauté des communes Giennoises

Analyse croisée de l'offre et des besoins en services liés au sport, à la culture et aux loisirs

Chiffres clés (INSEE BPE – DRAC Val de Loire 2014):

- 46ème rang des départements en termes de densité d'équipements sportifs par licenciés
- 0,9 lieux de lecture publique pour 10 000 habitants (2,5 pour la région Centre Val de Loire et 2,3 pour la France).
- 8 théâtres sur 5 communes du Loiret
- 2 dispositifs de cinémas itinérants dans le Loiret

Un maillage de proximité satisfaisant basé sur de petits équipements sportifs et des animations culturelles locales

Le maillage du département en petits terrains de jeux ouverts et en associations sportives et culturelles est important et participe à une vie locale riche. Le temps d'accès des Loirétains à un petit terrain de jeux en accès libre est presque partout inférieur à 10 minutes. Le département compte 12,1 terrains de plein air pour 1000 habitants contre 10,3 au niveau national.

Concernant les équipements sportifs, l'enjeu réside aujourd'hui majoritairement dans l'entretien d'un parc vieillissant (mise aux normes, amélioration du confort des salles etc.) et son adaptation à la pratique du plus grand nombre. L'État mène de nombreuses actions pour favoriser la mixité de la pratique sportive et encourager l'accès des femmes mais aussi des personnes handicapées et des publics précaires aux équipements sportifs.

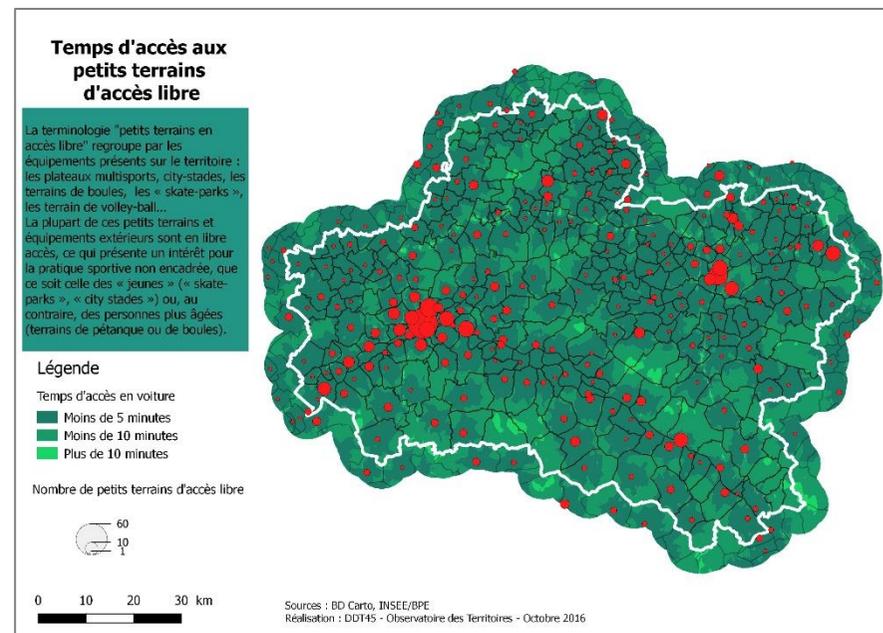


Figure 16 - Carte des temps d'accès aux petits terrains sportifs d'accès libre - DDT du Loiret

Les problématiques de saturation d'équipements, qui peuvent poser des enjeux en termes de gestion d'équipement, sont majoritairement concentrées à Orléans métropole.

Concernant l'animation culturelle, le soutien aux initiatives publiques et associatives locales permet de garantir une couverture en services culturels. Cependant, dans les territoires ruraux, certains porteurs de projets notent une difficulté à mobiliser les publics. Les bibliothèques constituent par ailleurs une structure de référence pour accéder à l'offre

culturelle de proximité. Le maillage du Loiret en bibliothèques est inférieur aux moyennes nationales et régionales : 0,9 lieux de lecture publique pour 10 000 habitants (2,5 pour la région Centre Val de Loire et 2,3 pour la France).

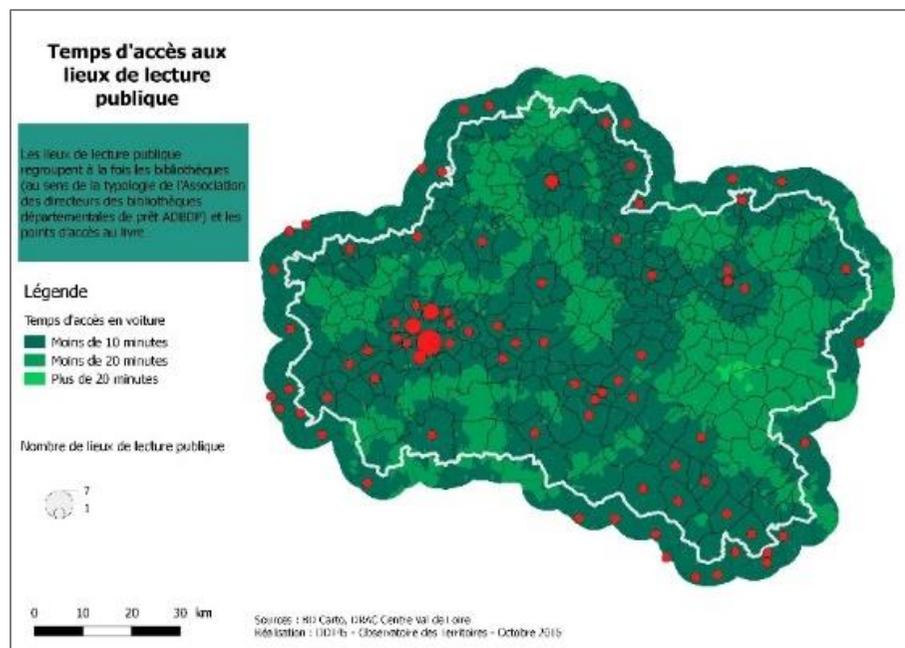


Figure 17 - Carte du temps d'accès aux lieux de lecture publique – DDT du Loiret

Des enjeux de mobilité pour accéder à l'offre culturelle et sportive structurante pour les personnes non motorisées

La très grande majorité des équipements sportifs et culturels structurants sont polarisés sur les principaux pôles urbains du territoire. Cette répartition correspond aux densités de population et permet donc de répondre aux besoins d'une grande majorité de la population loirétaine.

Cependant, les territoires qui sont le plus éloignés de l'offre sont souvent ceux qui connaissent le plus faible potentiel de mobilité, ce qui pose la question de l'accès des personnes non motorisées aux équipements (personnes âgées, enfants et jeunes sans permis, personnes à mobilité réduite etc.).

De nombreux dispositifs existent déjà sur le département pour aller vers les publics les moins mobiles et pour mailler l'ensemble du territoire et sont à conforter.

Synthèse des enjeux

- Adapter l'offre pour permettre à tous de prendre part à la vie culturelle et sportive
- Faciliter l'accès, notamment des personnes peu mobiles, aux équipements structurants
- Mener une réflexion à l'échelon intercommunal sur les équipements sportifs et culturels



Focus sur les publics prioritaires :

Les publics qui ont le plus de difficulté à accéder aux services sportifs, culturels et de loisirs sont :

- Les personnes en situation de précarité et les habitants des quartiers Prioritaires de la Politique de la ville, principalement du fait d'une fragilité financière. Des freins psychologiques et sociaux, ainsi que la barrière de la langue, peuvent également constituer un obstacle, notamment à la consommation d'activités culturelles.
- Les ruraux, qui sont parfois relativement plus éloignés de l'offre.
- Les jeunes, qui rencontrent des obstacles liés à la mobilité
- Les personnes handicapées, qui ne disposent encore que trop rarement d'une offre spécialisée



Territoires à enjeux :

- **Territoires ruraux les plus éloignés les plus éloignés des équipements culturels et sportifs** : Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais, Communauté de communes Berry Loire Puisaye, Communauté de communes des Portes de Sologne et Communauté de communes des Loges.
- **Plus spécifiquement sur l'offre de lecture publique** : grande périphérie de Pithiviers, d'Orléans et de Montargis et Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais (à nuancer avec les implantations nouvelles).
- **Plus spécifiquement pour l'accès aux théâtres recensés par le Centre National du Théâtre** : Communauté des communes Giennesoises, Communauté de communes du Val de Sully

Stratégie du Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au
Public

Le Loiret, une offre de service cohérente, mais des enjeux sur certains territoires

L'offre de service dans le département est cohérente. En quantité, le niveau de l'offre s'inscrit généralement dans ou proche de la moyenne nationale et régionale, voire sensiblement au-dessus pour certains types de services tels que l'accueil de la petite enfance, l'accueil des personnes âgées, les équipements sportifs etc. En termes de répartition : la répartition de l'offre de service, cohérente avec la répartition de la population sur le territoire, permet de répondre aux besoins d'une très grande majorité des loirétains sur la plupart des services au public.

Pour autant, la dimension territoriale entre en ligne de compte dans l'accessibilité aux services. En effet, le Loiret est composé d'une diversité de territoires qui connaissent des besoins potentiels en services différents en fonction de leur densité, de leur géographie et des caractéristiques socio-démographiques de leurs populations. On peut ainsi distinguer trois grands types de territoires à enjeux dans le Loiret :

- **Les zones très rurales** les plus éloignées des pôles de services, notamment au nord de l'axe ligérien. Ces zones connaissent notamment une problématique d'accès physique à l'offre qui pose la question, pour améliorer l'accessibilité aux services, soit du rapprochement de l'offre de services, soit de la mobilité des habitants vers l'offre de services.

Compte-tenu des contraintes budgétaires, la tendance va plutôt vers un resserrement de l'offre de services, notamment publics, sur les bourgs centres et les espaces mutualisés. Pour éviter le sentiment d'abandon des zones rurales, de nouvelles solidarités territoriales et des modes d'accès alternatifs aux services sont à explorer.

- **Les zones en croissance démographique**, notamment celles situées dans les aires urbaines d'Orléans et de Paris. Ces zones sont très dépendantes de leurs villes-centres et comptent un taux très élevé de navetteurs aux horaires élargis pouvant accéder aux

services sur leurs lieux de travail mais ayant potentiellement peu d'ancrage ou peu de temps dans leur zone de résidence. Dans ces zones se pose un double enjeu : d'une part celui de répondre aux besoins de la population, potentiellement en favorisant le développement d'une offre de service adaptée ou localisée sur les lieux de travail ; d'autre part, celui de préserver la qualité et l'attractivité d'un territoire qui, faute d'ancrage local, risque de se transformer en cité-dortoir, au détriment des habitants non-navetteurs.

- **Les zones de précarité** situées majoritairement dans les villes et dans les territoires de l'est du département. Dans ces territoires, les populations en précarité ont des besoins de services spécifiques (services d'insertion et de formation, services sociaux etc.) et des difficultés à accéder à d'autres services pour des raisons de coût, de disponibilité ou de méconnaissance du service (à la fois de son existence et de son usage). A noter que dans le département, les zones de précarité sont aussi des territoires qui concentrent un grand nombre de personnes âgées, lesquelles peuvent connaître des obstacles spécifiques (physiques, utilisation des nouveaux modes de services etc.)

Par ailleurs, la dimension territoriale du département du Loiret prend elle aussi part à la fois aux problématiques d'accessibilité aux services. Trois caractéristiques territoriales paraissent importantes à prendre en compte pour améliorer cette accessibilité :

- La place prépondérante d'Orléans dans le département comme moteur économique et pôle de services. Il s'agit de déterminer quel peut-être le rôle de la métropole régionale dans le développement et la solidarité territoriale à l'échelle départementale

- Entre l'Île-de-France et la Région Centre, et proche également de la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Loiret est le théâtre d'échanges de population interdépartementaux intenses et un territoire particulièrement sensible aux problématiques de coopération. Compte-tenu de la dépendance d'une partie de la population à des bassins de services extra-départementaux, il serait intéressant que le SDAASP explore les possibilités d'une coopération avec les départements voisins pour améliorer l'accès de la population des franges du département, aux services.
- Le manque de liaisons est-ouest : le faible nombre de liaisons est-ouest au sein du département pose la question de la solidarité territoriale possible entre les territoires de l'ouest, relativement plus aisés, et les territoires de l'est, relativement plus fragiles socialement. Elle pose aussi la question de l'accès des territoires de l'est à Orléans pour certains services de pointe.

Le Loiret, un département relativement bien doté, mais des priorités thématiques

Comme évoqué plus haut, le Loiret est relativement bien doté en services. Cependant, en fonction des thématiques de services, l'offre n'est pas identique et les problématiques d'accessibilité sont également différenciées.

Pour certains types de services, l'offre départementale est insuffisante pour répondre aux besoins de la population. Ces services apparaissent donc comme prioritaires pour compléter l'offre départementale.

C'est particulièrement le cas de la santé. Le Loiret se caractérise par une offre de santé notablement faible par rapport à sa population (87^e rang des départements) et par des professionnels de santé vieillissants. Ce constat vaut pour l'ensemble du territoire, quoiqu'avec une prégnance particulière dans certains EPCI à fiscalité propre. Sur le champ de la santé, il s'agit donc avant tout d'agir sur l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Or, il existe déjà des stratégies à l'échelle des territoires, via les Contrats Locaux de Santé qui couvrent l'ensemble du territoire, et à l'échelle de la région, via le Programme Régional de Santé et un groupe de travail dédié à l'attractivité au sein de l'Agence Régionale de Santé. Le Département entend aussi porter une politique départementale de santé.

Le SDAASP s'appuie sur les CLS et sur l'action de l'ARS au niveau régional pour permettre l'amélioration de l'offre de santé sur le département. Dans le cadre de son plan de mutualisation, le schéma préconise également le développement des Maisons de santé pluridisciplinaires pour maintenir le maillage du territoire par une offre de santé solide.

Autres services pour lesquels l'offre départementale semble insuffisante :

Les services aux personnes handicapées. L'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité reste une problématique majeure. De

plus, l'accueil des personnes handicapées reste également difficile dans le département en dehors d'Orléans.

Le SDAASP propose donc de réfléchir au développement de solutions d'accueil mieux réparties sur le territoire ainsi que de favoriser l'accompagnement des personnes handicapées pour l'accès aux services du quotidien.

La politique jeunesse et parentalité a également été notée comme peu satisfaisante dans le département. Entre 18-25 ans, il est noté un défaut de continuité dans l'accompagnement des jeunes. Or, les jeunes de moins de 24 ans constituent un public particulièrement fragile dans le département.

Le SDAASP propose de développer et de coordonner les politiques publiques locales et les structures d'accompagnement des jeunes.

L'offre culturelle loirétaine apparaît relativement moins importante que la moyenne nationale. Le Département déploie des efforts conséquents pour soutenir l'animation culturelle locale et développer le nombre de lieux de lecture publique. Ainsi, le SDAASP propose d'agir sur la valorisation de l'offre de proximité, afin que celle-ci mobilise davantage les usagers, et de favoriser la mobilité vers l'offre structurante concentrée sur Orléans.

Par ailleurs, bien que le département du Loiret soit relativement bien maillé en services publics et qu'il ait développé depuis de nombreuses années des structures mutualisées, la thématique des **services publics, sociaux et d'insertion** apparaît également prioritaire, au regard de son caractère central dans la vie de citoyens et de son rôle d'exemplarité parmi les services. Compte-tenu du maillage déjà relativement satisfaisant des structures, il s'agit avant tout de compléter le maillage dans les zones encore éloignées et de favoriser la montée en qualité et la lisibilité de

l'offre. Par ailleurs, le SDAASP incite à répondre au besoin d'accompagnement des publics les moins habitués aux outils numériques pour l'accès aux services dématérialisés. Sur la question spécifique de l'insertion, la mobilité des publics apparaît également comme un levier important.

Enfin, offre encore satisfaisante sur le département mais en déclin dans les centres-villes et centres-bourgs : **les commerces de proximité**. Enjeu d'attractivité du territoire autant que de service, le SDAASP enjoint les acteurs à agir sur l'offre commerciale afin de l'adapter aux nouveaux besoins des consommateurs mais aussi afin de mener une politique plus large d'attractivité de l'ensemble des services au public.

Au-delà de ces thématiques prioritaires, le diagnostic a permis de relever un certain nombre de points de vigilance, au regard de l'accessibilité :

- Sur l'offre **Petite enfance et enfance** : malgré une prise en charge relativement satisfaisante, l'offre reste partielle sur certains territoires et la croissance de la population interroge la capacité d'accueil actuelle du territoire. Le schéma départemental des services aux familles désigne des territoires prioritaires pour le développement de l'offre collective. En complément, le SDAASP propose de soutenir le développement des modes de garde

alternatifs (MAM, gardes d'enfants dans les entreprises ou dans les gares etc.)

- Sur l'offre au bénéfice des **personnes âgées** : l'offre actuelle apparaît satisfaisante. Cependant, au regard du vieillissement de la population et des difficultés croissantes des personnes à se déplacer avec l'âge, le SDAASP préconise la mise en place de dispositifs facilitant l'accès des personnes âgées aux services et l'information des personnes âgées
- **Pour l'offre sportive**, le maillage de l'offre est très satisfaisant dans le département. Le diagnostic fait avant tout d'un défi d'entretien des infrastructures sportives dont certaines sont vieillissantes et d'optimisation de la fréquentation des équipements. Toutefois, il existe déjà des politiques territoriales en ce sens (mutualisation d'équipement, développement d'espaces polyvalents etc.). Le SDAASP ne préconise donc pas d'action supplémentaire.

Dans les actions secondaires sont également proposées des actions relevant des thématiques prioritaires mais qui peuvent s'effectuer dans un second temps.

Armature du plan d'action du SDAASP du Loiret

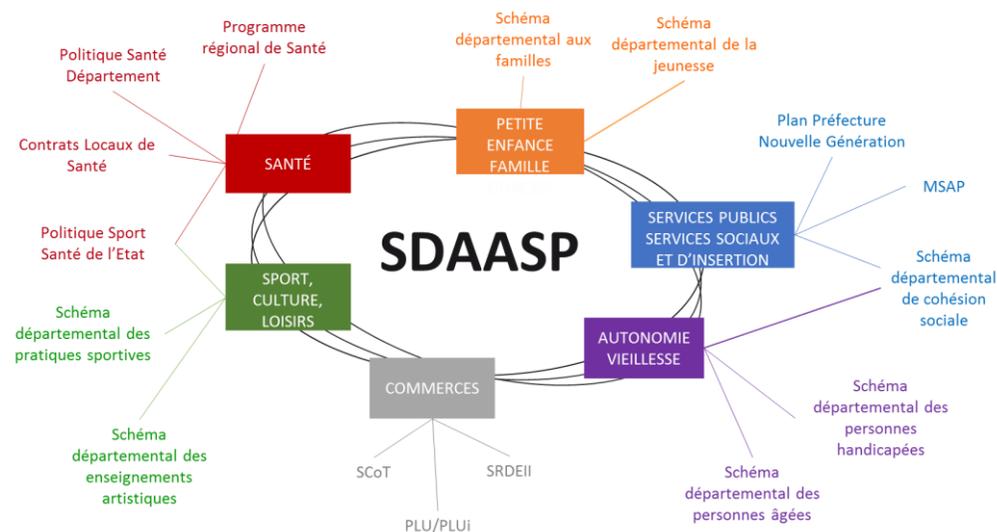
Le SDAASP du Loiret est un schéma intégrateur qui a vocation à s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques et schémas existants sur le Loiret. Le plan d'action du schéma fait ainsi référence aux schémas complémentaires que le SDAASP prend en compte pour garantir la cohérence des politiques publiques et la mise en œuvre des actions.

Le SDAASP apporte une vision transversale sur l'ensemble des thématiques par le prisme de l'accessibilité aux services. Cependant, l'existence de stratégies déjà à l'œuvre concernant le Groupe La Poste d'une part, et les Finances Publiques d'autre part, fait que le plan d'actions du SDAASP du Loiret n'intègre pas de fiches spécifiques concernant ces deux services ; en effet, lors du Comité de pilotage plénier du 26 septembre 2017, consacré au plan d'actions, un représentant du Groupe La Poste et le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire ont présenté ces stratégies et justifié à cette occasion,

le fait que le SDAASP ne reprenne pas d'actions les concernant directement.

Pour chacun des champs thématiques faisant l'objet de fiches, plusieurs leviers peuvent être activés, tels que la mutualisation, le recours au numérique, ...

De plus, le SDAASP s'intègre dans les politiques territoriales des copilotes et de leurs partenaires (Loirétains demain, Schéma départemental d'aménagement numérique, Schéma départemental des mobilités, politique départementale de la ruralité et politique départementale de mobilisation en faveur des territoires, contrats de ruralité, etc.). L'ensemble de ces politiques sont des prérequis de l'accessibilité des services au public en agissant sur des leviers tels que l'attractivité du territoire, la mobilité des usagers et l'accès au numérique.



Actions	Lien avec les schémas	Leviers principaux
SERVICES PUBLICS, SOCIAUX ET D'INSERTION		
Action 1 : Développer des actions favorisant la mobilité des personnes non motorisées en recherche d'emploi et améliorer la visibilité des aides et actions existantes	Schéma départemental de l'insertion	Mobilité
Action 2 : Consolider l'offre des structures de services mutualisés (Maisons de Services au Public, Espace de Services Publics, Maisons du Département, plateformes Réflexe 45)	Cahier des charges pour la création et la reconnaissance par l'Etat des maisons de services au public	Mutualisation
Action 3 : Faciliter l'accès à l'information pour l'usager via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel	Schéma départemental de cohésion sociale	Information - Coordination
Action 4 : Faciliter l'utilisation des services dématérialisés pour les personnes les plus éloignées des outils numériques	Schéma départemental de cohésion sociale	Accompagnement des plus fragiles
SANTE		
Action 5 : Contribuer, grâce aux démarches Contrats Locaux de Santé (CLS) initiées dans les territoires de projet infra départementaux, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé	Projet Régional et Contrats Locaux de Santé Politique départementale en faveur de la démographie médicale CPER 2015-2020	Information - Coordination
Action 6 : Favoriser le développement des lieux de stage en médecine sur le territoire départemental et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses		Attractivité
Action 7 : Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones présentant une sous-densité de médecins		Mutualisation

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES		
Action 8 : Développer les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes en situation de handicap dans les services du quotidien	Schéma départemental de cohésion sociale	Accompagnement des plus fragiles
Action 9 : Favoriser l'accès des personnes âgées restant à domicile, aux services		Accompagnement des plus fragiles
Action 10 : Développer l'offre d'accueil et d'insertion pour les personnes en situation de handicap en dehors d'Orléans métropole		Maillage
PETITE ENFANCE JEUNESSE ET PARENTALITE		
Action 11 : Développer le maillage des Points Information Jeunesse (PIJ) et des structures d'accueil des jeunes dans les territoires les moins pourvus	Schéma départemental des services aux familles	Maillage
Action 12 : Favoriser le développement de modes de garde des jeunes enfants, variés et adaptés dans l'ensemble des territoires		Maillage
Action 13 : Animer un réseau des acteurs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et à la parentalité		Information - Coordination
SERVICES COMMERCIAUX		
Action 14 : Développer l'ingénierie des territoires pour mener des actions globales de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du Loiret	Plan en faveur de la ruralité du Loiret	Information - Coordination
Action 15 : Accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de développer des services facilitant l'accès des personnes peu mobiles, des personnes en situation de précarité ou des navetteurs	Plan en faveur de la ruralité dans le Loiret Partenariat Département - Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Accompagnement des plus fragiles
SERVICES CULTURELS		
Action 16 : Favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire	Schéma départemental des enseignements artistiques	Maillage Mobilité

Plan d'actions du Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au
Public



Préambule

Chacune des 16 fiches-actions, présentées dans les pages suivantes, est structurée de la manière

suivante :

- **Numéro et intitulé de la fiche**
- Rappel de la thématique à laquelle la fiche est rattachée.
- **Constats et enjeux** : bref argumentaire justifiant les actions à conduire.
- **Lien vers d'autres fiches actions** : articulation possible avec des actions d'autres fiches.
- **Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants** : référence aux schémas et documents devant être pris en compte.
- **Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action** : détail des objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux pointés dans la fiche-action et qui peuvent constituer autant de sous-actions. Pour chacune de celles-ci sont présentés des exemples d'opérations pouvant être mises en œuvre.
- **Bénéficiaires cibles** : pour certaines fiches-actions, certains types de publics sont particulièrement visés, par exemple les personnes âgées, les familles ... ; dans les autres cas est mentionné « ensemble de la population ».
- **Territoires cibles** : de même le diagnostic a pu permettre d'identifier des communautés de communes ou des territoires spécifiquement concernés par les actions proposées, et qui sont donc indiqués dans cette rubrique.
- **Portage de l'action** : sont proposés à titre indicatif, parfois pour chaque sous-action, les maîtres d'ouvrage possibles des opérations, ainsi que les partenaires qu'il paraît important de mobiliser.

- **Financements envisagés** : liste non exhaustive et indicative de sources de financement mobilisables pour conduire les actions de la fiche.
- **Points de vigilance** : remarques formulées par des partenaires et acteurs lors de la démarche et qui constituent des éléments importants à prendre en compte.

Il convient de souligner que le détail des sous-actions ne constitue que des exemples, des pistes de réflexion pour une mise en œuvre opérationnelle, à envisager selon la situation locale. Il ne s'agit donc pas d'une liste d'actions à conduire obligatoirement.

Par ailleurs, les fiches-actions n'indiquent pas à ce stade les éléments de calendrier ou les indicateurs d'évaluation. Les instances de gouvernance qui seront mises en place après approbation du SDAASP seront chargées de préciser ces éléments.

Fiche action n° 1 – Développer des actions favorisant la mobilité des personnes non motorisées en recherche d'emploi et améliorer la visibilité des aides et actions existantes

SERVICES PUBLICS,
SOCIAUX ET
D'INSERTION

Constats et enjeux

- En dépit de la politique volontariste menée par le Conseil départemental du Loiret en matière de transports publics, de grands écarts territoriaux persistent en termes de mobilité publique au sein du département. Le potentiel de mobilité publique diminue en effet au fur et à mesure que l'on s'éloigne des principaux pôles urbains et des axes routiers et ferroviaires. Le diagnostic a mis en lumière l'enclavement relativement plus important des habitants résidant le long d'une diagonale, majoritairement rurale, allant du nord-ouest au sud-est. De par le maillage en étoile du réseau Rémi autour des quatre principaux pôles urbains, les mobilités est-ouest sont par ailleurs particulièrement limitées.
- Cette situation affecte encore plus les personnes en situation de précarité, qui le plus souvent ne sont pas véhiculées, et qui n'ont de fait, dans certains territoires, pas ou peu de moyens de transport à leur disposition pour mener à bien leurs démarches administratives et/ou leur recherche d'emploi.
- Des initiatives existent au niveau local, portées le plus souvent par des associations et soutenues par le Département (location de véhicules avec les magasins U), pour améliorer la mobilité des personnes les plus précaires en favorisant leurs déplacements et leur hébergement. Des aides sont également proposées par les opérateurs et collectivités : aides au financement du permis de conduire par Pôle Emploi, chèques SNCF financés par le Conseil Régional. Il s'agit donc, d'une part, de soutenir et de généraliser ces projets, et, d'autre part, de les promouvoir auprès des publics concernés en communiquant autour d'eux.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n°3 – Faciliter l'accès à l'information pour l'utilisateur via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de l'insertion – Orientation 1.2

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- **1- Soutenir l'accès à des véhicules et solution de mobilité pour les personnes**

En cas d'absence de transports en communs, seule la voiture permet de se déplacer afin de se rendre à un rendez-vous Pôle emploi ou à un entretien d'embauche. De nombreuses initiatives existent aujourd'hui en France et sur l'ensemble du territoire loirétain, mises en œuvre par des associations (auto-école sociale et garage social de l'association Respire dans le Loiret), des entreprises (le programme solidaire Mobiliz créé par Renault en 2012) ou des collectivités territoriales (plateforme territoriale de mobilité de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais, dispositifs du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental de l'Orne), afin de favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

Afin d'appuyer le développement ce type d'actions sur le territoire loirétain, il pourrait notamment être envisagé de :

- Recenser les initiatives existantes dans le département afin d'avoir une visibilité globale de l'offre existante, de pouvoir observer les facteurs de réussite et de bénéficier de l'expérience des porteurs de ces projets déjà mis en place.
- Identifier les structures relais en mesure de porter ce type d'initiatives.

- Faciliter l'acquisition de véhicules par les structures relais en favorisant par exemple les partenariats avec des entreprises ou des collectivités locales.
- S'appuyer sur les différentes structures en lien avec les publics cibles (Pôle emploi, Centre Communal et Intercommunal d'Action Social (CCAS et CIAS), etc.) pour relayer les aides et actions existantes.
- Mettre en place des actions de communication à destination des personnes en recherche d'emploi. A noter qu'un guide des aides à la mobilité réalisé par les partenaires du service public de l'Emploi de proximité du bassin d'Orléans dans le cadre d'un groupe de travail spécifique sur la Mobilité est à paraître.
- **2 – Favoriser l'hébergement des demandeurs d'emploi ayant un entretien d'embauche ou suivant une formation**

Autre frein à la mobilité des demandeurs d'emplois : l'hébergement. En parallèle, la dynamique de vieillissement de la population sur le territoire a pour conséquence l'augmentation du nombre de personnes âgées en situation d'isolement. Des initiatives ont émergé ces dernières années au niveau local, comme à Pithiviers, afin de favoriser le logement chez des séniors, de demandeurs d'emplois passant un entretien d'embauche ou suivant une formation, en échange de menus services et/ou d'un loyer modéré. Dans l'agglomération Orléanaise, le bailleur SOLIHA propose le dispositif Louez Zen pour faciliter l'accès au logement des personnes en insertion.

Afin de généraliser ce type d'initiatives sur l'ensemble du département, il convient de :

- Repérer les initiatives passées ou en cours dans le département et au-delà, en analyser les conditions de réussite et favoriser le transfert d'expériences.
- Recenser et mobiliser les structures relais en mesure de porter ce type d'initiatives.
- Identifier et sensibiliser les personnes âgées isolées à cette démarche, par le biais des structures identifiées.

<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes en recherche d'emploi 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires au faible potentiel de mobilité publique avec des problèmes de précarité prégnants, dont la Communauté de communes du Val de Sully, l'ouest de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, l'est de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, et le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage possible des sous-actions : EPCI à fiscalité propre ▪ Partenaires potentiels : Pôle emploi, acteurs associatifs sur les questions d'insertion et de mobilité, entreprises locales, Conseil départemental 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements des collectivités ▪ Fonds départemental pour l'insertion ▪ Financements européens : Fonds Social Européen (FSE)
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La mise en place de solutions de plateforme de transport de personnes en recherche d'emploi par des privés doit être sécurisée sur le plan juridique. Il convient de tenir compte des résultats des Assises nationales de la Mobilité et de la future Loi d'orientation des mobilités, et d'adapter les actions en conséquence. 	

Fiche action n° 2 – Consolider l’offre des structures de services mutualisés (Maisons des Services Au Public, Espaces Services Publics, Maisons Du Département, plateformes Réflexe 45)

SERVICES PUBLICS,
SOCIAUX ET
D’INSERTION

Constats et enjeux

- Pour répondre aux besoins des habitants les plus éloignés des services publics, notamment dans les zones rurales et périurbaines, le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années le déploiement de structures mutualisées offrant un point d’accès unique aux services publics, sociaux, voire médico-sociaux. Trois formes de structures mutualisées existent dans le département du Loiret – Maisons de Services Au Public (MSAP), Espaces Services Publics (ESP), et Maisons du Département (MDD) – auxquelles s’ajoute le dispositif de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) dénommé Réflexe 45.
- Les MDD rassemblent les services Solidarité du Département, mais sont aussi susceptibles d’accueillir un espace d’informations sur les services publics comme à Pithiviers, Jargeau et Meung-sur-Loire. Les ESP proposent un accompagnement sur plusieurs démarches liées aux services publics et sociaux, et notamment des services de visioconférences permettant d’entrer en contact avec un conseiller spécialisé de l’un des organismes partenaires du Département. Les MSAP sont, conformément à l’article 100 de la loi NOTRe, des lieux d’accueil, d’information et d’orientation qui « peuvent rassembler des services publics relevant de l’État, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d’organismes nationaux ou locaux chargés d’une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population ». Elles peuvent être portées par des collectivités territoriales ou tout autre type de structures (entreprise publique, milieu associatif, chambres consulaires, missions locales, etc.).
- Le Loiret compte en 2017 17 structures mutualisées - 6 MDD, 10 MSAP et 7 ESP – qui maillent une grande partie du territoire. Des projets sont en cours pour poursuivre le maillage existant. L’enjeu consiste aujourd’hui à soutenir le développement de ces structures, en encourageant la diversité et la montée en qualité des services qu’elles proposent, avec un objectif de cohérence territoriale et de lisibilité par les Loirétains.

Liens vers d’autres fiches actions

- Fiche-Action n°3 – Faciliter l’accès à l’information pour l’usager via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel

Articulation avec d’autres schémas ou documents stratégiques existants

- Cahier des charges pour la création et la reconnaissance par l’Etat des maisons de services au public

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1- Favoriser un développement cohérent de l’offre de service dans les structures mutualisées (MSAP, ESP etc.)

Les services présents dans les structures mutualisées peuvent varier selon leur portage, leur ancrage territorial, leur mission initiale... Afin d’offrir une offre pertinente dans chaque territoire tout en proposant un socle de services de premier niveau harmonisée, une réflexion sur la mise à niveau et la diversification de l’offre de service dans les points mutualisés est à mener. Afin d’avoir une vision globale de l’offre existante sur le département et pour pouvoir envisager son amélioration, il s’agit de :

- Effectuer un recensement précis des services proposés dans les espaces mutualisés du Loiret, sur la base des travaux effectués lors de l’élaboration du présent schéma.
- Encourager les MSAP à tenir à jour la page de l’annuaire national maisondeservicesaupublic.fr correspondant à leur structure afin de bénéficier d’une information ouverte à tous et régulièrement actualisée.
- Identifier les besoins des usagers au niveau local : par l’intermédiaire d’un questionnaire à destination des habitants, du retour d’expérience des agents d’accueil ainsi que des secrétaires de mairie.

- Réfléchir à l'opportunité de nouveaux partenariats avec certains services : visio MSA (Mutualité Sociale Agricole), Pôle Emploi, Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), accompagnement au numérique...
- Expérimenter des modalités d'accueil innovantes : horaires élargis, permanences en entreprises, standard téléphonique ...
- Améliorer la visibilité et la cohérence entre elles de ces structures afin de garantir leur bonne connaissance par les usagers.
- Donner de la visibilité à l'offre de visiophonie proposée dans les ESP et la développer sur les territoires non dotés.
- Créer un comité de pilotage Département / Etat pour définir conjointement l'implantation des futures MSAP.
- Accompagner les formations des agents des ESP par un pilotage centralisé.

■ **2-Inciter les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation à contractualiser avec les structures mutualisées dans les territoires les plus éloignés de l'offre**

Si Pôle Emploi a contractualisé avec la plupart des structures mutualisées, de nouveaux partenariats peuvent être imaginés avec d'autres acteurs d'accompagnement à l'emploi, d'insertion et de formation, notamment dans les communes isolées mais également en milieu urbain sensible. Il est possible d'étudier, avec les opérateurs concernés :

- La contractualisation voire la création de permanences dans les points mutualisés des associations d'accompagnement à l'insertion des publics spécifiques notamment (jeunes avec les missions locales, personnes en situation de handicap...).
- Le développement des liens et coopérations avec les centres de formation, les chantiers d'insertion, les acteurs de l'orientation professionnelle...afin que les responsables des pointés mutualisés puissent réorienter les usagers vers ses structures.

■ **3-Développer le maillage des structures mutualisées dans les territoires les plus éloignés de l'offre**

Il convient de poursuivre le déploiement de l'offre de services mutualisés, par l'implantation de nouveaux ESP, dans une logique d'offre territoriale cohérente avec celle proposée par les MSAP. Le maillage en structures mutualisées (MSAP, ESP, MDD) est en effet à développer dans le Loiret par la création de nouveaux ESP et de nouvelles MSAP, en particulier dans les espaces non dotés. Une autre solution possible est celle de la création de MSAP mobiles à l'échelle des territoires non dotés. Certains éléments peuvent être prises en compte pour développer ce type de projet :

- Mobilisation du retour d'expérience du PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) mobile précédemment existant il y a plusieurs années à Montargis.
- Détermination de la formule la plus pertinente : bus aménagé pour l'accueil du public, matériel transportable dans un véhicule individuel et développement d'un système de permanences, agents d'accueil partageant leur temps entre plusieurs structures existantes...).
- Estimation des investissements nécessaires : coût du véhicule (voiture personnelle ou bus aménagé), coût du personnel...

■ **4-Développer des partenariats avec les départements voisins pour garantir l'accès des personnes habitants aux frontières de plusieurs départements**

La nature même de certains services permet aux habitants de se rendre dans les agences des départements voisins pour gérer leurs dossiers (Mutualité Sociale Agricole présente à l'échelle régionale ou inter-régionale par exemple).

Cependant, pour d'autres services (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales,...), le suivi est territorialisé. Les points mutualisés des autres départements peuvent tout de même proposer un premier niveau d'information et d'accompagnement permettant d'aiguiller les loirétains et de les accompagner sur leurs démarches simples.

Afin de mettre en place ces interconnexions, il s'agit de :

- Diffuser les coordonnées et informations nécessaires à la bonne orientation des loirétains dans les MSAP et structures mutualisées limitrophes du Département.
- Réfléchir à l'organisation de temps de travail ou réunions inter-départementales sur la question des services.

<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Usagers ayant des difficultés d'accès aux droits, habitants des espaces ruraux plus éloignés de l'offre de service traditionnelle 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires ruraux actuellement non pourvus dans une logique de cohérence avec les MSAP, à raison d'une structure toutes les 15 minutes de trajet en véhicule motorisé. ▪ Développer les structures mutualisées ou faire des partenariats : les franges du Loiret (Communauté de communes des Quatre Vallées, Communauté de communes des Portes de Sologne, sud de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye), ainsi que la Communauté de communes du Val de Sully, est de la Communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais et sud de la Communauté de communes du Pithiverais
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Etat, Département - Partenaires potentiels : Communes, EPCI à fiscalité propre, MSAP et autres structures mutualisées, opérateurs de service, association... ▪ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Etat, Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, acteurs de l'insertion des jeunes, associations œuvrant pour l'insertion professionnelle des handicapés ▪ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Etat, Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, acteurs de l'insertion ▪ Sous-action 4 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Etat, Département - Partenaires potentiels : services de l'Etat et conseils départementaux des départements voisins 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat ▪ Département ▪ Collectivités
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les difficultés de mobilité des habitants vers les points mutualisés peuvent constituer un frein pour l'accessibilité à ces structures : le développement d'une offre de mobilité vers ses structures est ainsi un levier d'action important. ▪ Nécessité de bien faire l'articulation entre les structures mutualisées et les opérateurs, par l'intermédiaire d'interlocuteurs privilégiés (à l'image de ce qui est mis en place entre ENEDIS – ex Electricité Réseau Distribution France – et le PIMMS par exemple). 	

Fiche action n° 3 – Faciliter l'accès à l'information pour l'utilisateur via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel

SERVICES PUBLICS,
SOCIAUX ET
D'INSERTION

Constats et enjeux

- De nombreuses structures proposent aujourd'hui un accueil des publics, en particulier ceux concernés par des problématiques sociales : centres communaux et intercommunaux d'action sociale, Maisons du Département, Maisons des Services au Public, agences d'accueil des opérateurs (Caisse d'Allocations Familiales, Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail - CARSAT, Pole Emploi, etc.), etc.
- Cette multiplicité des acteurs agissant dans le champ du social peut induire des difficultés de visibilité et de clarté entre ces acteurs eux-mêmes d'une part, au détriment parfois de l'efficacité de leurs actions, et pour les usagers d'autre part, pouvant amener certains d'entre eux à ne pas recourir à leurs droits.
- A ce titre, il convient d'améliorer l'interconnaissance et la coordination des acteurs pour permettre à chacun d'entre eux de réorienter les publics vers l'interlocuteur le mieux à même de traiter sa problématique, mais aussi de soutenir la présence de personnel qualifié dans les différentes structures afin de garantir un premier accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°2 – Consolider l'offre des structures de services mutualisés (MSAP, ESP, MDD, plateformes Réflexe 45)
- Fiche-action n°4 – Faciliter l'utilisation des services dématérialisés pour les personnes les plus éloignées des outils numériques

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de cohésion sociale

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- **1 – Coordonner les structures pour favoriser une information uniforme et globale de l'utilisateur, quelle que soit la porte d'entrée qu'il utilise**

L'organisation du premier accueil social inconditionnel prévoit le développement de la coordination des acteurs dans le but de proposer un premier niveau de service harmonisé dans le département. En effet, cet accueil de proximité (tel que décrit par la mesure 4 du plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social de 2015) garantit à toute personne rencontrant des difficultés sociales un accueil et une écoute quel que soit sa demande et ses besoins, afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Cet accueil se définit par plusieurs principes majeurs : ouverture à tous les publics, premier niveau d'accueil immédiat sans rendez-vous, animation par des intervenants sociaux formés. Afin de développer ce service, il s'agit notamment de favoriser :

- Le développement de formations partagées entre les opérateurs et structures mutualisées proposant ce service de premier accueil, notamment sur l'utilisation des nouveaux outils informatiques et numériques mis en place.
- La coordination des outils de travail avec notamment mise en place d'un dossier unique inter-opérateurs pour les usagers des services sociaux, voire d'un dossier médico-social unique permettant également la continuité avec la sphère médicale.

■ **2 – Rendre plus lisible la répartition des rôles entre les structures mutualisées, les opérateurs et le premier accueil social de proximité**

La meilleure lisibilité des différents rôles entre les acteurs passe par plusieurs étapes relevant de l'amélioration de la connaissance et de la communication sur le champ d'action de chaque structure, mais aussi de l'information auprès des habitants :

- Etablir un recensement fin et partagé par tous des structures d'accueil sur le territoire.
- Améliorer la connaissance et diffuser les informations concernant le cadre et les contraintes juridiques de chaque structure et des partenariats qu'elles ont contracté (MSAP, ESP, opérateurs) : diffusion des documents existants (cahier des charges...) élaboration d'un guide « Qui fait quoi » des structures existantes dans le Loiret.
- Bénéficier des temps de mise en réseau et de gouvernance commune pour confirmer voire faire évoluer la répartition des rôles de chacun.
- S'assurer de la bonne orientation de l'usager vers la structure pertinente. Cela implique une formation précise (et actualisée régulièrement) des agents d'accueil sur ces questions.
- Communiquer auprès des loirétains en mobilisant différents canaux : journaux locaux, panneaux d'informations lumineux de la commune, affichage ou distribution de flyers en mairie, sites internet et réseaux sociaux (en veillant à la mise à jour régulière des informations), journées portes ouvertes, temps à destination de publics spécifiques et/ou hors-les-murs.

■ **3 – Mettre en place un réseau commun d'animation et de suivi des structures mutualisées (MSAP, MDD, ESP)**

Le développement d'un réseau des points mutualisés, à l'échelle territoriale voire départementale, est prioritaire afin d'améliorer l'interconnaissance des acteurs et la coopération des structures. Cette mise en réseau facilite largement la complémentarité des services, le partage d'informations et l'harmonisation des modalités pratiques d'accueil. Il est possible de mettre en place, de manière trimestrielle ou semestrielle :

- Des comités de pilotages inter-structures regroupant les responsables des points mutualisés avec les collectivités, opérateurs et partenaires associatifs concernés et permettant de faire le bilan de l'activité de la structure et de proposer de nouveaux projets.
- Des réunions thématiques sur des enjeux propres au territoire permettant aux responsables et agents de gagner en compétence.
- Des temps d'échanges et de retour d'expériences entre agents d'accueil des structures, plus informels et permettant d'engager la discussion sur les situations rencontrées, plus ou moins complexes.

<p>Bénéficiaires cibles</p> <p>Acteurs : structures mutualisées, structures pourvoyeuses de services publics et au public, acteurs sociaux</p> <p>Usagers : usagers des services au public de l'accueil social inconditionnel de proximité</p>	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble du territoire
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble des sous-actions <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Conseil départemental - Partenaires à mobiliser : Etat, Collectivités, Maisons des Services Au Public, 	<p>Financements envisagés</p>

Espaces Services Publics, Maisons du Département, Centres communaux et intercommunaux d'action sociale, organismes de protection sociale, opérateurs de services, acteurs associatifs, structures d'insertion et d'aide à l'emploi	
--	--

Points de vigilance

- Chacun des acteurs doit s'attacher à actualiser régulièrement ses informations afin de faciliter le relais d'information vers les usagers
- Un point de vigilance est à noter dans le temps d'animation à passer pour une mise en réseau efficace : cela nécessite un investissement humain limité mais non négligeable de la part des pilotes

Constats et enjeux

- Dans le contexte actuel de raréfaction de la ressource publique et de généralisation des usages numériques, la numérisation des services, et plus particulièrement des services publics et sociaux, s'est généralisée ces dernières années. En moyenne en 2016, 66% des contacts vers les services publics français se font par voie numérique (CREDOC, 2017).
- Si la numérisation des services apporte une réponse à la problématique de l'éloignement au service public et permet de gagner du temps pour un certain nombre d'utilisateurs, une partie des Loirétains ne disposent pas d'un accès Internet à leur domicile ou habitent en zone blanche ou grise. En effet, en dépit de l'action du Département qui a fait de la couverture numérique du territoire une de ses priorités, 41% des communes loirétaines ne bénéficient pas à ce jour d'une desserte Internet haut débit suffisante.
- Par ailleurs, certaines personnes ne maîtrisent pas les usages du numériques (méconnaissance des outils, illettrisme, etc.). Pour ces personnes, le plus souvent en situation de précarité, le numérique constitue une barrière pour accéder au service et peut entraver leur accès au droit. Un travail d'accompagnement de ces publics est donc nécessaire afin de leur permettre d'effectuer leurs démarches et/ou leur permettre de devenir autonomes.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°3 – Faciliter l'accès à l'information pour l'utilisateur via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel
- Fiche-action n°8 – Multiplier les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes handicapées dans les services du quotidien

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de cohésion sociale

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1- Faire un état des lieux et une veille sur les usagers qui peinent à utiliser les outils numériques

Face à l'utilisation croissante du numérique dans tous les domaines du quotidien (démarches administratives, bancaires, loisirs, information, communication...), les personnes peu familiarisées avec internet ou ne disposant pas des outils nécessaires connaissent des difficultés croissantes. A l'échelle nationale, des observatoires analysent les impacts de l'utilisation du numérique et sur les problématiques rencontrées par les publics spécifiques. Les personnes résidant en zones rurales moins connectées par le débit internet suffisant, les personnes les plus âgées et les personnes souffrant d'un handicap et d'une maladie chronique sont les profils peinant le plus à utiliser les outils numériques notamment pour les démarches administratives.

Il s'agit dans le cadre du présent schéma de développer une connaissance de ces phénomènes observables nationalement à l'échelle des territoires du département du Loiret. Pour ce faire, il est possible de :

- Mobiliser les retours d'expérience des acteurs de terrains rencontrant des personnes éloignées des outils numériques : travailleurs sociaux, agents d'accueil des points mutualisés et des agences d'opérateurs de services publics, acteurs de l'aide à domicile des personnes âgées, associations...
- Mener une enquête ciblée sur les pratiques numériques des Loirétains avec un panel représentatif de répondants.
- Veiller à l'actualisation régulière de ses données en remobilisant annuellement les acteurs concernés.

■ 2- Développer des interfaces simples d'utilisation avec aide en ligne

Les interfaces numériques des services publics peuvent être difficiles à appréhender pour les usagers du fait de leur trop grande complexité ou parce qu'elles exigent un débit internet trop important pour être utilisées dans certains secteurs. Même si des efforts en matière d'aide en ligne et de développement d'interface plus intuitives ont déjà été menés, il s'agit pour les institutions et opérateurs développant ces interfaces de continuer à veiller à :

- Développer l'aide en ligne en favorisant la réponse la plus personnalisée possible aux questions de l'utilisateur.
- Proposer des interfaces simplifiées et/ou dédiées à l'utilisation sur téléphone mobile (applications notamment).
- Réfléchir au développement d'interfaces alternatives rédigées en Langue facile à écrire et à comprendre.

Les acteurs en charge de l'accueil des habitants (points mutualisés, collectivités...) peuvent quant à elles promouvoir :

- L'utilisation de services facilitant la navigation et la sécurité sur les interfaces administratives (agrégateur de mot de passe, coffre-fort en ligne, à l'image des dispositifs mis en place par France Connect).
- La formation régulière de leurs agents d'accueil sur les plateformes numériques des principaux opérateurs de services et autres interfaces que les usagers loirétains sont amenés à utiliser.
- La création d'interfaces locales simples et favorisant la mutualisation afin de ne pas multiplier le nombre d'espaces personnels (création d'un seul espace en ligne pour la bibliothèque et les autres services municipaux ou intercommunaux par exemple).

■ 3 - Développer des formations numériques et mettre en place un réseau d'accompagnants de proximité, y compris itinérant

Pour certains publics très peu familiers des outils numériques et informatiques, des formations seront nécessaires afin de parvenir à l'autonomie dans l'utilisation d'internet. Il est aujourd'hui primordial pour les territoires de bénéficier d'une offre de formation multi-niveaux et ouverte au plus grand nombre : celle-ci est déjà développée dans certains territoires du Loiret. Pour poursuivre cette dynamique, il est possible de :

- Recenser et faire connaître les formations existantes et mettre en place des partenariats avec des associations dédiées à la lutte contre la fracture numérique (Emmaüs Connect, association Action à Orléans par exemple) pour le développement de formations dans les points mutualisés ou dans d'autres structures.
- Créer des postes d'écrivains publics numériques ou d'autres types de facilitateurs numériques itinérants à l'échelle intercommunale voire départementale.
- Mobiliser en appui des profils de type jeunes en Service Civique, en restant vigilant au fait que ceux-ci doivent également être accompagnés et formés dans leurs missions et qu'ils ne peuvent pas rester dans une optique de long terme.
- Entamer la réflexion sur des solutions de formations innovantes : création d'un réseau de solidarité sur les questions numériques avec une formation intergénérationnelle, partenariats avec les écoles (formations enfants-parents), ...

Bénéficiaires cibles

- Personnes les plus éloignées des pratiques numériques : publics précaires, seniors, publics allophones, personnes en situations de handicap, etc.

Territoires cibles

- Ensemble du territoire, avec un focus particulier sur les zones blanches en matière de numérique et mobile

<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Département - Partenaires : Observatoire du numérique, NetPublic, structures mutualisées, structures d'accompagnement social ■ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : institutions, structures et collectivités proposant des interfaces numériques - Partenaires : associations et outils de lutte contre la fracture numérique ■ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Collectivités - Partenaires : associations de lutte contre la fracture numérique, opérateurs de services 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds national pour la Société Numérique ■ CPER Centre Val de Loire 2015-2020
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La présence de lieux d'accès aux outils numérique et au réseau (Espaces Publics Numériques notamment) constitue un préalable indispensable au développement d'une offre de formation ■ Les formations doivent s'adapter aux difficultés rencontrées localement ou selon le type de public concernés afin d'être véritablement efficace : problématiques d'illettrisme, non maîtrise de l'outil technique, difficultés de compréhension... ■ Dans beaucoup de cas, les usagers ont besoin d'être rassurés dans leur pratique des outils numériques et dans la prise en charge de leurs démarches administratives en autonomie. Il s'agit à travers la formation et l'accompagnement de répondre à ce besoin de prendre confiance en soi face à des démarches aux implications importantes. 	

Fiche action n° 5 – Contribuer, grâce aux démarches « Contrats Locaux de Santé » initiées dans les territoires de projet infra départementaux, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé

SANTE

Constats et enjeux

- La notion de parcours de santé est au centre de la nouvelle loi de modernisation de notre système de santé. On entend par parcours de santé un suivi personnalisé intégral des patients – information, repérage, diagnostic, orientation, accompagnement et prise en charge – au sein de leur territoire de vie. Un tel parcours intègre également des facteurs tels que l'hygiène, le mode de vie, l'éducation le milieu professionnel et l'environnement.
- Sa mise en œuvre repose sur l'intervention conjointe d'acteurs du système de la santé (médecins, pharmaciens, hôpitaux, etc.), mais aussi de services et d'établissements médico-sociaux et sociaux, de collectivités territoriales et d'organismes de protection sociale. Cela suppose une approche globale et pluridisciplinaire, ainsi qu'une intervention coordonnée et concertée de ces différents professionnels au niveau local.
- Les contrats locaux de santé (CLS), qui sont portés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des collectivités locales, participent au développement de dynamiques territoriales de santé et apparaissent à ce titre comme l'outil idéal pour appuyer la mise en œuvre de parcours de santé cohérents. Et ce d'autant plus que l'intégralité du territoire loirétain est couvert par 5 CLS

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°6 – Favoriser le développement de lieux de stage en médecine sur le territoire départemental et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses
- Fiche-action n°7 – Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones ayant une sous-densité de médecins

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Projet Régional de Santé
- Contrats Locaux de Santé existants dans le Loiret
- Politique départementale en faveur de la démographie médicale (octobre 2017)

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- 1 – Accompagner les territoires dans la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé : mobilisation des partenaires, partage d'expériences entre les territoires, organisation de campagnes thématiques de prévention ou d'événements ponctuels**

L'ensemble du territoire départemental est à présent couvert par 5 CLS, dotés chacun d'un animateur dont le rôle est de mobiliser et d'impliquer les partenaires, de s'assurer de la mise en œuvre du contrat et notamment d'anticiper les parcours de santé par une réflexion à 10 ans. L'ARS, les collectivités et les acteurs médico-sociaux ont défini une méthodologie commune à l'échelle départementale, constitué un groupe projet pour la mise en œuvre de ces contrats et réunissent régulièrement les animateurs des contrats. Il s'agit donc de poursuivre l'effort engagé, en particulier en :

- renforçant la communication et l'information, notamment à destination des collectivités (plaquettes, pages internet, ...) ;
- accompagnant la mise en réseau des acteurs et des territoires.

<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 – Veiller à l’articulation des Contrats Locaux de Santé avec les autres démarches mises en œuvre dans le Projet Régional de Santé sous l’égide de l’ARS <p>L’ARS et les 5 CLS œuvrent déjà pour une bonne complémentarité entre les différentes démarches : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) notamment. Pour autant, il apparait que les acteurs territoriaux en particulier sont peu au fait des différences entre ces démarches, ainsi que du rôle des instances de démocratie sanitaire mises en place dans le cadre de la loi "Hôpital, patients, santé et territoire". Il peut donc être envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les actions d’information auprès des collectivités sur les objectifs et modalités des différentes démarches territoriales en matière de santé. - Renforcer les instances de démocratie sanitaire (Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie – CRSA, Conseil Territorial de Santé – CTS), en s’assurant de la mobilisation de l’ensemble des acteurs concernés : élus, professionnels de santé, gestionnaires d’établissements ou de services sanitaires et médico sociaux, usagers et leurs représentants, partenaires sociaux. <ul style="list-style-type: none"> ■ 3 – Favoriser la création de Conseils Locaux de Santé Mentale <p>Le conseil local de santé mentale est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d’un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l’amélioration de la santé mentale de la population. La mise en place de ces conseils se heurte aujourd’hui à un problème de cofinancement de la part des collectivités. Il parait donc nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître l’intérêt de cette démarche et les modalités de son action, afin de mobiliser les collectivités. 	
<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble de la population 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble du territoire
<p>Portage de l’action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Agence Régionale de Santé - Partenaires : EPCI à fiscalité propre, professionnels de santé, acteurs médico-sociaux, coordonnateurs des contrats locaux de santé ■ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Agence Régionale de Santé - Partenaires : Département, EPCI à fiscalité propre, professionnels de santé, gestionnaires d’établissements ou de services sanitaires et médico sociaux, usagers et leurs représentants, partenaires sociaux ■ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Agence Régionale de Santé, collectivités - Partenaires : Département 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ARS ■ Département ■ EPCI à fiscalité propre, communes
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions complémentaires à l’existant doivent être conduites sous le pilotage de l’ARS, afin d’éviter tout risque de doublonnage et de confusion. 	

Fiche action n° 6 – Favoriser le développement des lieux de stage en médecine sur le territoire départemental et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses

SANTE

Constats et enjeux

- Le Loiret se situe aujourd'hui au 87^{ème} rang des départements français en termes de densité de médecins généralistes. Avec une moyenne de 73,53 médecins pour 100 000 habitants, le département souffre d'un déficit avéré de médecins généralistes engendrant des délais d'attente longs et des problématiques d'accessibilité aux soins pour une partie de la population. Le sud-est, le nord-ouest et surtout le nord-est du territoire loirétain, avec une densité médicale de 35 médecins pour 100 000 habitants dans la communauté de communes des Quatre Vallées, sont particulièrement touchés par ce phénomène.
- A la désertification médicale de certains territoires s'ajoute par ailleurs le vieillissement des professionnels de santé sur l'ensemble du département (53% des médecins généralistes âgé de plus de 55 ans) qui menace de fragiliser la démographie à court terme, autant dans les zones déficitaires que dans celles qui connaissent aujourd'hui un accès à l'offre de santé satisfaisant.
- Le Loiret, au même titre que d'autres acteurs institutionnels, mène depuis plusieurs années des politiques volontaristes pour lutter contre ce phénomène de désertification médicale, mais elles ne rencontrent qu'un impact relatif sur le territoire. Il convient donc de renforcer et de réorienter les interventions publiques afin d'attirer à la fois des étudiants en médecine dans leurs dernières années d'études ainsi que des médecins souhaitant s'installer dans le Loiret.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n° 5 – Contribuer, grâce aux démarches « Contrats Locaux de Santé » (CLS) initiées dans les territoires de projet infra départementaux, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé
- Fiche-action n°7 – Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones ayant une sous-densité de médecins

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Projet régional de santé
- Contrats Locaux de Santé existants dans le Loiret
- Politique départementale en faveur de la démographie médicale (octobre 2017)

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1 – Travailler le lien avec les universités de médecine au niveau régional

Certains CLS mettent en œuvre des actions pour favoriser le lien entre leur territoire et les facultés de médecine et inciter des étudiants à venir faire leur stage sur le territoire : les CLS du Pithiverais et du Montargois ont ainsi organisé des « speed dating » permettant la rencontre entre des étudiants, les acteurs des hôpitaux, mais aussi des représentants des secteurs du tourisme et des services. Ce type d'initiatives pourrait être généralisé en :

- organisant des rencontres entre les facultés de médecine et les territoires, notamment dans le cadre de l'action des CLS.
- élargissant la présentation de l'offre territoriale au-delà de la dimension sanitaire, en prenant en compte les éléments d'attractivité (services, culture, sport, ...) et les offres d'emplois pour les conjoints.

<ul style="list-style-type: none"> ■ 2 – Favoriser l’installation de stagiaires et de médecins <p>L’installation de stagiaires et de médecins sur les territoires, notamment ruraux, se heurte à plusieurs problèmes, notamment le manque de maîtres de stages, la difficulté à trouver un hébergement. Plusieurs types d’actions sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l’information auprès des médecins pour les inciter à devenir maîtres de stage, en pointant les bénéfices individuels et collectifs. - Recenser et faire connaître l’offre d’hébergements du territoire, voire aménager et proposer des logements aux internes et médecins s’installant. - Faciliter les démarches administratives liées à l’installation du médecin sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ■ 3 – Associer les acteurs publics au groupe de travail régional mis en place pour communiquer sur l’attractivité de la région et ses territoires <p>L’Agence Régionale de Santé (ARS) a lancé un important travail de communication en direction des professions médicales visant à promouvoir l’installation en région Centre-Val de Loire. En complémentarité avec cette démarche, il pourrait être envisagé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les initiatives des territoires afin d’en accroître la visibilité. - Coordonner l’action de l’ARS avec celles conduites par d’autres acteurs, à l’image de l’outil de communication <i>installe toi doc</i>, construit par l’ARS, le Conseil régional, les Conseils départementaux, l’Union Régionale des Professionnels de Santé et les représentants de l’assurance maladie (outil destiné à valoriser les territoires de la Région auprès des professionnels de santé). 	
<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble de la population 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble du territoire, notamment la zone sous-dense de la Communauté de communes des Quatre Vallées
<p>Portage de l’action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : ARS - Partenaires : EPCI à fiscalité propre, professionnels de santé, Département du Loiret, coordonnateurs contrats locaux de santé ■ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : ARS, EPCI à fiscalité propre - Partenaires : Département, professionnels de santé, associations d’élus, coordonnateurs contrats locaux de santé ■ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : ARS, Département du Loiret - Partenaires : Région Centre-Val de Loire, EPCI à fiscalité propre, coordonnateurs contrats locaux de santé 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ ARS ■ Région ■ Département ■ EPCI à fiscalité propre
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Chaque territoire étant confronté à un problème de démographie médicale, il convient d’être attentif à la coordination des actions afin d’éviter tout risque de concurrence territoriale. 	

Fiche action n° 7 – Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones présentant une sous-densité de médecins

SANTE

Constats et enjeux

- La création de structures, telles que les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), regroupant différents professionnels de santé qui mutualisent les moyens nécessaires à leur exercice et coordonnent leurs pratiques, est aujourd'hui un phénomène en plein essor au niveau national : elle permet d'une part, de structurer l'offre de soins en garantissant un maillage de proximité, et constitue d'autre part, un levier d'attractivité pour les jeunes médecins qui plébiscitent un exercice de leur pratique davantage tourné vers le travail en équipe.
- Dans le Loiret, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a soutenu la labellisation de 16 MSP, principalement localisées le long de l'axe Loire, ainsi que sur un axe Beaune-la-Rolande-Gien. 7 projets sont par ailleurs en cours d'élaboration et 6 autres projets sont envisagés. A cela s'ajoutent des initiatives de regroupement privés et d'autres non labellisés (pôles de santé, maisons de santé, cabinets médicaux), le plus souvent soutenues par le Département (24 projets soutenus depuis 2007).

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n° 5 – Contribuer, grâce aux démarches « Contrats Locaux de Santé » initiées dans les territoires de projet infra départementaux, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé
- Fiche action n° 6 – Favoriser le développement des lieux de stage en médecine sur le territoire départemental, et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Projet régional de santé
- Contrat de Plan Etat Région Centre-Val de Loire 2015-2020
- Politique départementale en faveur de la démographie médicale (octobre 2017)

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1 – Développer et pérenniser les maisons de santé

Face au problème de démographie médicale, l'exercice groupé des professionnels de santé est une réponse pouvant permettre notamment l'installation durable de médecins sur les territoires. Certains de ces derniers ne sont toutefois aujourd'hui pas couverts que ce soit par des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), des pôles de santé ou autres formes. Plusieurs actions peuvent être conduites pour développer de telles organisations, dans le cadre des Contrats Locaux de Santé :

- Informer et mobiliser les professionnels de santé.
- Renforcer les efforts de concertation entre collectivités et professionnels de santé afin de coordonner les initiatives et les projets.
- Réaliser un diagnostic partagé, en s'appuyant sur l'animateur du Contrat Local de Santé.

■ **2 – Améliorer l’information sur les différents dispositifs d’exercice groupé des professionnels de santé**

L’une des difficultés rencontrées sur les territoires réside dans la multiplication d’initiatives et projets locaux, portés par des collectivités ou par des professionnels de santé. En amont d’une réponse par l’amélioration de la coordination sur les territoires, il paraît nécessaire de :

- Développer l’information sur les modes d’exercices groupés des professionnels de santé et leurs différences, sur les dispositifs mis en place par la loi et pouvant faire l’objet d’une contractualisation avec l’ARS, sous certaines conditions : Equipes de Soins Primaires (ESP), dont les MSP, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), Plateforme Territoriale d’Appui (PTA).
- Renforcer l’articulation entre Contrats Locaux de Santé et ces différents dispositifs locaux.

Bénéficiaires cibles

- Ensemble de la population

Territoires cibles

- Ensemble du territoire, et plus particulièrement la zone nord (communautés de communes du Pithiverais, du Pithiverais-Gâtinais et de la Plaine du Nord Loiret) qui compte moins de structures mutualisées.

Portage de l’action

- **Sous-action 1**
 - Pilotage : Agence Régionale de Santé
 - Partenaires : EPCI à fiscalité propre, professionnels de santé, acteurs médico-sociaux, Département du Loiret
- **Sous-action 2**
 - Pilotage : Agence Régionale de Santé
 - Partenaires : Département, EPCI, professionnels de santé

Financements envisagés

- Agence Régionale de Santé
- Département
- EPCI à fiscalité propre

Points de vigilance

- Il est essentiel de prendre garde aux effets de la multiplication d’initiatives locales, publiques ou privées, et notamment aux problèmes que pose l’absence de labellisation MSP par l’ARS. Ils sont souvent dus à un déficit d’information en amont et d’accompagnement coordonné.

Fiche action n° 8 – Développer les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes en situation de handicap dans les services du quotidien

PERSONNES
AGEES ET
HANDICAPEES

Constats et enjeux

- L'intégration des personnes handicapées à la vie de la cité est aujourd'hui un enjeu national. Celui-ci ne se limite pas à l'accès au bâti ou aux transports, mais renvoie à l'ensemble des activités du quotidien (accès à l'emploi, à la scolarité, aux établissements culturels, aux services public et privés, etc.).
- Toutefois, en dépit de la politique volontariste du Conseil départemental, qui consacre un quart de ses dépenses sociales à destination des personnes handicapées contre 21% au niveau national, d'importants besoins persistent à l'échelle départementale pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux services du quotidien de manière adaptée.
- De nombreuses initiatives existent toutefois au niveau local, portées à la fois par des structures associatives et publiques, et soutenues par le Département. Il convient donc de renforcer et développer les partenariats locaux entre les différents acteurs du champ du handicap, afin de favoriser l'émergence d'une culture de travail commune et d'augmenter par la même l'efficacité et l'efficacités des actions mises en place.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°10 – Développer l'offre d'accueil et d'insertion pour les personnes handicapées en dehors d'Orléans métropole

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de cohésion sociale

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

■ 1 – Améliorer l'accessibilité PMR des commerces et des services

L'accessibilité physique constitue le premier frein à l'accès des personnes en situation de handicap aux commerces et aux services. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées posait le principe d'« accès à tous pour tout » en le précisant et en renforçant les obligations, ainsi que les contrôles et les sanctions. Elle prévoyait notamment qu'à partir de l'année 2015 tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) seraient accessibles aux personnes en situation de handicap. Des actions départementales et locales ont permis d'œuvrer en faveur de cet objectif.

Afin d'œuvrer pour l'accessibilité des bâtiments publics mais également des commerces, il serait donc opportun de :

- Poursuivre la mise en accessibilité des équipements recevant du public (institutions, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels...)
- Impliquer les personnes en situation de handicap en amont de la construction des équipements publics locaux
- Communiquer auprès des commerçants sur l'urgence de la mise aux normes (réunions d'information, démarchage/porte à porte, guides de bonnes pratiques, etc.)

■ 2 – Faciliter l'accès à l'information à destination des personnes en situation de handicap

Faute de dispositifs adaptés, les personnes en situation de handicap n'ont pas toujours accès à l'information. Or cet accès constitue une condition *sine qua non* à leur autonomie et par la même à une meilleure intégration dans la vie locale.

Lorsque les personnes handicapées ne bénéficient pas d'informations, leur accès aux services et aux activités qui les entourent est en effet moindre, et elles se retrouvent davantage dépendantes de personnes extérieures.

Pour faciliter l'accès à l'information des personnes handicapées, il convient notamment de :

- Instaurer, en partenariat avec des associations, des permanences locales dans les mairies ou les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CAS/CIAS) pour l'accompagnement des personnes handicapées dans leurs démarches administratives.
- Envisager l'utilisation des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) comme relais de la *Maison Départementale des Personnes Handicapées* (MDPH).
- Mettre en place, en partenariat avec des associations, des formations à destination des personnels en relation avec le public (personnel d'accueil, animateur, guichetier, médiateur culturel, hôtesse de caisse, etc.).
- Rédiger des documents informatifs en langue « Facile à lire et à comprendre » (FALC) Cette méthode, initiée à l'échelle de l'Union Européenne, développe des éléments de langage simples afin d'améliorer l'accès à l'information des personnes handicapées intellectuelles et peut également être utile pour les publics allophones ou en situation d'illettrisme.

■ **3 – Développer une offre culturelle inclusive des personnes en situation de handicap, notamment mental**

L'accès à culture n'est pas toujours aisé pour les personnes en situation de handicap, pour des raisons d'accessibilité physique mais aussi d'accessibilité aux contenus. C'est particulièrement le cas pour les personnes handicapées psychiques ou mentales. Si de nombreuses initiatives ont été développées sur le territoire loirétain, sous l'impulsion du Département, des collectivités locales et des structures associatives, l'offre reste encore trop peu souvent adaptée et manque parfois de visibilité. L'offre d'enseignement se limite par ailleurs encore trop souvent à la mise en place d'ateliers destinés aux seules personnes handicapées et non pas à une véritable intégration aux cursus classiques.

Afin d'améliorer l'accessibilité de l'offre culturelle à destination des personnes handicapées, il s'agit notamment de :

- Poursuivre l'adaptation des services et des contenus proposés par les bibliothèques et les établissements culturels publics.
- Travailler en coopération et soutenir les associations développant l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets culturels.
- Renforcer la communication autour des activités existantes (valorisation dans le journal local, diffusion auprès des acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des aidants pour qu'ils soient un relais auprès des usagers...).

Bénéficiaires cibles

- Les personnes en situation de handicap et leurs aidants

Territoires cibles

- Ensemble du territoire

<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, associations représentatives des personnes handicapées (APF, ADAPT, etc.), Chambre de Commerce et d'Industrie ■ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, associations représentatives des personnes handicapées (APF Association des Paralysés de France, ADAPT association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, etc.), Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale ■ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, CEMAFORRE (Pôle Européen de l'Accessibilité culturelle), associations représentatives des personnes handicapées (APF, ADAPT, etc.), associations culturelles 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Investissements des collectivités ■ Aides de l'Etat sur la mise en accessibilité d'équipements (sportifs par exemple) ■ Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ■ Financements européens : Fonds Social Européen
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Il existe une grande variété de handicaps. Il convient de prendre en compte cette multiplicité dans les réponses à apporter. 	

Fiche action N° 9 – Favoriser l'accès des personnes âgées restant à domicile, aux services

Constats et enjeux

- Le Loiret connaît depuis les années 1960 un vieillissement constant de sa population. La part des 65 ans et plus s'y élève aujourd'hui à 17% et devrait atteindre les 23,5% à l'horizon 2030.
- Le vieillissement de la population loirétaine soulève un certain nombre d'enjeux en matière de services au public, notamment du point de vue de l'accessibilité, les personnes âgées rencontrant d'une manière générale davantage de difficultés à se déplacer. Ce phénomène est d'autant plus prégnant que 90% des personnes âgées du Loiret vivent à domicile et 42% seules, et qu'une grande partie d'entre elles et de leurs aidants ne connaissent pas forcément bien les services qui leur sont dédiés.
- A noter par ailleurs que les personnes âgées vivant dans les territoires ruraux sont plus impactées que les autres, car, d'une part, l'offre en services y est plus éloignée que sur le reste du territoire, et d'autre part, l'offre de transport public y est plus réduite, ce qui peut renforcer les problématiques d'accès pour les personnes âgées non motorisées. Il convient donc de leur porter une attention toute particulière.

Liens vers d'autres fiches actions

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de cohésion sociale

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1 – Développer l'information des personnes âgées et des aidants sur les services qui sont dédiés aux personnes âgées dans le département

Le département du Loiret compte aujourd'hui 8 Centres Locaux de Coordination et d'Information gérontologique (CLIC) répartis sur l'ensemble du territoire au sein desquels les personnes âgées et leurs proches peuvent trouver des réponses à toutes les questions pouvant toucher leur vie quotidienne (problématiques liées au vieillissement et à la perte d'autonomie, demande de maintien à domicile, informations sur les prestations et les aides, sur les services présents sur le territoire, etc.). Toutefois, ces CLIC sont majoritairement concentrés dans les centres-villes, et ils sont parfois méconnus du grand public. A ce titre, l'information à destination des personnes âgées et de leurs aidants peut aujourd'hui être intensifiée sur le territoire loirétain. Pour l'améliorer, il peut être opportun de :

- Communiquer auprès du grand public autour de l'offre dispensée par les CLIC : articles dans les journaux départemental et locaux, flyers et documents d'informations à disposition dans les établissements de santé, communication spécifique lors de la Semaine bleue (semaine nationale des retraités et personnes âgées) ou lors d'évènements à destination des seniors (thé dansants, moments conviviaux...) etc.
- S'appuyer sur les différentes structures susceptibles d'être en relation avec les personnes âgées et leur entourage (Centre Communal d'Action Sociale, assistantes sociales, ADMR – réseau associatif d'aide à la personne, Maison des Services Au Public, etc.) en tant que relais informatif.
- Développer et mettre en réseau les CLIC de différents niveaux, ainsi que les MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), afin d'harmoniser et conforter ces services de guichets uniques d'information à destination des personnes âgées et de leurs proches.

■ 2 – Développer les solutions de mobilité adaptées aux personnes âgées dans les territoires les plus éloignés du panier senior

Les personnes âgées sont plus affectées que les autres par les problèmes de mobilité. Selon une enquête conduite en 2016 par le laboratoire de la mobilité inclusive, 44% des plus de 75 ans auraient du mal aujourd'hui à se déplacer sans avoir recours aux autres. La question de la mobilité des personnes âgées est particulièrement importante dans le Loiret où 90% d'entre elles vivent à leur domicile et peuvent donc avoir des difficultés à avoir accès à l'offre de services, notamment dans les territoires ruraux. Des initiatives existent au niveau local, comme à Pithiviers où un bus financé par des fonds exclusivement privés leur est spécialement destiné.

Afin de répondre à cet objectif de faciliter la mobilité des personnes âgées, il conviendrait notamment de :

- Identifier les besoins et les zones prioritaires à l'échelle intercommunale
- Recenser les initiatives et les dispositifs existants au niveau intercommunal d'une part et sur les autres territoires d'autre part afin de pouvoir s'inspirer des projets rencontrant un succès
- Mobiliser des bénévoles ressources et faciliter les conditions de leur engagement (création d'une interface numérique d'inscription, réalisation d'un guide du chauffeur bénévole, petites formations, etc.)
- Rechercher des partenaires et des financeurs privés afin de développer des offres de transports adaptés
- Fédérer les acteurs locaux de la mobilité et de l'accompagnement des personnes âgées pour développer une offre de formation mobilité à destination des séniors (accompagnement du premier trajet, visites ou ateliers de groupe, assistance ponctuelle en cas de question de l'utilisateur...)

■ 3 – Développer la délivrance de services du panier senior au domicile des personnes âgées

Favoriser l'accès aux services des personnes âgées vivant chez elles passe également par la délivrance de services à domicile de qualité. Il peut s'agir de prestations d'aide liées aux actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, s'habiller, manger, etc.) ou de services sans lien avec les actes essentiels de la vie quotidienne (entretien de la maison, assistance administrative, etc.). A ce jour, le Loiret compte 85 structures de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et se situe dans la moyenne nationale. Toutefois, si l'ensemble du territoire est couvert en SAAD, plus de la moitié sont concentrées sur les secteurs d'Orléans et de Montargis. Le Département du Loiret a également mis en place des solutions innovantes comme Lysbox, un dispositif d'accompagnement et de protection des personnes âgées à distance, et a fait de l'accompagnement des personnes âgées une de ses priorités.

Plusieurs actions complémentaires pourraient néanmoins être encore mises en place pour enrichir l'offre existante, dont :

- Renforcer le maillage du territoire en SAAD, selon les besoins locaux
- Soutenir les associations spécialisées dans l'intervention de bénévoles au domicile de personnes âgées isolées (Petits frères des pauvres, Société Saint Vincent de Paul, etc.)
- Etudier les modalités d'élargissement du dispositif Lysbox à d'autres collectivités ou organismes pour des prestations en lien avec le maintien des personnes âgées à leur domicile (portage de repas, etc.)
- Développer des formations numériques à destination des personnes âgées afin d'acquérir une autonomie dans les TIC et renforcer leur accès à l'offre de services en ligne
- Sensibiliser le grand public à la solidarité de voisinage

<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les personnes âgées vivant à leur domicile et leurs aidants 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires au faible potentiel de mobilité publique où l'offre au « panier sénior » est plus éloignée, dont : la Communauté de communes des Quatre Vallées, territoire de l'ex-Communauté de communes du Bellegardois, la Communauté de communes du Pithiverais, la Communauté de communes de la Forêt, la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine, et la Communauté de communes des Loges.
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, Centres Locaux de Coordination et d'Information gérontologique (CLIC), MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), professionnels de l'aide à la personne ▪ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Département, MAIA, professionnels de l'aide à la personne ▪ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : EPCI à fiscalité propre, MAIA, professionnels de l'aide à la personne 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements des collectivités
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La communication multi-canal (et non concentrée sur le numérique) permet d'atteindre plus efficacement les seniors dont certains sont peu familiarisés avec l'outil informatique. Il s'agit également de cibler les aidants (membres de la famille, professionnels de l'accompagnement) pour assurer le relais d'information. 	

Fiche action n° 10 – Développer l'offre d'accueil et d'insertion pour les personnes en situation de handicap en dehors d'Orléans Métropole

PERSONNES
AGEES ET
HANDICAPEES

Constats et enjeux

- Avec 64 établissements et services d'hébergement et d'accueil pour 1800 places et 44 établissements et services consacrés à l'insertion professionnelle et sociale pour 1821 places, l'offre à destination des personnes handicapées dans le département du Loiret est inférieure à ce que l'on peut observer au niveau national et régional. Cette offre est d'autant plus insuffisante qu'elle est majoritairement concentrée aujourd'hui sur le territoire d'Orléans Métropole, et que la plupart des EPCI du département ne dispose d'aucune structure dédiée à ce public.
- Il convient donc au cours des prochaines années, parallèlement à la création de nouveaux établissements de ce type, de développer des solutions alternatives à l'offre existante, tant en termes d'hébergement que d'insertion professionnelle et sociale, afin de favoriser un égal accès des personnes handicapées à ces services sur l'ensemble du territoire.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°8 - Multiplier les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes handicapées aux services du quotidien

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental de cohésion sociale

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

■ 1 – Sensibiliser et communiquer sur l'accueil ponctuel ou de longue durée chez l'habitant

Les lois du 10 juillet 1989 et du 2 janvier 2002 ont mis en œuvre l'accueil familial social, qui permet à des particuliers d'héberger et de prendre en charge chez eux des personnes adultes handicapées. Ces dernières peuvent être accueillies de manière permanente ou temporaire, à temps complet ou à temps partiel, et jusqu'au nombre de trois sous le même toit. Pas forcément connue du grand public et des personnes en situation de handicap elles-mêmes, cette formule est une alternative originale et souple à l'accueil dans des structures spécialisées. En ce sens, il pourrait être opportun de :

- Sensibiliser et informer le grand public sur l'accueil à son domicile de personnes en situation de handicap et les accompagner dans les démarches (rédaction du contrat type d'accueil familial, mise à disposition d'un service de médiation en cas de difficultés, etc.).
 - Communiquer autour de cette alternative auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- #### ■ 2 – Mettre en place des partenariats locaux avec les structures associatives et publiques œuvrant pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Le diagnostic a mis en avant le déficit d'établissements et services consacrés à l'insertion professionnelle des personnes handicapées sur le territoire loirétain. Toutefois, de nombreuses associations comme LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées ou le réseau Cap Emploi développent des solutions en la matière à destination de ce public spécifique.

A ce titre, des partenariats pourraient être déployés localement, notamment entre ces structures et les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), afin notamment de mettre en place des permanences dans ces derniers ou former leur personnel, et d'optimiser l'accompagnement des personnes handicapées dans la construction de leur projet de vie sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, il conviendrait notamment de :

- Identifier les besoins en matière d'insertion professionnelle à destination des personnes handicapées à l'échelle intercommunale.
- Recenser les structures associatives et publiques œuvrant pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.
- Mettre en réseau ces différents acteurs afin de favoriser la mise en œuvre de partenariats.

Bénéficiaires cibles

- Les personnes en situation de handicap et leurs aidants

Territoires cibles

- Ensemble du territoire

Portage de l'action

- **Sous-action 1**
 - Pilotage possible : Département
 - Partenaires potentiels : EPCI, associations d'accueillants familiaux
- **Sous-action 2**
 - Pilotage possible : Département
 - Partenaires potentiels : EPCI, associations œuvrant pour l'insertion professionnelle des handicapés

Financements envisagés

- Investissements des collectivités
- Financements européens : Fonds Social Européen
- AGEFIPH (Aide à l'aménagement des situations de travail et à la compensation du handicap)

Points de vigilance

- Prise en compte de tous types de handicap

Fiche action n° 11 – Développer le maillage des Points Information Jeunesse et des structures d'accueil des jeunes dans les territoires les moins pourvus

PETITE ENFANCE
JEUNESSE ET
PARENTALITE

Constats et enjeux

- Avec un indice de jeunesse de 1,05 contre 1,02 au niveau national et 0,95 au niveau régional, la population du Loiret se caractérise par sa jeunesse. La part des moins de 20 ans représente aujourd'hui 25,3% de la population et celle des moins de 30 ans plus d'un tiers.
- D'une manière générale, les jeunes de 11 à 25 ans constituent un public particulier en termes d'accès aux services, avec notamment des nouveaux modes de consommation et des services qui leur sont spécifiquement dédiés, mais aussi une problématique de méconnaissance des services existants. Si les jeunes loirétains peuvent trouver des renseignements et un accompagnement auprès des structures du réseau Information Jeunesse, le maillage du département est incomplet avec notamment un seul Point Information Jeunesse au nord du département à Pithiviers, un seul dans la zone centrale à Sully-sur-Loire et aucun au sud du département.
- Les jeunes sont par ailleurs très fortement soumis à des problématiques sociales et d'insertion professionnelle, mais peu de structures d'accueil leur sont spécifiquement dédiées sur le territoire loirétain.
- De fait, il existe aujourd'hui un enjeu autour de l'accès à l'information des jeunes adultes d'une part, et de leur prise en charge par des structures adéquates d'autre part.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche-action n°13 – Animer un réseau des acteurs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et à la parentalité
- Fiche action n°2 – Consolider l'offre des structures de services mutualisés (MSAP, ESP, MDD plateformes Réflexe 45)

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

Articulation nécessaire avec le Schéma départemental des services aux familles (axe jeunesse)

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- **1 – Déterminer le type de lieu le plus pertinent pour chaque territoire ne disposant pas de structure jeunesse et préfigurer des partenariats**

Les jeunes ont besoin de lieux de rencontre et d'appartenance, mais aussi de lieux où il est leur est possible de bénéficier d'information concernant des problématiques qui leur sont propres. Différents types de structures existent dans le département telles que les structures du réseau Information jeunesse ou de la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC). Des initiatives existent également localement portées par des communes comme à Lorris où les services jeunesse ont mis en place un accueil des jeunes et ont monté des ateliers afin d'accompagner les jeunes du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets.

Afin de soutenir le développement de structures jeunesse sur l'ensemble du territoire loirétain, il est proposé notamment de :

- Analyser l'offre de service des structures jeunesse existantes afin de déterminer les zones déficitaires, les tranches d'âges non couvertes et les déficits dans l'accompagnement des jeunes.
- Identifier les lieux et les partenaires pouvant accueillir des structures jeunesse en fonction des disponibilités des locaux d'une part et des lieux déjà fréquentés par les jeunes d'autre part.
- Réfléchir aux conditions de création de postes de coordinateurs qui interviendraient dans les différentes structures à l'échelle des intercommunalités afin d'épauler les personnels fixes et de promouvoir des projets inter-structures dans une perspective d'animation des territoires.

■ **2 – Améliorer l'accès à l'information pour tous les jeunes en imaginant des solutions de délocalisation ponctuelle, régulière ou définitive des structures d'information jeunesse dans différents lieux de vie (établissements scolaires notamment)**

Les jeunes sont un public versatile, dont il n'est pas toujours évident de capter l'attention et avec qui il n'est pas forcément facile d'entrer en contact. Afin de toucher le plus grand nombre d'entre eux, il pourrait être opportun de développer des partenariats entre les structures du réseau Information et Jeunesse et les établissements scolaires. La tenue de permanences thématiques (loisirs, BAFA, jobs d'été, etc.) dans les lieux de vie des jeunes ou encore l'aide à la mise en place des projets des jeunes doivent être encouragés, en s'appuyant sur les initiatives en cours comme l'info-truck : expérimentation portée par le réseau information jeunesse du Loiret et financée par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales, l'info-truck est un camion aménagé destiné à aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie, qui mettra à disposition de l'information et constituera un cadre pour des animations ponctuelles, thématiques ; il sera animé par des services civiques et circulera à partir de janvier 2018 sur tout le territoire loirétain.

La mise en œuvre de ce type de partenariats passe notamment par :

- Expliquer les missions du réseau Information et Jeunesse et l'apport que peut représenter ce type de structures pour les établissements scolaires.
- Recenser les établissements scolaires du département susceptibles d'être intéressés par ce type de partenariat.
- Développer des conventions entre les structures du réseau Information et Jeunesse et les établissements scolaires intéressés.

■ **3 – Développer des initiatives jeunesse innovantes**

Les jeunes peuvent aussi être à l'origine de leurs propres projets. Ces prises d'initiatives leur permettent d'acquérir autonomie et responsabilité, et favorisent leur insertion dans la société. Plusieurs modalités d'action leur sont proposées aujourd'hui. Ils peuvent monter des projets associatifs, tels que les junior associations, ou des coopératives, comme les « Coopératives jeunesse services ». Originaires du Québec, ces dernières permettent à des jeunes de 16 à 18 ans de monter leur propre coopérative de travail afin d'offrir des services aux habitants de leur quartier et constituent une première expérience de gestion et d'organisation collective du travail. Elles permettent également aux jeunes d'avoir un complément de revenus à l'image d'un job d'été.

Afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives portées par les jeunes, il convient notamment de :

- Communiquer sur les subventions et les dispositifs d'aide existants, notamment l'appel à projets mutualisé entre la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale : « Projets Jeunes 45 ».
- Valoriser les projets réussis afin de stimuler la création d'autres projets : dans le journal départemental ou local, sur les réseaux sociaux ...

Bénéficiaires cibles

- Les jeunes de 11 à 25 ans (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes adultes)

Territoires cibles

- Territoires non pourvus en structures du réseau Information Jeunesse dont : Communauté des communes Giennoises
- Territoires en croissance démographique dont : Communauté de communes du Pithiverais, Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret, et Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais

<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-action 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Département, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Centre-Val de Loire/Loiret, Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC) du Centre-Val de Loire, Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), Mission locale, associations locales ▪ Sous-action 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : Education nationale, DRDJSCS Centre-Val de Loire/Loiret, CRIJ, EPCI à fiscalité propre ▪ Sous-action 3 : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : Département - Partenaires potentiels : DRDJSCS Centre-Val de Loire/Loiret, FRMJC du Centre-Val de Loire, CRIJ, Réseau Coopérer pour entreprendre, Réseau national des juniors association 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements des collectivités ▪ Fonds européens : FEDER, FEADER
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nécessité d'accompagnement et d'animation des différents projets des jeunes tout en leur laissant une bonne autonomie 	

Constats et enjeux

- Avec un taux d'accueil de 68,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 63,8% au niveau national, l'offre d'accueil du jeune enfant apparaît, au premier abord, relativement satisfaisante dans le département du Loiret. Le schéma départemental aux familles a toutefois identifié un certain nombre de besoins en termes de structures d'accueil collectif, notamment dans l'est et dans l'extrême frange ouest du territoire.
- Un autre enjeu consiste à adapter l'offre existante aux évolutions sociales et sociétales, notamment à l'augmentation du nombre de familles monoparentales et de navetteurs, et aux besoins qui en découlent, notamment en termes de flexibilité horaire.
- Il convient donc d'améliorer la prise en charge de la petite enfance via une diversification et une structuration de l'offre, tant dans les zones urbaines où la pression de la demande est particulièrement élevée, que dans les territoires ruraux qui sont majoritairement dotés d'une offre individuelle.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n°13 – Animer un réseau des acteurs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et à la parentalité

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental des services aux familles – Orientation 1.2

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- **1 – Inciter les assistant(e)s maternel(le)s à s'associer au sein de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) dans les territoires dotés majoritairement d'une offre individuelle**

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité de se regrouper au sein de MAM et d'exercer leur activité en dehors de leur domicile. Une MAM peut rassembler jusqu'à quatre assistant(e)s maternel(le)s pouvant chacun(e) accueillir jusqu'à quatre enfants simultanément. Dans les territoires où l'offre d'accueil collective est déficitaire, les MAM constituent une alternative intéressante aux crèches, multi-accueil ou halte-garderie, la délégation d'accueil étant possible entre assistant(e)s maternel(le)s au sein d'une même MAM.

Si les MAM sont le fruit d'initiatives privées, les collectivités peuvent néanmoins accompagner leur création. Pour ce faire, elles peuvent notamment :

- Recenser les besoins en termes d'offres d'accueil collectif à l'échelle des EPCI
- Identifier les lieux d'implantation les plus adéquats au regard de ces besoins mais aussi d'accessibilité en termes de transport
- Mettre à disposition des assistant(e)s maternel(le)s des locaux
- Organiser des rencontres afin de faire émerger des groupes d'assistant(e)s maternel(le)s souhaitant travailler ensemble
- Soutenir les assistant(e)s maternel(le)s dans le montage et le suivi de leur projet
- Communiquer auprès des parents sur le service

■ **2 – Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de développer des solutions d'accueil de la petite enfance à destination de leurs salariés**

Afin de permettre à leurs salariés de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, de nombreuses entreprises ont mis en place un service de garde d'enfants durant leurs horaires de travail. Ce type de service, qui était à l'origine l'apanage des grands groupes, s'est progressivement généralisé et des entreprises de toute taille proposent aujourd'hui une offre d'accueil petite enfance à leurs salariés, via notamment le développement de crèches inter-entreprises. Ces dernières sont plus souples et sont généralement plus rapides et plus simples à mettre en place. A noter que les entreprises peuvent gérer directement leur crèche ou en confier la gestion à un tiers (entreprises spécialisées, associations, collectivités, etc.). Afin d'encourager le développement de crèches d'entreprises, il conviendrait notamment de :

- Réaliser des études des besoins des entreprises et de leur environnement en termes de garde d'enfants à l'échelle des bassins d'emplois et étudier les conditions de création de ces solutions d'accueil
- Organiser des rencontres entre entreprises afin de faire émerger des projets de crèche inter-entreprises

■ **3 – Inciter les initiatives privées et publiques d'accueil de la petite enfance avec des horaires atypiques et proches des lieux de transport (gares, autoroutes, etc.)**

Conséquence directe de l'évolution des modes de travail, de plus en plus de parents sont concernés par des horaires de travail irréguliers ou décalés, suscitant de nouveaux besoins en matière de garde d'enfants. L'augmentation du taux d'activité des femmes et du nombre de familles accroît également les besoins d'accueil des enfants avec des horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, le week-end). Cet enjeu est d'autant plus important que pour certaines familles la poursuite de l'activité professionnelle dépend de la réponse à ces besoins. A ce jour, on dénombre seulement 6 établissements d'accueil de la petite enfance dans le département qui proposent des horaires élargis et rassemblent des enfants dont les parents ont un besoin sur des horaires identiques et sur un même territoire.

Le développement de ce type d'initiatives induit notamment :

- Le recensement des besoins en termes d'offres d'accueil de la petite enfance avec des horaires atypiques à l'échelle des EPCI
- L'identification des lieux d'implantation les plus adéquats en termes de besoins mais aussi d'accessibilité en termes de transport
- La mise à disposition des locaux
- Le soutien des entreprises et des associations dans le montage et le suivi de leur projet

Bénéficiaires cibles

- Familles

Territoires cibles

- Pour la création de MAM, zones prioritaires dans le Schéma départemental des services aux Familles : Communautés de communes du Val de Sully, des Quatre Vallées, de Berry Loire Puisaye, des Canaux et Forêts en Gâtinais, territoire de l'ex-Communauté de communes du Beaunois et quelques communes de la frange ouest
- Pour les solutions d'accueil dans les entreprises, zones d'emplois (notamment territoire d'Orléans Métropole)
- Pour l'offre d'accueil avec des horaires atypiques, zones d'emplois (notamment territoires dépendant du Grand Paris : Communauté de communes des Quatre Vallées et Communauté de communes du Pithiverais)

<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Département ▪ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Caisse d'Allocations Familiales, Chambre de Commerce et d'Industrie, Département ▪ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Département 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investissements des collectivités ▪ Financements des opérateurs : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole ▪ Etat : Crédit Impôt famille, DETR ▪ Financements européens : FEDER, FEADER
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La situation géographique et plus particulièrement la proximité aux axes de transports des nouveaux lieux créés constitue l'une des conditions de réussite du projet ▪ Les assistant(e)s maternel(le)s sous-estiment souvent les conditions de réussite de leur projet de regroupement, notamment la nécessité d'assurer une continuité en termes de services ▪ Les contraintes de la flexibilité liées au développement de lieux d'accueil aux horaires atypiques peuvent se reporter aux professionnels de la petite enfance et/ou se heurter au code du travail 	

Constats et enjeux

- Le diagnostic a fait apparaître la qualité de l’offre d’accueil à destination de la petite enfance dans le département du Loiret mais a mis en lumière les besoins en termes d’accompagnement de la jeunesse et d’accompagnement de la parentalité.
- L’offre d’accueil et de loisirs à destination des enfants (3-11 ans) et des adolescents (12-17 ans) est variable d’un territoire à l’autre et pas toujours en adéquation avec les besoins locaux. L’offre de loisirs est ainsi plus faible, voire incomplète, à l’est et au nord du département, et elle apparaît insuffisante, au regard des densités, dans les territoires urbains, notamment Orléans Métropole.
- Concernant le soutien à la parentalité, le schéma départemental des services aux familles a mis en avant le fait que les porteurs de projets et les actions étaient inégalement répartis sur le territoire. Peu d’actions ont ainsi été mises en place sur l’est du Loiret en dépit de besoins avérés (monoparentalité, précarité, etc.). Par ailleurs, la plupart des actions concernent la petite enfance et l’enfance, mais peu d’actions sont à destination des parents d’adolescents.
- D’une manière générale, il apparaît primordial d’une part de créer du lien entre les secteurs de la petite enfance et de la jeunesse afin notamment de fluidifier le passage entre les différents stades d’évolution, et d’autre part de renforcer le lien entre les différents acteurs locaux.

Liens vers d’autres fiches actions

- Fiche-action n°11 – Développer le maillage des points information jeunesse et des structures d’accueil des jeunes dans les territoires les moins pourvus

Articulation avec d’autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental des services aux familles – Orientation stratégique n°2

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

1 – Développer et coordonner des politiques jeunesse intégrées à l’échelle intercommunale

Trop souvent les services petite enfance et les services jeunesse sont déconnectés au sein des EPCI au détriment de la mise en œuvre d’une politique globale et d’une vision élargie allant de la petite enfance à l’entrée dans l’âge adulte. Ces services mobilisent pourtant le plus souvent les mêmes partenaires, et leur regroupement à l’échelle intercommunale permettrait, via notamment un suivi centralisé des différents publics, un meilleur accompagnement des jeunes tout au long de leurs parcours. A ce titre, la fusion récente de plusieurs intercommunalités du département et la prise de compétences en termes de politique jeunesse à cette échelle représentent une opportunité de mutualiser ces services. Pour ce faire, il conviendrait de :

- Identifier les différentes politiques petite enfance et jeunesse existantes au niveau local.
- Encourager à la mutualisation des moyens en termes de personnels à l’échelle intercommunale.
- Créer des services ou postes dédiés à la politique jeunesse à l’échelle intercommunale.
- Organiser des formations en commun avec le même type de personnel à l’échelle départementale.

<p>■ 2 - Partager et déployer des actions locales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)</p> <p>Le REAAP est un réseau d'institutions, d'associations et de structures qui proposent des actions à destination des parents d'enfants jusqu'à 18 ans (groupes de parole, ateliers parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences-débats, etc.) afin de les accompagner et de les soutenir dans leur rôle éducatif. Il permet d'une part de donner de la visibilité aux différentes actions menées sur le territoire à l'échelle locale, et d'autre part de favoriser le développement de nouvelles actions en encourageant les synergies entre les associations et les administrations des services publics. Le REAAP permet ainsi de proposer une offre territoriale mieux structurée et mieux identifiée par les parents. Dans le Loiret, les actions financées par le REAAP ont concerné 0,64 famille sur 10 en 2014 et été concentrées sur l'ouest du département (notamment sur Orléans Métropole).</p> <p>Afin d'améliorer la couverture des activités du REAAP dans le département, il pourrait être opportun de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et promouvoir les activités du REAAP auprès des parents et des associations et structures œuvrant à destination de l'enfance et de la famille. - Appuyer le développement de partenariats entre le REAAP et les différents acteurs intervenant dans le champ de l'enfance et de la famille. - Encourager la création de Comités locaux d'animation des REAAP au plus proche du terrain. 	
<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les jeunes de 11 à 25 ans (collégiens, lycéens, étudiants, jeunes adultes) ■ Les parents d'enfants jusqu'à 18 ans 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble du territoire
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Département, Caisse d'Allocations Familiales, Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) ■ Sous-action 2 : <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage possible : EPCI à fiscalité propre - Partenaires potentiels : Département, Caisse d'Allocations Familiales, Education nationale, DRDJSCS, associations locales 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Investissements des collectivités ● Caisse Nationale des Allocations Familiales ● Caisse d'Allocations Familiales
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le transfert de compétences à l'échelle de l'intercommunalité peut s'accompagner d'une crainte des décideurs de perdre une certaine forme de proximité 	

Fiche action n° 14 – Développer l'ingénierie des territoires pour mener des actions globales de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du Loiret

SERVICES
COMMERCIAUX

Constats et enjeux

- Le niveau de l'offre commerciale est satisfaisant dans le Loiret avec un maillage en cohérence avec les densités de population et des temps d'accès aux commerces majoritairement inférieurs à 10 minutes.
- Les zones les plus rurales disposent toutefois d'une offre plus limitée et dépendent le plus souvent des centres-bourgs et des centres-villes pour l'accès aux services commerciaux. Mais devant la concurrence de la grande distribution, l'ensemble des centres-bourgs et des centres-villes du département éprouvent depuis quelques années des difficultés à maintenir leurs commerces de proximité.
- A ce titre, la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes en général et le maintien d'une offre commerciale de proximité à l'échelle des bassins de vie en particulier apparaissent aujourd'hui comme un enjeu majeur tant du point de vue de la cohésion sociale que du développement économique local.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n° 15 – Accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de développer des services facilitant l'accès des personnes peu mobiles, des personnes en situation de précarité ou des navetteurs

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Plan en faveur de la ruralité du Loiret (octobre 2017)
- Mission Dauge / Villes moyennes

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

■ 1- Consacrer des moyens humains dédiés à l'animation des centres-villes et centres-bourgs

Conscients de la nécessité de créer une dynamique commune et de considérer la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs de manière globale, certains territoires loirétains se sont déjà engagés dans des projets d'animation. Ainsi, la communauté des communes giennoises a recruté un « manager de territoire » pour mettre en place une « place de marché locale » numérique, « achetezgiennois.fr ». Pour 15 €/mois, les commerçants ont accès à un référencement sur la plateforme et à un accompagnement dans la valorisation de leurs produits (photos, publication...). Encore en phase d'élaboration, le projet a remporté l'adhésion de 50 commerçants. Dans cette lignée, il s'agit pour les collectivités de :

- S'inspirer des retours d'expérience dans et hors département pour créer des postes de manager de commerce, de centre-ville ou de territoire, intermédiaire entre la municipalité et les acteurs économiques (commerçants, entrepreneurs, Chambre de Commerce et d'industrie, fédérations professionnelles, promoteurs immobiliers...). Il propose des solutions aux problèmes locaux (état des locaux, horaires restreints, ...), accompagne des projets innovants et mène des actions de sensibilisation et de formation.
- Soutenir les associations de commerçants en dialoguant avec les fédérations professionnelles en facilitant l'organisation d'événements ponctuels (fêtes, salons...) et en communiquant sur les actions et aides de la CCI auxquelles ils peuvent bénéficier.

■ **2- Animer des rencontres entre les différentes thématiques de services sur un territoire (santé, services publics, petite enfance, vieillesse, commerce, sport/culture, jeunesse etc.)**

Il serait réducteur de penser la revitalisation des centres-villes et centre-bourgs sous l'angle uniquement commercial ; au contraire, il est pertinent d'encourager la réflexion transversale et multithématique, lors de rencontres entre les différents acteurs, afin de développer une animation globale et coordonnée. Il est possible d'imaginer de :

- Développer des événements culturels et sportifs en espace urbain en partenariat avec les commerçants de la ville
- Travailler la revitalisation de l'espace urbain en concertation avec les acteurs, usagers et commerçants locaux
- Réfléchir de manière globale à l'organisation des services de santé, de maintien à domicile et de garde d'enfants en favorisant leur implantation en centre-ville et centre-bourg
- Favoriser la réflexion autour de projets innovants : espaces intergénérationnels, tiers-lieux, lieux dédiés aux initiatives associatives et/ou de développement durable, permanences et distributions de produits locaux...

Bénéficiaires cibles

- Commerçants
- Ensemble des habitants

Territoires cibles

- Centres-villes et centre-bourgs du territoire

Portage de l'action

- **Sous-action 1**
 - Pilotage : Collectivités (communes et EPCI)
 - Partenaires : associations de commerçants, Chambre de Commerce et d'Industrie
- **Sous-action 2**
 - Pilotage : Collectivités (communes et EPCI)
 - Partenaires : Département, Chambre de Commerce et d'Industrie, représentants des professionnels du secteur médico-social, opérateurs de services, l'Etat, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture

Financements envisagés

- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Points de vigilance

- Il est nécessaire d'agir en concertation avec les commerçants et autres acteurs déjà présents dans la commune afin d'établir un projet commun, pertinent localement et qui sera porté par tous.
- Un effort de communication et de sensibilisation des habitants mais également des commerçants est à mener pour contribuer à fédérer autour des projets.

Fiche action n° 15 – Accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de développer des services facilitant l'accès des personnes peu mobiles, des personnes en situation de précarité ou des navetteurs

SERVICES
COMMERCIAUX

Constats et enjeux

- En dépit d'un maillage de l'offre commerciale relativement satisfaisant, le diagnostic a mis en avant le fait que dans les zones les plus rurales du département, l'accès aux services commerciaux pouvait s'avérer complexe pour les personnes peu mobiles et celles ne disposant pas d'une voiture individuelle.
- Parallèlement, l'installation de nouveaux ménages « navetteurs » est susceptible d'alimenter une évasion commerciale vers les territoires où ils travaillent, notamment lorsque ces derniers disposent d'une offre commerciale plus attractive.
- Enfin, l'évolution des modes de consommation en faveur du commerce en ligne et de la grande distribution ont eu des répercussions négatives ces dernières années sur la fréquentation des commerces de proximité des centres-bourgs et des centres-villes et ont conduit certains d'entre eux à la fermeture.
- De fait, il apparaît opportun aujourd'hui d'accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de répondre d'une part aux besoins des personnes les plus fragiles et d'autre part aux nouveaux modes de vie et de consommation des habitants (horaires d'ouverture plus larges, achat par internet, livraison à domicile, etc.).

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n°14 – Développer l'ingénierie des territoires pour mener des actions globales de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du Loiret

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Plan en faveur de la ruralité dans le Loiret (octobre 2017)
- Partenariat Département du Loiret / Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

- **1- Développer des services pensés principalement à destination des navetteurs : livraison à domicile, achats à distance, conciergeries etc.**

Le développement de projets commerciaux innovants et favorisant les horaires atypiques peut permettre de développer de nouveaux services pour les habitants tout en assurant aux services de proximité un avantage comparatif face aux grandes surfaces. Les collectivités peuvent accompagner les commerçants dans ces projets (cf. Fiche 14) de plusieurs manières :

- Identifier les principaux flux et les besoins sur le territoire (élaboration d'enquêtes à destination des navetteurs, analyse statistique...) et sensibiliser les commerçants aux problématiques des navetteurs (horaires élargis, commande par internet...).
- Développer des services coordonnés de livraisons et des plateformes de valorisation et d'achats à distance, à l'image du projet lancé par la Communauté des Communes Giennes.
- Réfléchir au développement, en partenariat avec la SNCF, de services de conciergeries ou de points multi-services en gare, proposant des horaires élargis.
- Encourager la création de distributeurs de produits locaux et de drives fermiers.

<p>■ 2 – Créer des plateformes d'échanges de services dans les territoires les plus fragiles socialement</p> <p>L'économie collaborative est en plein essor en France aujourd'hui. Dans le Loiret, des initiatives sont déjà implantées comme les Systèmes d'Echanges Locaux (Loiret-SEL), des épiceries solidaires, ou en voie de développement comme le projet « Campagnon », plateforme de mise en relation de demandeurs et de pourvoyeurs de services, actuellement en cours de déploiement sur le territoire de la communauté de communes des Portes de Sologne. Aujourd'hui, il est possible de mobiliser les outils numériques pour développer les échanges, notamment dans les territoires faisant face à des situations de précarité plus importantes. Les collectivités peuvent opérer selon plusieurs stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouer un partenariat et réorienter les habitants vers une plateforme d'entraide locale existante, après avoir réalisé un benchmark des sites (Yakasaider.fr, smiile.com, ...). Il s'agira pour la collectivité et de communiquer autour de la plateforme choisie et de la valoriser sur les sites internet du territoire. Les structures mutualisées ainsi que certains habitants utilisateurs « pilotes » pourront se faire le relais de la plateforme auprès des publics visés. - Développer une plateforme locale dédiée ce qui permet de créer un service sur-mesure mais nécessite davantage d'investissements Il est possible pour les collectivités et le Département d'accompagner des associations locales souhaitant développer ce type de projet à l'échelle territoriale ou départementale. <p>■ 3- Accompagner les commerçants sur le numérique</p> <p>Afin de développer ces projets innovants, les commerçants ont besoin de savoir appréhender les outils numériques et toutes leurs applications potentielles dans le domaine commercial : création d'un site internet, géoréférencement, services en ligne, présence sur les réseaux sociaux... Plusieurs acteurs peuvent proposer des formations ou un accompagnement plus continu sur ces questions : les collectivités (communes ou EPCI), via notamment l'embauche d'un manager de commerce ou de territoire (cf. fiche-action n°14), et la Chambre de Commerce et d'Industrie qui propose également des formations sur lesquelles il convient de communiquer davantage.</p>	
<p>Bénéficiaires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Navetteurs ■ Publics fragiles ■ Commerçants 	<p>Territoires cibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Ensemble du territoire ■ Projet en cours de conciergerie dans un territoire de navetteurs : Communauté de Communes du Pithiverais ■ Projets possibles de commerces solidaires dans des territoires en précarité : Communauté de Communes des Canaux et Forêts en Gâtinais
<p>Portage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-action 1 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : EPCI à fiscalité propre, communes, associations de commerçants - Partenaires : CCI, SNCF, CMA ■ Sous-action 2 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Collectivités locales - Partenaires : Département, plateformes d'échanges existantes ■ Sous-action 3 <ul style="list-style-type: none"> - Pilotage : Collectivités, Chambre de Commerce et d'Industrie - Partenaires : associations de commerçants, CMA 	<p>Financements envisagés</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) ■ Fonds national pour la Société Numérique
<p>Points de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le développement de ces projets doit se faire en concertation avec les commerçants qui seront les premiers à porter l'action au quotidien, et qui doivent dégager le temps nécessaire à leur formation ou à l'élaboration du projet 	

Fiche action n° 16 – Favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire

SERVICES
CULTURELS

Constats et enjeux

- L'offre culturelle loirétaine se situe en dessous des moyennes régionale et nationale, tant du point de vue des équipements de proximité que des équipements structurants. A titre d'exemple, une grande partie des habitants se situent à plus de 10 minutes, voire à plus de 20 minutes d'une bibliothèque. Quant à l'offre théâtrale et cinématographique, elle est essentiellement concentrée dans les principaux pôles urbains du département, et plusieurs zones se trouvent à respectivement plus de 30 minutes et plus de 20 minutes de ces équipements. Il apparaît donc opportun de favoriser l'accès des loirétains à l'offre et à la pratique culturelle en agissant d'une part, sur leur potentiel de mobilité et d'autre part, en enrichissant cette offre via notamment une réflexion menée à l'échelon intercommunal.
- L'offre culturelle de proximité repose par ailleurs en grande partie sur des initiatives locales organisées par les collectivités ou des associations. Il convient donc de soutenir ces initiatives, notamment dans le secteur associatif où l'on constate un vieillissement et une diminution du bénévolat.

Liens vers d'autres fiches actions

- Fiche action n°4 – Faciliter l'utilisation des services dématérialisés pour les personnes les plus éloignées des outils numériques

Articulation avec d'autres schémas ou documents stratégiques existants

- Schéma départemental des enseignements artistiques
- Schéma départemental de la lecture publique

Objectifs et déclinaisons possibles de la fiche action

■ 1 – Soutenir l'ingénierie d'animation culturelle locale et accompagner les initiatives locales visant à améliorer l'organisation de l'offre culturelle

Le public des territoires ruraux est confronté à des difficultés pour accéder à une offre culturelle diversifiée, en particulier en ce qui concerne l'enseignement artistique : la distance, l'organisation complexe et coûteuse pour les collectivités et pour les familles, les horaires. Diverses pistes peuvent être explorées pour remédier à cette situation :

- Développer des partenariats avec les conservatoires pour assurer la présence d'enseignants spécialisés en divers points du territoire (exemple : partenariat mis en œuvre à l'échelle de la communauté de communes des Canaux et Forêts en Gâtinais avec le conservatoire d'Orléans pour la musique).
- Organiser une coordination inter associative locale pour élargir la plage horaire de reprise des enfants après une activité musicale ou autre et proposer des modes de transport collectifs pour amener les enfants aux activités culturelles.
- Harmoniser les tarifs des enseignements et activités culturelles au sein de chaque territoire.
- Favoriser un usage diversifié des bibliothèques afin de répondre aux besoins de la population dans l'accès aux services.
- Développer des partenariats entre les Archives départementales et les EPCI à fiscalité propre du Loiret ou des associations pour valoriser l'histoire locale.
- Accompagner les projets innovants émanant des initiatives locales dans le cadre d'un dialogue avec les porteurs de projets en territoire.

■ 2 – Rapprocher l'offre culturelle des territoires les moins bien pourvus

Les territoires ruraux ne disposent aujourd'hui que d'une offre limitée en matière d'événements culturels (théâtre, musique, danse, ...). Pour combler ce déficit, il peut être envisagé de :

- Favoriser l'émergence et soutenir des dispositifs culturels itinérants (festivals, équipements itinérants : permanences ou véhicules aménagés pour l'accueil du public...)
- Inciter les structures culturelles majeures du département à proposer des offres déconcentrées sur les territoires éloignés des grands pôles urbains.
- Favoriser la diffusion d'outils culturels et éducatifs itinérants réalisés par les Archives départementales ainsi que les ressources du programme de numérisation « Hommes et Territoires du Loiret »
- Développer l'accès des citoyens aux documents administratifs et historiques par de nouveaux programmes de numérisation et de dématérialisation

■ **3 – Faciliter les déplacements des personnes les moins mobiles et les plus éloignées vers les équipements culturels structurants** (système de navettes privées ou publiques)

Les difficultés d'accès à la culture dans les territoires ruraux sont a fortiori accrues pour les personnes peu mobiles, du fait soit de l'âge, soit d'un handicap, soit d'une situation socioéconomique ne leur permettant pas de disposer d'un véhicule individuel. Différentes solutions peuvent être mises en œuvre :

- Mise en place de navettes, publiques ou privées, pour faciliter l'accès à des événements culturels.
- Organisation de solutions de covoiturage dédiées.

Bénéficiaires cibles

- Habitants des territoires ruraux
- Personnes les moins mobiles pour des raisons d'âge, de handicap ou de situation sociale

Territoires cibles

- Territoires ruraux les plus éloignés des équipements culturels, notamment les Communautés de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, Berry Loire Puisaye, Portes de Sologne, des Loges, Plaine Nord Loiret, Beauce Loirétaine
- Plus spécifiquement pour l'accès aux théâtres recensés par le Centre National du Théâtre : Communautés des communes Giennoises et du Val de Sully

Portage de l'action

- **Sous-action 1 :**
Pilotage : Département, EPCI à fiscalité propre
Partenaires potentiels : associations, conservatoires et organismes d'enseignement artistique, Région
- **Sous-action 2 :**
Pilotage : Département, EPCI à fiscalité propre
Partenaires potentiels : Région, organisateurs d'événements culturels
- **Sous-action 3 :**
Pilotage : Département, EPCI à fiscalité propre
Partenaires potentiels : Région, organisateurs d'événements culturels, associations

Financements envisagés

- Politique contractuelle régionale pour les investissements
- Contrats territoriaux dans le cadre de la politique départementale de mobilisation en faveur des territoires
- Communes et EPCI à fiscalité propre

Points de vigilance

- Compte tenu de la faible densité de certains espaces ruraux, la mise en œuvre de solutions favorisant l'accessibilité des habitants aux activités culturelles suppose un important travail d'animation locale pour nouer et renforcer les partenariats dans le cadre de démarche d'intelligence collective. Cela permet de vérifier le besoin ou les attentes des habitants en offre culturelle et de les associer à la mise en œuvre de projets notamment en termes d'infrastructures. Il ne s'agit pas de décliner la même offre dans toutes les communes mais de l'adapter au développement et à l'attractivité des territoires.

Mise en œuvre du Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au
Public

La gouvernance du SDAASP

La mise en œuvre et la réussite du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Loiret impliquent que la dynamique qui a présidé à son élaboration se maintienne dans la durée.

Il est en particulier essentiel qu'une gouvernance spécifique, dédiée au suivi du SDAASP, soit mise en place afin de coordonner les efforts de chacun des acteurs impliqués en matière de services publics : le Conseil départemental, les services de l'Etat, les opérateurs de services, l'ARS, les EPCI à fiscalité propre, mais aussi les associations dans les différents domaines concernés.

Les instances de gouvernance auront pour tâche d'assurer le suivi et l'évaluation du schéma, de mobiliser les acteurs et de favoriser leur mise en réseau, aussi bien à l'échelle départementale qu'à celle des territoires, ainsi que l'identification et l'échange de bonnes pratiques.

Elles auront enfin pour mission de déterminer les nouvelles implantations de services mutualisés, tenant compte de l'évolution des dynamiques territoriales et des demandes des usagers.

Plusieurs niveaux de gouvernance sont définis dans cette perspective :

- Un **Comité technique** associant des services de l'Etat et du Département, chargé de collecter les informations, de préparer les bilans et les réunions du Comité de pilotage.

- Un **Comité de pilotage** composé de représentants de l'Etat, du Département, de l'ensemble des EPCI du Loiret, de l'AML (Association des Maires du Loiret) et d'un représentant de l'UDMR (Union départementale des maires ruraux). Il aura pour principales fonctions de fixer le calendrier de mise en œuvre du schéma, de définir le système de suivi et d'évaluation, d'impulser les actions d'accompagnement jugées nécessaires à la bonne réalisation du schéma.
- Un **Comité de suivi** composé des membres du Comité de pilotage, de représentants des opérateurs et des milieux économiques. Il sera sollicité pour proposer des améliorations dans la mise en œuvre du schéma, sur la base du bilan annuel qui lui sera présenté, pour valoriser les actions conduites et pour s'assurer de la complémentarité et de la coordination de l'offre de services sur les territoires.

Le suivi et l'évaluation du SDAASP

Dans le cadre des travaux d'élaboration du SDAASP, des propositions d'indicateurs ont été faites pour chacune des fiches-actions. Il conviendra cependant de poursuivre ce travail afin d'aboutir à un dispositif de suivi et d'évaluation efficace.

Pour ce faire, le Comité de pilotage devra, dès le démarrage de la phase de mise en œuvre du SDAASP et sur la base de propositions du Comité technique :

- Sélectionner des indicateurs pertinents pour chaque fiche-action en s'assurant que les données correspondantes puissent être effectivement renseignées à l'échelle adéquate, puis collectées et agrégées au niveau territorial et départemental.
- Définir les valeurs cibles pour chaque indicateur, en fonction de la situation de départ et d'objectifs politiques partagés.
- Définir le circuit de collecte et de transmission des données, ainsi que l'outil d'agrégation, de capitalisation et de traitement des données (tableau de bord, graphiques, cartes).

Les éléments recueillis permettront de dresser un bilan au moins annuel de la mise en œuvre du SDAASP. Ce bilan sera analysé par le Comité de pilotage, puis présenté au Comité de suivi ; il servira de base à des propositions d'amélioration ou à la mise en place de mesures spécifiques d'animation ou de soutien afin d'accompagner les acteurs concernés dans l'émergence et/ou la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, selon les résultats observés dans le bilan annuel de la mise en œuvre des différentes actions du SDAASP, des démarches particulières d'évaluation pourront être proposées par le Comité de pilotage.

Les tableaux des pages suivantes récapitulent les éléments proposés à ce stade pour chaque fiche-action, sachant qu'ils pourront être complétés et/ou sélectionnés dans la suite des travaux.

Fiches-actions	Liste d'éléments de mesure possibles
1. Développer des actions favorisant la mobilité des personnes non motorisées en recherche d'emploi et améliorer la visibilité des aides et actions existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de chômeurs ayant bénéficié d'un véhicule pour ses démarches de recherche d'emploi - Nombre de chômeurs ayant bénéficié d'un hébergement pour ses démarches de recherche d'emploi ou de formation - Nombre d'actions de communication valorisant l'offre existante
2. Consolider l'offre des structures de services mutualisés (MSAP, ESP, MDD plateformes Réflexe 45)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux partenariats développés - Nombres de nouveaux points mutualisés ouverts
3. Faciliter l'accès à l'information pour l'utilisateur via les structures mutualisées et les structures du premier accueil social inconditionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations mises en place pour les agents en charge du 1^{er} accueil - Nombre de réunions du réseau des structures mutualisées organisées sur le territoire
4. Faciliter l'utilisation des services dématérialisés pour les personnes les plus éloignées des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations créées sur le territoire - Nombre de personnes accompagnées dans leurs pratiques numériques
5. Contribuer, grâce aux démarches CLS initiées dans les territoires de projet, à la cohérence de l'organisation des services de santé composant le parcours de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication menées - Nombre de réunions des Conseils Territoriaux de Santé - Nombre de Conseils Locaux de Santé Mentale créés
6. Favoriser le développement des lieux de stage en médecine sur le département et l'installation des médecins généralistes en zones sous denses	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication en direction des facultés de médecine - Nombre de médecins maîtres de stage et nombre de stagiaires accueillis sur les territoires - Nombre de médecins nouvellement installés
7. Promouvoir l'exercice groupé des professionnels de santé et favoriser un maillage cohérent des MSP sur l'ensemble du territoire départemental, notamment dans les zones présentant une sous-densité de médecins	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MSP créées dans les zones n'en disposant pas encore. - Nombre d'actions d'information conduites auprès des collectivités et des professionnels de santé
8. Multiplier les partenariats locaux avec les structures associatives et publiques pour accompagner les personnes handicapées dans les services du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution en pourcentage du nombre d'équipements publics locaux accessibles aux PMR - Nombre de dispositifs d'information (permanences, relais MDPH, etc.) créés - Nombre de dispositifs d'aide à la pratique et aux activités culturelles mis en place
9. Favoriser l'accès des personnes âgées restant à domicile aux services	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de guichets uniques créés - Nombre de dispositifs de mobilité à destination des personnes âgées mis en œuvre sur le territoire - Nombre associations spécialisées dans l'intervention de bénévoles au domicile de personnes âgées isolées soutenues

Fiches-actions	Liste d'éléments de mesure possibles
10. Développer l'offre d'accueil et d'insertion pour les personnes handicapées en dehors d'Orléans métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrats d'accueil de personnes en situation de handicap signés - Nombre de partenariats signés entre les structures associatives et les CCAS / CIAS en lien avec l'insertion professionnelle des personnes handicapées
11. Développer le maillage des PIJ et des structures d'accueil des jeunes dans les territoires les moins pourvus	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures d'accueil jeunesse créées - Nombre de projets créés par des jeunes accompagnés
12. Favoriser le développement de modes de garde variés et adaptés dans l'ensemble des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MAM créées - Nombre de crèches d'entreprises ou inter-entreprises créées - Nombre de structures aux horaires atypiques créées
13. Animer un réseau des acteurs de la petite enfance jusqu'à la jeunesse et à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services jeunesse intercommunaux créés - Nombre de chartes REAAP signées
14. Développer l'ingénierie des territoires pour mener des actions globales de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs du Loiret	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ETP nouveaux dédiés à l'animation de centre-ville ou centre-bourg dans le Loiret - Nombre de réunions de réflexion et de partage d'expériences multithématiques organisées
15. Accompagner les commerçants de proximité pour leur permettre de développer des services facilitant l'accès des personnes peu mobiles, des personnes en situation de précarité ou des navetteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces innovants développés dans le Loiret - Nombre de plateformes d'échanges créées sur le département et nombre d'adhérents - Nombre de formations au numérique dispensées à destination des commerçants*
16. Favoriser l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements culturels organisés sur les territoires - Nombre de solutions de mobilité mises en place pour favoriser l'accès d'événements culturels à des personnes peu mobiles



Annexes du Schéma Départemental
d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au
Public

Annexe 1 : éléments détaillés d'analyse (étudiés en 2016)

Densité de population

Le département s'organise autour de quatre grands pôles urbains : Orléans, Pithiviers, Montargis et Gien. Cependant, tous ces pôles ne représentent pas le même poids démographique ni la même densité. Le département compte huit communes densément peuplées au sens de l'INSEE⁷, toutes situées sur le territoire de la Communauté urbaine d'Orléans Métropole : Fleury-les-Aubrais, Olivet, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Semoy. Le Loiret compte également trente-et-une communes de densité intermédiaire au sens de l'INSEE⁸, dont cinq de plus de 10 000 habitants : Montargis, Gien, Saran, Châlette-sur-Loing et Amilly.

Deux EPCI ont une densité très supérieure à la densité départementale : Orléans Métropole avec 825 habitants au km² et, dans une moindre mesure, la CA Montargoise et Rives du Loing avec 262 habitants au km², les autres se situant en dessous de la moyenne. A noter toutefois que, les deux communautés d'agglomérations du Loiret ne sont pas très densément peuplées. A titre d'exemple, la densité de l'Agglo est bien en deçà d'une communauté d'agglomération comme Reims (1269 hab./ km²), pourtant relativement similaire en termes de population (219 130 habitants) et de situation géographique, à la périphérie de l'Île-de-France. La CU Orléans Métropole et la CA Montargoise Rives du Loing se caractérisent en effet par leur étalement, ce qui pose un certain nombre de contraintes en termes d'aménagement du territoire en général et d'accessibilité aux services en particulier.

En revanche le département compte une part importante de communes peu denses puisque seules 19,46% des communes du département, soit 65, comptent plus de 2 000 habitants. Quatre EPCI comptent ainsi une densité inférieure à 40 habitants au km² : la CC des Canaux et Forêts en Gâtinais (37 hab./ km²), la CC des Portes de Sologne (36 hab./ km²), la CC du Berry Loire Puisaye (34 hab./ km²), et la CC de la Plaine du Nord Loiret (27 hab./ km²). Elles ont la particularité d'être situées, au moins en partie, aux franges du département, et d'appartenir à des régions naturelles très rurales et également peu denses (Beauce, Puisaye ou Sologne).

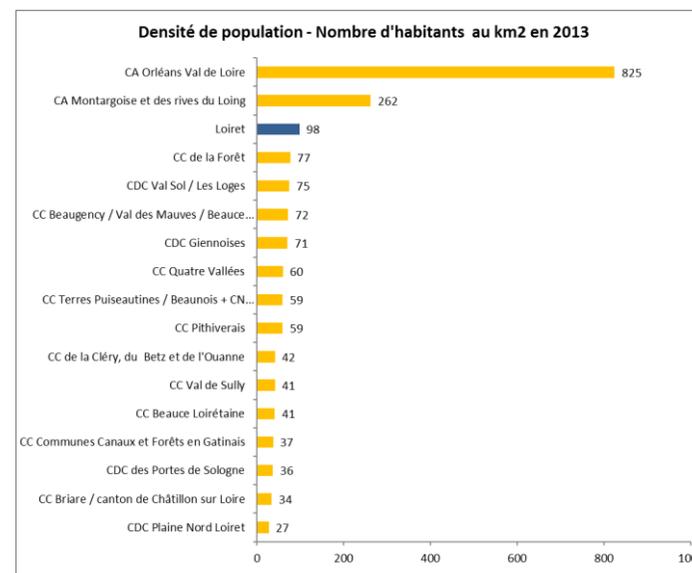


Figure 18 - Histogramme de la densité par EPCI - Département du Loiret

⁷ Au sens de l'INSEE, une commune dense compte plus de 1500 habitants/km² et au moins 50 000 habitants.

⁸ Au sens de l'INSEE, une commune de densité intermédiaire compte environ 400 habitants/km²

Taux de variation annuelle de population

Le Loiret connaît une croissance modérée mais régulière de sa population depuis le début des années 1960. Cette tendance s'est confirmée sur la période 2006-2013 avec une augmentation moyenne de la population de 0,45% par an, contre 0,29% pour la région Centre et 0,53% en France métropolitaine.

Dans l'ensemble, les communes loirétaines connaissent une croissance démographique positive. On distingue néanmoins des disparités d'une zone à l'autre :

- La Ville d'Orléans, même si son taux de variation annuel est en dessous de la moyenne départementale, constitue l'épicentre de la croissance démographique du Loiret, car son aire urbaine attire 65% des nouveaux habitants du Loiret sur la période 2006-2013 ;
- On distingue deux pôles dynamiques, affichant une croissance démographique entre 5,6% et 10% de croissance sur cette même période : les aires urbaines de Pithiviers et Courtenay ;
- On observe quatre pôles peu dynamiques, voire en déclin, avec une croissance démographique comprise entre -3% et 1,8%, qui constituent par ailleurs les quatre principaux pôles démographiques du département en dehors d'Orléans et de Pithiviers et qui sont concentrés au sud et à l'est du territoire : Sully-sur-Loire, Gien, Briare, et Montargis ;
- Enfin, la majorité des communes loirétaines, situées entre les aires urbaines de Paris, d'Orléans et de Montargis, affichent une croissance démographique positive et constituent autant d'espaces intermédiaires et multipolarisés. Les communes situées dans l'ex CC du Canton de Lorris, dans la CC de la Plaine du Nord Loiret, et certaines communes de la CC des Quatre Vallées sont principalement concernées.

Ces dynamiques démographiques témoignent du desserrement d'Orléans et de Paris et du développement des communes périurbaines au détriment des centres-villes.

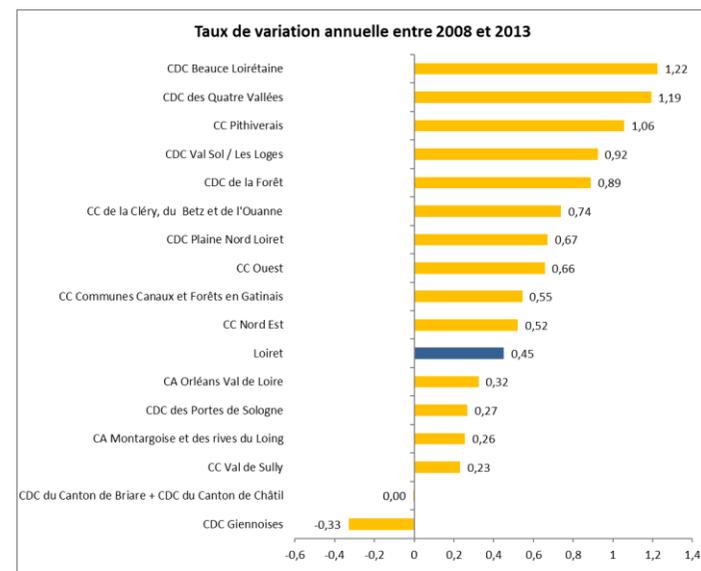


Figure 19 - Histogramme du taux de variation annuelle de la population par EPCI - Département du Loiret

Structure de la population

La population du Loiret se caractérise par sa jeunesse. Le département affichait en effet en 2013 un indice de jeunesse de 1,05, soit un taux légèrement supérieur au taux national (1,02) et largement supérieur au taux régional (0,95). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 19,3% de la population et les moins de 30 ans plus d'un tiers. À noter, que la part des moins de 15 ans est en augmentation par rapport à 2008 où elle était de 18,9%.

D'une manière générale, les communes les plus « jeunes » sont celles situées en périphérie d'Orléans, notamment dans les CC de la Beauce Loirétaine, de la Forêt, et des Loges, ainsi qu'au nord du département à proximité de l'Île-de-France, notamment dans la CC de la Plaine du Nord Loiret et la CC des Terres du Val de Loire. Ce qui laisse supposer que les soldes migratoires positifs constatés dans ces mêmes communes sont le fait de jeunes ménages avec enfants.

Le département connaît pourtant par ailleurs un phénomène de vieillissement démographique. Les communes du Loiret les plus impactées par le vieillissement de leur population sont celles situées à l'est du département, dans la CC Berry Loire Puisaye, la CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, et la CC des Canaux et Forêts en Gâtinais, ainsi qu'à un degré moindre les communes situées au sud de la Loire, dans la CC Giennes, la CC Val de Sully et la CC des Portes de la Sologne. L'ensemble de ces intercommunalités affichent un indice de jeunesse inférieur à un.

Cette tendance est confirmée par la baisse constante de l'indice de jeunesse depuis plus de 30 ans. La part des plus de 75 ans s'élève désormais à 10,6% de la population et celle des 65 ans et plus de 17%. A l'horizon 2030, la part des personnes âgées devrait encore augmenter pour atteindre 23,5% de la population. Ce phénomène est similaire à ce qu'on l'on peut observer à l'échelle régionale et nationale, et ne constitue pas de fait un enjeu spécifique au Loiret.

Part des moins de 15 ans dans la population

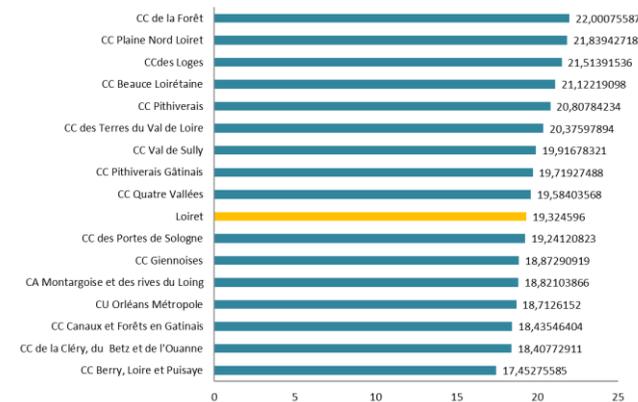


Figure 20 - Histogramme de la part des moins de 15 ans dans la population - Département du Loiret

Part des 75 ans et plus dans la population

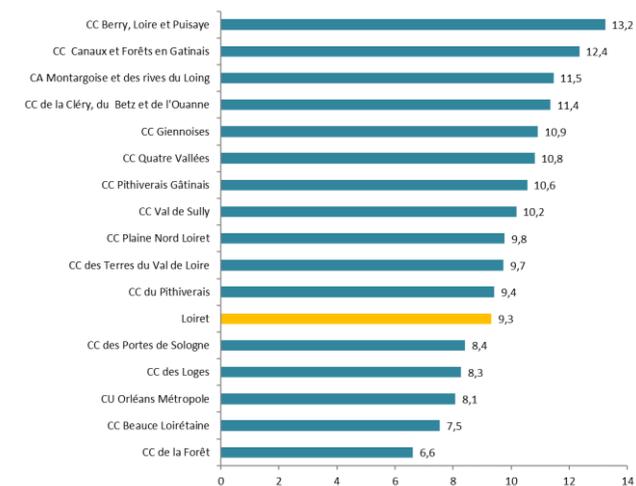


Figure 21- Histogramme de la part des 75 ans et plus dans la population - Département du Loiret

Familles monoparentales

Le desserement des ménages provoquent aussi en France une tendance générale à l'accroissement des familles monoparentales. Sur ce point, le département se situe dans la moyenne nationale (8,2% des ménages). En revanche, des différences assez importantes s'observent entre les EPCI : on note une plus forte représentation des familles monoparentales dans les EPCI urbaines.

A Orléans Métropole ou dans la CC du Pithiverais-Gâtinais, la problématique forte est celle d'une forte concentration de familles monoparentales. Ces publics rencontrent des difficultés d'accès aux services spécifiques en raison de revenus moins élevés, d'un temps disponible plus limité pour accéder aux services et, en cas de chômage, avec des difficultés particulières pour accéder à l'emploi. Ce public présente de plus un grand besoin de flexibilité, notamment horaires, pour l'accès aux services et possède dans de nombreux cas un faible potentiel de mobilité. Dans le Pithiverais, la part de familles monoparentales est importante de même que la part de non diplômés.

Proportion de familles monoparentales au sein des familles avec enfants en 2013 (en %)

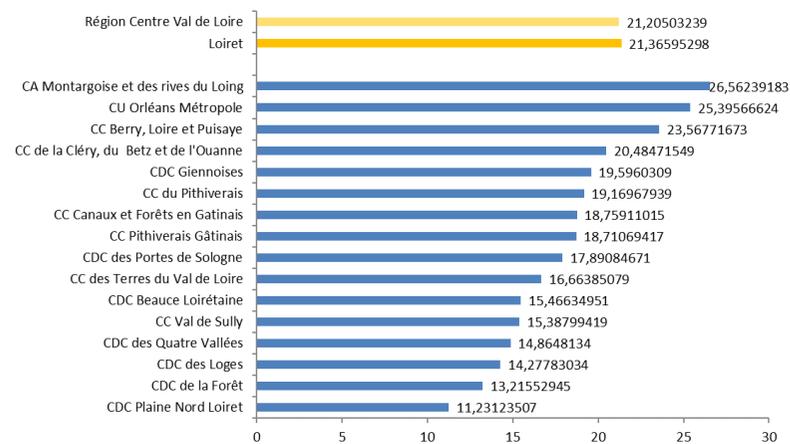


Figure 22 - Histogramme de la part des familles monoparentales dans les ménages - Département du Loiret

Taux de fécondité et taux d'activité des femmes

Le Loiret est un des départements français les plus féconds, avec un taux de fécondité de 2,08 enfants par femme contre 1,98 en France. A noter toutefois qu'après un pic en 2010, le nombre de naissances dans le Loiret diminue en moyenne de 1,2% par an.⁹ Le nombre annuel moyen de naissances est de 59 enfants pour 1000 femmes de 15 à 49 ans, ce taux dépassant même les 60 enfants dans la CA Montargoise et Rives du Loing, la CC Giennes, la CC Pithiverais et Orléans Métropole. Dans les ex-CC de Beauce et du Gâtinais, du canton de Briare, du canton de Beaugency, de Val d'Or et Forêt, le taux de première naissance est important, ce qui pourrait laisser présager une augmentation des naissances dans ces secteurs dans les années à venir (phénomène d'agrandissement de la fratrie)¹⁰.

Ces chiffres sont à mettre en regard avec le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans (88,5%), soit l'un des plus élevés du pays (86,6%) et de la région (86%). Dans certains territoires ruraux ce taux d'activité dépasse même les 90% ce qui pose un véritable enjeu d'accès aux structures petite enfance qui sont naturellement moins présentes dans les territoires moins denses.

Taux de fécondité et taux d'activité des femmes par EPCI

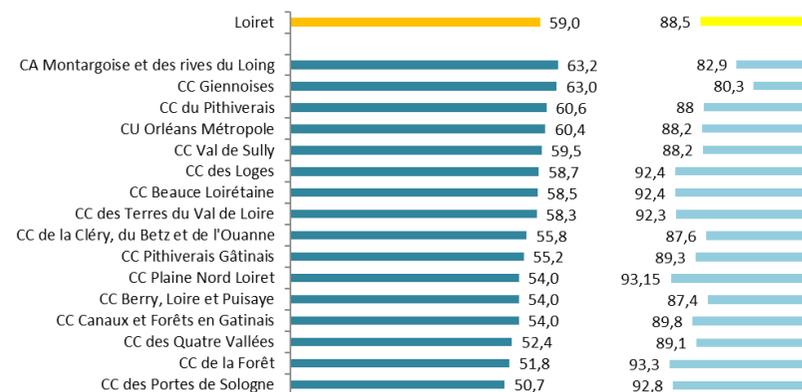


Figure 23 - Histogramme du niveau de fécondité au regard du taux d'activité des femmes - Département du Loiret

⁹ Schéma départemental des services aux Familles (2016-2020)

¹⁰ *Ibid.*

Niveau de diplôme de la population

Le département connaît une part de non diplômés de 33,3% comparable aux moyennes nationales (32,2%) et régionale (34,6%). Cependant certaines zones notamment à l'est et au nord du territoire semblent plus largement touchées par cette problématique (jusqu'à 40% de non diplômés). Cette situation est de plus nourrie par les flux migratoires venus d'Ile-de-France, majoritairement composés de personnes faiblement diplômées et disposant de faibles revenus.

Niveau de diplôme de la population hors formation

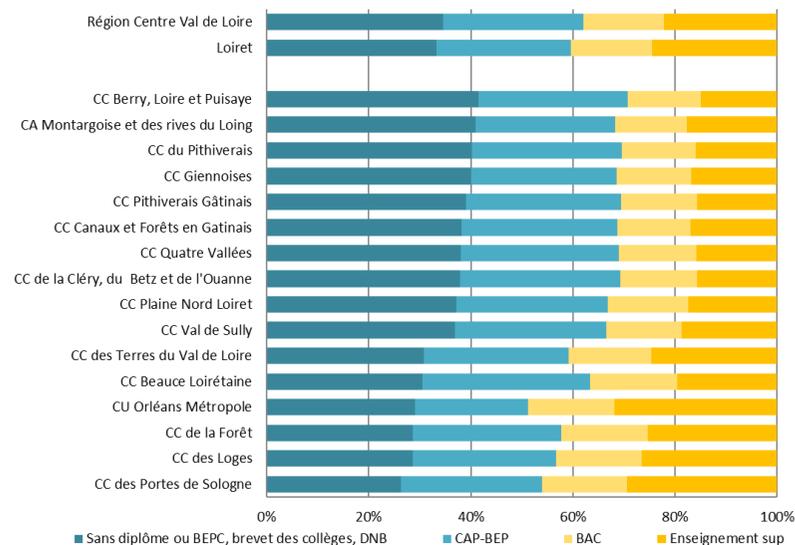


Figure 24 - Histogramme de la part des non diplômés dans la population de 15 ans et plus - Département du Loiret

Annexe 2 : Liste des personnes entretenues (Novembre – Décembre 2016)

- Mme GEORJON : Sous-Préfète de Pithiviers
- M. de RAFELIS : Maire de Saint-Hilaire-les-Andrésis
- Mme CHAPUIS : Maire d'Aillant-sur-Milleron
- Mme BEVIERE : Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- M. BRUNEAU : Président de la communauté de communes du Plateau Beauceron
- M. CUIILLERIER : Président de l'AML
- M. LEPELTIER : Président de l'UDMR
- M. HIBON : La Poste
- M. BOURILLON : Président CDPPT, VP du Département et membre du COPIL plénier du SDAASP
- M. THOUVENIN : Maire de Villorceau
- M. GUDIN : Maire d'Artenay
- M. BOUVARD : Maire de Guigneville
- M. HAUCHECORNE : Maire de Mareau-aux-Prés
- M. GUEGNON : Maire de Trainou
- M. GIBEY : Maire de Jargeau
- Mme FAYET : Agence Régionale de Santé
- M. FRANCHI : Ordre des pharmaciens
- M. LINASSIER : Ordre des médecins
- Mme SUARD : CLS Pays Gâtinais
- Mme BAUDOUX : CLS Pays Giennois
- M. CADEAU : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Mme ROUSSEAU : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Mme HUGER : Chambre d'agriculture
- Mme FORNY : MDD Orléans Ouest / ESP
- Mme OLIVO : MDD Orléans Est / ESP
- Mme LEPAGE : MSAP Beaunois
- M. MALLET : MSAP Bellegardois
- Mme CRAVAGEOT : PIMMS de Montargis
- M. LEGROS : Services SIG ESP - Département du Loiret
- Mme BAUGARD : ADMR
- M. LIGER : Association des Paralysés de France
- Mme BIZOUERNE : Union Départementale des Associations Familiales 45
- Mme MENISSIER : Conseil Départemental de l'accès aux droits
- Mme HUET : Association FO Consommateurs
- Mme GAZEAUX : INDECOSA
- M. BRUN : Directeur des transports - Département
- M. LEPIQ et Mme BRULÉ : Direction transports Région Centre Val de Loire
- M. AUBINEAU : Directeur départemental, délégué adjoint DDDJSC
- M. LACOMBE : Directeur de la culture et des sports – Département Loiret
- M. FERRY : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- M. BAUDEZ : Caisse d'Allocations Familiales
- Mme BOURSAULT : Pôle Emploi
- Mme GROS : Mutualité Sociale Agricole
- Mme LE NESTOUR : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- Mme CHEVEREAU : mission locale de l'Orléanais
- Mme SAVIGNAC : mission locale de Gien - Montargis
- Mme BEVIERE : mission locale du Pithiverais
- M. GUERINEAU : DGA Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale du Département du Loiret
- M. AUBINEAU : DDDJSC
- Mme GONZALES : DRRU
- M. PAYEN : DIRECCTE

Annexe 3 – Modèle de grille d’entretien

Guide d’entretien avec les acteurs publics territoriaux

1 – Présentation de la démarche

2 – Perception des attentes

- Attentes en termes de contenu sur le diagnostic et le futur schéma
- Attentes en termes de mobilisation de la structure au cours de la démarche
- Attentes en termes de rendu (cartographie, ratios, indicateurs, synthèse, etc.)

3 – Les éléments à mettre à disposition du bureau d’étude

- Schémas ?
- Etudes ?
- Données statistiques ? Données cartographiques ?
- Autres documents ?

4 – Perception des besoins de services

- Perception des enjeux socio-démographiques du territoire et identification de secteurs ou de publics à enjeux (structure par âge, structure sociale, précarité, etc.)
- Perception des enjeux de mobilité/accessibilité sur le territoire et identification de secteurs ou de publics à enjeux (accès aux mobilités, usages du numérique etc.)
- Perception sur l’adéquation de l’offre de services avec la demande en services

- Identification des enjeux d’accessibilité aux services :

- Enjeux territoriaux (secteurs déficitaires)
- Enjeux par public (quels publics à cibler en priorité ?)

5 – Perception de l’offre en services

- Identification des enjeux d’accessibilité aux services :

- Enjeux d’organisation (quelles difficultés à mettre en place une offre de services performante : moyens disponibles, coopération des acteurs, etc.)

- Qualité de l’offre de services

- En termes d’amplitude horaire/délais d’attente
- En termes de satisfaction/fréquentation des usagers
- En termes de visibilité
- En termes de coût

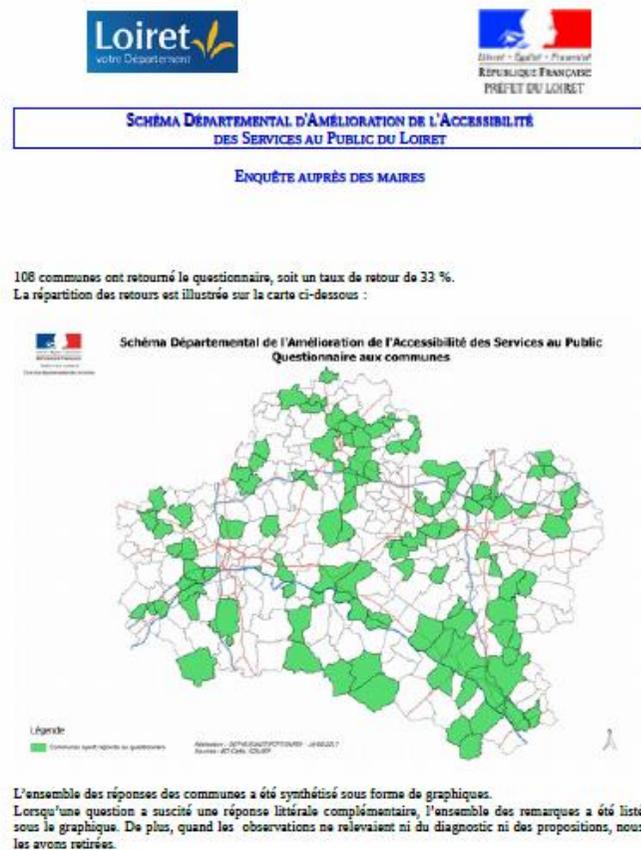
6 – Priorités stratégiques et politiques à l’œuvre

- Quelles stratégies à l’œuvre pour répondre aux enjeux d’accessibilité identifiés ?
- Quelles actions précises ? Quels moyens mis en œuvre ?
- Quels résultats ? Quelles difficultés ?
- Quels leviers pour des politiques plus efficaces ? (connaissance des services, usage du numérique, optimisation de la gouvernance, etc.)
- Quelles évolutions des politiques dans les années à venir ?
- Quelle gouvernance souhaitable avec le/du Département ? avec/de l’Etat ? avec les/des communes ? autres partenaires ?

7 – Focus sur les MSAP et les ESP du Département

- Ambition sur la mutualisation (acteurs présents dans les MSAP, services fournis, communication, couverture territoriale etc.) ?
 - Projets pour la création de nouvelles MSAP ?
 - Dialogue avec la Poste et les autres opérateurs sur les MSAP ?
- Perception sur le fonctionnement des MSAP existantes ?
 - Perception sur le fonctionnement des ESP ?
 - Quelles seraient les évolutions souhaitables de ces politiques ?
 - Quel fonctionnement et quelle efficacité des UT ? des CCAS ?

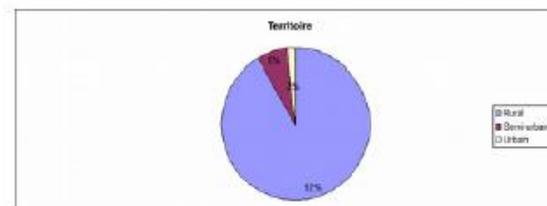
Annexe 4 – Résultats de l'enquête réalisée auprès des maires du Loiret



I. Votre analyse du territoire de votre commune

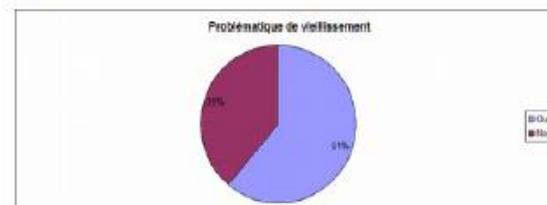
1 - Classez-vous votre commune en :

- territoire rural
- territoire semi-urbain
- territoire urbain



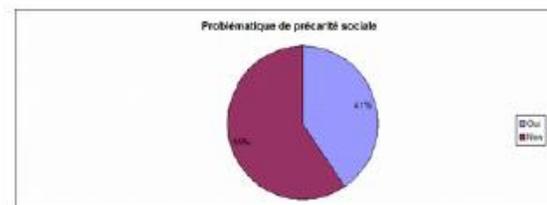
2 - Votre commune est-elle confrontée à des problématiques de vieillissement ?

- oui
- non



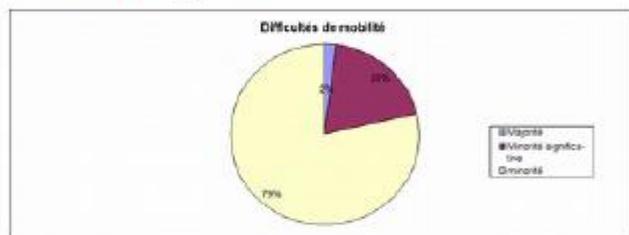
3 - Votre commune connaît-elle des problématiques de précarité sociale ?

- oui
- non



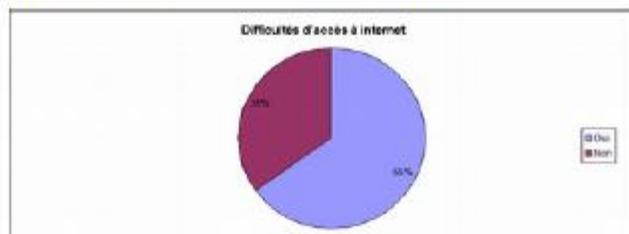
4 - Les administrés connaissent des difficultés de mobilité sont :

- une majorité de votre population
- une minorité significative de votre population
- une minorité de votre population

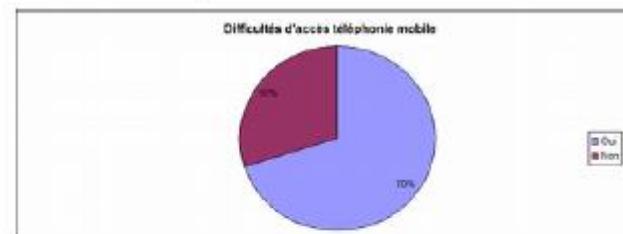


5 - Votre territoire rencontre-t-il des difficultés :

- d'accès à internet : oui non



- d'accès aux réseaux de téléphonie mobile : oui non



Commentaires :

- mieux en extérieur et selon fournisseur
- Zone blanche dans les hameaux
- dans les écarts
- Souhait d'installation de la fibre difficulté d'accès par certains opérateurs de téléphonie

II. Votre perception de l'accessibilité aux services

1 - Selon vous, quels sont les trois services dont l'accessibilité doit être améliorée ?

- Petite enfance-jeunesse
- Aide aux personnes âgées et handicapées
- Culture, sports et loisirs
- Santé
- Services publics et sociaux
- Commerces

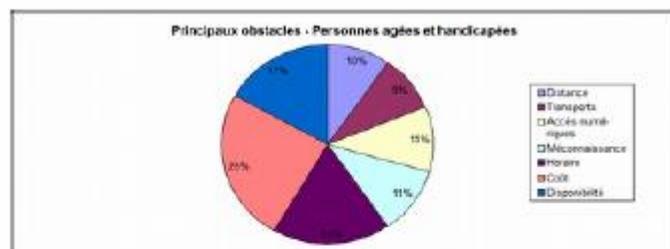


2 - Parmi les services à améliorer en priorité, quels sont les principaux obstacles rencontrés par les usagers pour y accéder ?

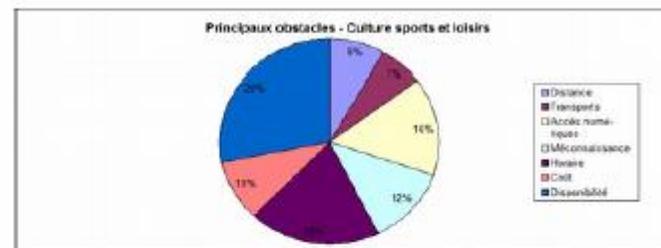
Afin d'arriver à des résultats plus marqués, nous n'avons retenu pour chaque commune que les obstacles classés 1, 2 et 3.



- Le questionnaire n'est pas clair : les problèmes rencontrés dans une commune rurale proviennent de la distance et du manque de moyens de transports
- Manque de moyens de transports plus fréquents pour aller à Orléans (Jeunes et personnes âgées, il existe un bus uniquement le matin et le soir)
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)
- Enormes problèmes de mobilité des jeunes - Absence de transport en commun
- Piscine à 12km et cinéma à 25km
- Entre 4 et 12 km selon les lieux d'implantation



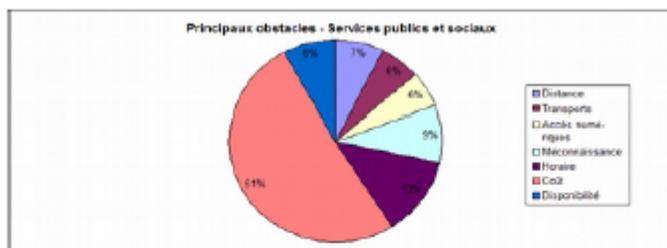
- Manque de moyens de transport adaptés et méconnaissance des services en place
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Pour les personnes âgées et handicapées, éloignement pour certaines de leur famille
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)
- Transport public trop peu présent



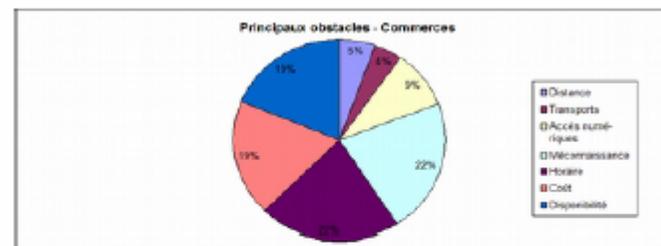
- Un équipement qui correspond aux besoins, difficultés concernant la mobilité pour les jeunes de rejoindre les clubs sportifs dans les communes alentours (piscine à La Ferté Saint-Aubin, club de musculation à La Ferté Saint-Aubin...)
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)



- Manque de médecins
- Commune très bien équipée à ce jour, mais départ programmé d'un médecin et d'un kiné dans les années à venir. Difficultés à venir pour le recrutement des successeurs (Ligny-le-Ribault)
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Manque de médecin local
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)
- Manque de médecin généraliste et spécialiste
- Médecins spécialistes à 25kms
- Désert médical - diminution des VAD (visites à domicile?)
- 3 km au plus près, sinon 15 km urgences de l'hôpital d'Amilly
- Manque de professionnels



- La connexion et la téléphonie sont des problèmes récurrents pour l'accessibilité des services
- Relation avec le Service d'assistance social à améliorer
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)
- 3 km au plus près, sinon environ 12 à 15 km selon l'implantation du service. Couverture d'accès à l'information, internet, tél - très mauvaise ou pas présente (zone blanche sur le bourg de CORTRAT). L'équipement nécessaire trop onéreux.
- La proximité de la ville de Pithiviers permet d'avoir des services relativement accessibles

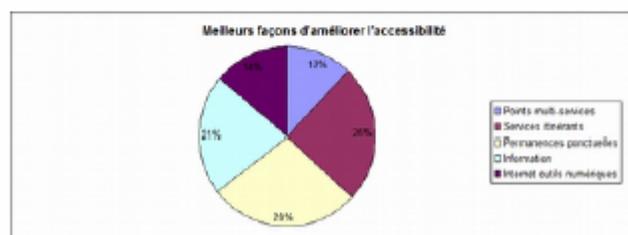


- Aucun commerce
- Plus de transport à destination du marché hebdomadaire de La Ferté Saint Aubin
- Difficulté d'accès à Internet pour les zones hors bourg
- Aucun transport collectif ne dessert la commune (sauf cars scolaires, élémentaire et collège)
- Pour faire moins compliqué qu'avec les chiffres, les principaux obstacles rencontrés par notre Commune sont : très peu de moyens de transport pour accéder à tout service en dehors de OISON (Commune n'ayant aucun service) le peu de transport existant est de plus très compliqué (prévoir 2 jours à l'avance + trop peu de temps sur le lieu de déplacement) ainsi qu'une très mauvaise liaison avec internet et mobiles.
- En milieu rural, tous les services énoncés ne sont pas forcément disponibles sur le territoire de la commune. Les obstacles sont en fonction du public concerné, différents, mais pour les personnes âgées, les obstacles principaux peuvent être la distance, les accès numérisés et également la méconnaissance des services existants.
- Notre commune est isolée et ne bénéficie pas de couverture fiable à internet et aux réseaux mobiles pouvant faciliter certaines démarches de première utilité

III. Propositions d'améliorations

1 - Selon vous, quelle serait la meilleure façon d'améliorer l'accessibilité aux services ?

- Développer les points multi-services (espaces de services publics, maisons de services aux publics, maisons de santé pluridisciplinaire...)
- Développer les services itinérants
- Développer les permanences ponctuelles de service public
- Améliorer l'information sur les services existants auprès de la population
- Améliorer la connexion internet et l'accès aux services via les outils numériques

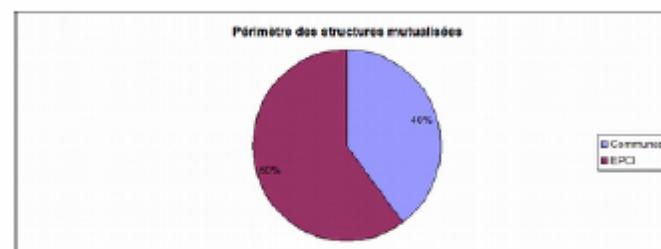


Autres

- Aide supplémentaire aux commerces
- Point multi-services en projet sur la commune
- Améliorer les transports à la personne
- Réseaux de téléphonie mobile
- Transport
- Développer les transports en commun (petites navettes)
- Transport des patients n'ayant pas de moyens de transport vers les médecins (commune rurale sans maison de santé)
- Améliorer les transports
- Favoriser le déplacement des personnes âgées et handicapés vers les services publics de Châillon-sur-Loire et Briare

2 - Selon vous, quel est le périmètre pertinent d'implantation des structures mutualisées de services au regard des besoins de proximité des usagers et du coût à supporter par les collectivités :

- Communes
- EPCI ?



3 - Selon vous, quelle action innovante a permis ou permettrait d'améliorer l'accessibilité aux services ?

- Arrivée très prochaine de la fibre (juillet 2017) - Développement du réseau de téléphonie mobile
- Mobilité, bien qu'il existe dans les communes rurales une grande entraide
- Rencontres ponctuelles des services publics dans les petites communes avec les administrés
- Le transport permettrait d'améliorer l'accessibilité aux services
- service public.fr
- Les maisons de santé sont une bonne initiative
- La présence ponctuelle des services sous forme de permanence dans les mairies ou pourquoi pas un « camion/bureau services publics/numérique/multiservices » itinérant qui permettrait aux personnes sans moyens de transport ou sans ressources numériques de bénéficier des services publics.
- Un camion itinérant
- Maisons de service aux publics - Maisons de santé
- Aide aux transports
- Connexion au réseau Internet très haut débit (fibre) à toute la population
- Favoriser l'implantation d'une épicerie solidaire
- Mise en place de la ligne 5 ULYS qui dessert la commune de SENNELY
- Concernant la santé, le projet de Maison de Santé qui ouvrira ses portes à l'horizon 2019. L'accompagnement et le soutien de la municipalité ont facilité l'implantation d'un "pôle" médical constitué de spécialistes (ophtalmos, gynécologue, kinésithérapeutes) qui ouvrira dès juillet 2017, (La Chapelle Saint Mesmin)
- Mise à disposition de transport pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion
- Accès Internet aux différents services publics à la disposition des administrés dans un espace multi-services
- Le transport à la demande vers des points multi-services dans la commune ou à quelques km
- Transports en commun
- AGORA à Beaugency, Maisons de santé, CIAS
- Maisons de santé pluridisciplinaire
- Développer les maisons de santé pluridisciplinaire
- Meilleurs moyens de liaisons : dans les transports et réseau/communications internet et mobiles

- Transport - Maison de santé EPCI
- Petites navettes
- L'installation du haut débit internet et le maintien unique du service public de notre commune "Mairie" lien essentiel à la population vieillissante
- La mairie (y compris APC) reste la meilleure "Maison de Service au Public"! (pour ISDES)
- Mettre en place un guichet unique au sein de la communauté de communes
- Création dans une commune centrale d'un espace de vie sociale ouvert à tous et accueillant de multiples services à la population : sa jeunesse, permanences sociales (CAF, PDI, CARSAT, assistantes sociales...), bibliothèque, etc...
- Permanence ponctuelle d'une assistante sociale de la Maison du Département dans les locaux de la Maison de Santé
- Maison des services aux publics à la Poste
- Maisons de santé pluridisciplinaire
- Un projet pour ma commune d'Ouzouer-sur-Trézée a été présenté au PAYS et reçu un avis favorable sur le principe. Nous acceptons d'être une commune "test". Nous acceptons de nous engager financièrement. Qui peut nous AIDER? (le médecin est parti courant 2014) Un local attend un nouveau médecin... Notre population vieillit. Si les médecins ne souhaitent pas venir vers nous, essayons d'aller vers EUX...
- Fait : dématérialisation des CERFA , accès aux administrations par internet. A Faire : accompagnement, information sur l'utilisation des outils numériques
- Maison de santé - guichet unique (CAF, TP,...)
- Pour le moment aucune, il faut aller à la pêche aux infos malgré notre implication dans les différentes instances.
- Le service d'accompagnement des personnes âgées de plus de 70 ans initié par la Communauté de Communes du Pithiverais est un service très apprécié. Un service identique PMR serait bienvenu.
- Amélioration desserte transport - Plage d'ouverture plus large (voir W.E.) pour les gens qui travaillent à des horaires normaux, simplifications administratives (plus on promet des simplifications, plus on complique)
- Faire revenir les services publics au plus près des citoyens, en créant des espaces multi-services
- Une réorganisation en relation et avec l'avis des élus. Tenir compte des agents et élus de terrain me paraît indispensable
- Investissement communal dans des locaux permettant l'installation d'une pharmacie, d'une poste, de commerces mais aussi une halte garderie
- Maisons de santé et création d'une MSAP
- Sous réserve de mettre en place des moyens de transport. Navette gratuite dédié à l'accès aux services médicaux de Châtillon, aux services publics de Châtillon et Briare
- Mutualisation de services au niveau des Communautés de Communes

Annexe 5 – Composition des collèges du Comité de pilotage plénier

Collège Etat :

- sous-préfets d'arrondissement
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
- UT DIRECCTE
- UT DREAL

Collège des opérateurs de services et partenaires

- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)
- La Poste
- SNCF
- Pôle Emploi
- Maison de la justice et du droit
- Syndicat des pharmaciens
- Ordre des médecins
- Association des paralysés de France

Collège des collectivités territoriales

- 4 conseillers départementaux
- 4 présidents d'EPCI
- 4 maires dont 2 représentants de l'Union Départementale des Maires Ruraux
- 1 conseiller régional
- les présidents de la maison de services au public (MSAP) du Beaunois et du Point d'information et de Médiation Multi Services du Plateau (PIMMS) existants

Collège des acteurs économiques

- Chambres Consulaires
- Fédération des banques
- Confédération Générale des PME
- Union des Entreprises du Loiret



Département du Loiret
45945 Orléans
Téléphone 02 38 25 45 45
loiret@loiret.fr • www.loiret.fr